

**Faculté de droit et de criminologie
École de criminologie**

Le consentement sous le prisme des relations affectives, amoureuses et sexuelles

État des lieux de la situation vécue par les
étudiantes de Louvain-la-Neuve

Auteure : Cannelle Lebon

Promoteur : Frédéric Vesentini

Année académique 2022-2023

Master en criminologie à finalité spécialisée : Criminologie
de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de ce mémoire, il me tient à cœur d'adresser mes remerciements aux différentes personnes, qui chacune à leur manière, ont contribué à la finalisation de ce mémoire.

Tout d'abord je citerais mon promoteur, Monsieur Frédéric Vesentini, que je remercie grandement pour avoir accepté de me suivre dans mes recherches, pour ses conseils et recommandations, son aide tout au long de ce mémoire ainsi que de sa disponibilité à cet égard.

J'adresse également mes remerciements à l'ensemble des professeurs de la Faculté de droit et de criminologie rencontrés tout au long de mon parcours académique pour leurs enseignements transmis au cours de ces années.

Je remercie également l'ensemble des personnes ayant accepté de contribuer à mon mémoire et mes recherches, de l'avoir enrichi et sans qui ce travail n'aurait pas pu voir le jour.

Je remercie tout particulièrement Shoshana, Laura et Morgane pour leur enthousiasme et intérêt porté à ma recherche. Ces moments passés en entretiens avec elles m'ont été si enrichissants.

Plus personnellement, je souhaite remercier ma famille et mes proches pour leur soutien tout au long de ces années et particulièrement lors de la rédaction de ce mémoire.

À cet égard je tiens à remercier très fortement ma grand-mère et ma belle-mère, Stéphanie, mes fidèles relectrices pour leur temps et investissement.

Enfin, je ne peux conclure ces remerciements sans m'adresser à Pierre, pour son soutien inconditionnel et sa patience légendaire lors de la rédaction de nos mémoires respectifs.

Table des matières

INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTUALISATION DES CONCEPTS DANS LA SOCIÉTÉ	13
1 LES BASES DU CONSENTEMENT	14
1.1 DÉFINITIONS ET NOTIONS CLÉS	14
1.1.1 À travers le droit	14
1.1.1.1 Sphère civile	14
1.1.1.2 Sphère pénale	15
1.1.2 À travers la morale	19
1.1.3 À travers le quotidien.....	20
1.1.4 Concept rattaché à la sexualité	22
1.1.5 Le consentement : Entre volonté, contrainte et violence.....	24
1.1.6 Zone grise, zone bien sombre du consentement.....	26
1.1.6.1 Un flou obscur et dangereux.....	26
1.1.6.2 Entre culture du viol et mythes.....	27
1.2 ÉVOLUTION	28
1.2.1 Les origines d'un principe plus acquis qu'inné	29
1.2.2 Émergence d'un intérêt au consentement.....	32
1.2.3 Et après ?.....	34
2 LA PLACE DU CONSENTEMENT DANS LES RELATIONS AFFECTIVES, AMOUREUSES ET SEXUELLES	35
2.1 LE COUPLE ET LES DIFFÉRENTES FORMES DE RELATIONS.....	36
2.1.1 Quelques notions importantes.....	36
2.1.1.1 Le couple, lien entre une vision stricte et une vision globale.....	36
2.1.1.2 D'une vision pérenne à occasionnelle.....	37
2.1.2 Une évolution chargée de conséquences et d'impacts	38
2.2 L'IMPLICATION DU GENRE.....	43
2.2.1 Genre et stéréotypes de genre.....	43
2.2.2 Genre et violence sexuelle.....	45
2.3 LA COMMUNICATION, NOTION CLÉ DES RELATIONS ET DU CONSENTEMENT	46
DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DE LA PLACE DU CONSENTEMENT AU TRAVERS DES RELATIONS AFFECTIVES, AMOUREUSES ET SEXUELLES DES ÉTUDIANTES DU CAMPUS DE LOUVAIN-LA-NEUVE.....	49
1 ANALYSE THÉORIQUE	50
1.1 PROBLÉMATIQUE.....	50
1.2 DÉVELOPPEMENT D'UNE QUESTION DE RECHERCHE	52
2 ANALYSE EMPIRIQUE.....	54
2.1 MÉTHODOLOGIE	54
2.1.1 Types de recherches.....	54
2.1.1.1 Partie quantitative.....	54
2.1.1.2 Partie qualitative	56
2.1.2 Population.....	57
2.1.3 Recrutement	57
2.1.3.1 Partie quantitative.....	57
2.1.3.2 Partie qualitative	59
2.1.4 Limites.....	59
2.2 PARTIE QUANTITATIVE DE LA RECHERCHE.....	61
2.2.1 Description des variables	61
2.2.1.1 Variables socio-démographiques	61
2.2.1.1.1 Variable de consentement à la participation	61
2.2.1.1.2 Variable du sexe	62
2.2.1.1.3 Variable de l'établissement d'études supérieures	62
2.2.1.1.4 Variable de l'âge.....	63
2.2.1.1.5 Variable de l'année d'étude.....	65
2.2.1.1.6 Variable du domaine d'étude	66
2.2.1.1.7 Variable de l'orientation sexuelle	68
2.2.1.1.8 Variable du logement.....	69

2.2.1.1.9	Variable relative aux activités étudiantes	69
2.2.1.2	Variables directement liées à la question de recherche	70
2.2.1.2.1	Variable n°1 : Comment qualifieriez-vous votre actuelle ou dernière relation affective et amoureuse vécue au cours de vos années d'études supérieures ?	71
2.2.1.2.2	Variable n°2 : Comment qualifieriez-vous, sur un plan sexuel, votre actuelle ou dernière relation affective, amoureuse et sexuelle au cours de vos années d'étude supérieures ?.....	71
2.2.1.2.3	Variable n°3 : Concernant ces relations affectives/amoureuses et sexuelles, êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?.....	72
2.2.1.2.4	Variable n°4 : En ne tenant pas compte de vos relations, comment qualifieriez-vous les comportements suivants lorsque ceux-ci sont posés dans le cadre d'une relation affective, amoureuse et sexuelle ? 74	
2.2.1.2.5	Variable 5 : Dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles vécues durant vos années d'étude, vous avez :	76
2.2.1.2.6	Variable n°6 : En ne tenant pas compte de vos relations sexuelles, comment qualifieriez-vous ces comportements relatifs aux relations sexuelles ?	79
2.2.1.2.7	Variable n°7 : Dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles vécues durant vos études, et plus précisément de vos relations sexuelles, avez-vous :	80
2.2.1.2.8	Variable n°8 : Pourriez-vous envisager de poser vous-même un ou plusieurs comportements repris aux quatre précédentes questions ?	83
2.2.1.2.9	Variable n°9 : Au cours de vos études et dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles, vous identifiez vous comme ayant été victime d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s)?.....	84
2.2.1.2.10	Variable n°10 : Au cours de vos études et dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles, vous identifiez vous comme ayant été victime de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) ?	85
2.2.1.2.11	Variable n°11 : Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?.....	87
2.2.1.2.12	Variable n°12 : Pensez-vous que les instances universitaires portent un intérêt assez grand au consentement sexuel au sein de la population étudiante sur le campus de Louvain-la-Neuve ? 88	
2.2.1.2.13	Variable n°13 : Pensez-vous que les instances universitaires ont un rôle à jouer en ce qui concerne la problématique du consentement au sein des relations affectives et sexuelles des étudiants de Louvain-la-Neuve ?.....	89
2.2.2	<i>Croisements des variables pertinentes</i>	92
2.2.2.1	Logement	92
2.2.2.1.1	Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	93
2.2.2.1.2	Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	94
2.2.2.2	Orientation sexuelle	95
2.2.2.2.1	Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	95
2.2.2.2.2	Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	97
2.2.2.3	L'activité étudiante et le folklore étudiantin	99
2.2.2.3.1	Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	100
2.2.2.3.2	Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	102
2.2.2.4	Intérêt de l'université au sujet du consentement au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles de la population étudiante	103
2.2.2.4.1	Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	104
2.2.2.4.2	Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	105
2.2.2.5	Rôle de l'université dans la problématique du consentement	105
2.2.2.5.1	Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	106
2.2.2.5.2	Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles.....	107
2.2.3	<i>Constatations empiriques</i>	108
2.3	PARTIE QUALITATIVE DE LA RECHERCHE	109
2.3.1	<i>Méthodologie</i>	109
2.3.2	<i>Description des entretiens</i>	111
2.3.2.1	Entretien n°1	111
2.3.2.2	Entretien n°2	113

2.3.2.3	Entretien n°3	116
2.3.3	<i>Constatations empiriques</i>	121
2.4	CONCLUSIONS ANALYTIQUES	123
	CONCLUSION	128
	BIBLIOGRAPHIE	131
	ANNEXES	140
	Annexe 1 : Questionnaire	140
	Annexe 2 : Guide d'entretien	149
	Annexe 3 : Entretien n°1 de Shoshana	152
	Annexe 4 : Entretien n°2 de Laura	152
	Annexe 5 : Entretien n°3 de Morgane	152

INTRODUCTION

Oui c'est oui, non c'est non. Simple à comprendre de prime abord n'est-ce pas ? Un célèbre dicton dit « *pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué* ». Cela peut en quelque sorte s'appliquer à ces mots d'apparence anodins mais dont les combinaisons peuvent s'avérer bien plus complexes qu'on ne le voudrait. Par exemple, sans oui c'est non mais sans non est-ce oui ? Qu'en est-il du « qui ne dit mot consent » ? Celui-ci varie t'il selon le contexte ? Ces quelques associations nous permettent de mettre en avant la complexité et l'ambiguïté que des mots du quotidien peuvent avoir. Il serait d'ailleurs malvenu de se limiter à une compréhension purement lexicale. En effet, toute la complexité réside en le sens que peuvent avoir ces mots, en leurs significations qui peuvent tant différer d'une situation à une autre et dès lors avoir des conséquences bien différentes. On ne peut plus s'y arrêter simplement aujourd'hui.

Ces mots ont cependant pour point commun une notion des plus essentielles dans ces questions, celle du consentement. Notre génération actuelle est on ne peut mieux placée pour rendre compte de la complexité de la notion de consentement, et particulièrement du consentement sexuel. À l'ère des mouvements sociaux tel que le célèbre mouvement « #Me Too » et « Balance ton porc », les mouvements féministes ou en lien avec le genre et la sexualité, le consentement est un mot qu'il nous est souvent possible de retrouver dans la presse, les débats ou autre. S'il fait couler beaucoup d'encre, c'est notamment par son caractère quelque peu subjectif et dont chacun aime se faire sa propre interprétation. Il nous renvoie chacun d'un point de vue personnel à nos valeurs, nos idées, nos ancrages, notre vision de la société et des rapports sociaux. Bien que la richesse de notre monde en soi sa diversité, et nous citerons ici l'article 1 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO selon lequel « *la diversité culturelle est pour le genre humain aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre vivant* »¹, celle-ci est aussi source de nombreux défis. Un de ces défis consiste en la coexistence des visions de chacun au sein de la société. Et en ce qui concerne le consentement sexuel, la tâche s'avère particulièrement sensible. Elle se révèle rythmée de prises de positions et d'oppositions entre les genres, les générations, les idéaux et autres. On peut même douter qu'un jour il fasse l'objet d'un consensus clair et certain.

Et s'il y a bien un contexte pour lequel le consentement fait beaucoup parler de lui, c'est au niveau conjugal. Bien longtemps, en Belgique il n'était point question de parler de volonté ou consentement au sein du couple lorsque celui-ci était uni par le

¹ Article 1 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO (Paris, 2 novembre 2001).

mariage. Toute personne contractant le mariage s'engageait également au devoir conjugal et donc aux relations sexuelles qui en découlait. Cette obligation était en adéquation avec la mentalité de l'époque, époque bercée d'idées de hiérarchie entre les genres et non d'égalité. Et bien que cela puisse nous paraître insensé, ce n'est qu'en 1989 qu'une loi est venue abroger cette idée et reconnaître le viol entre époux². Cela ne fait donc que 34 ans que ce changement a eu lieu. Une partie des individus de notre société a donc connu la vision du couple antérieure ou été baigné dans ces idées. On peut donc sans difficulté imaginer l'influence que cela peut avoir dans les débats, politiques et multiples questionnements que cela engendre autour de cette question. Un changement législatif n'entraîne effectivement pas un changement immédiat des mentalités. Comment concilier une vision conservatrice et une vision progressiste du couple ? Comment faire comprendre ce changement ? Peut-on vraiment imposer une manière de penser aux gens ? Ce sont tout un tas de questions qui peuvent se poser. À cela s'ajoute la particularité de la relation de couple et de l'intimité qui lie les personnes. La proximité relationnelle implique des difficultés tant pour la personne concernée de mettre les mots adéquats sur une situation vécue que pour la société à reconnaître le véritable problème sans douter de la victime. Cette intimité tant désirée par les couples peut se révéler un véritable piège et être source de démêlés juridiques.

Cependant, il n'est pas nécessaire d'attendre l'engagement par les liens du mariage pour que ces notions soient mises à mal. À une époque où le mariage n'est plus la principale option pour faire naître des liens conjugaux, cela serait limiter la réflexion et cacher une partie de la réalité que de ne s'intéresser qu'à ces cas-là. Actuellement, nous assistons à une multiplication certaine des manières de créer des relations, des liens entre les individus, que cela soit de manière ponctuelle, occasionnelle ou pérenne. Et c'est un phénomène qui traverse les âges et les générations. Ainsi, un éventail de profils d'individus se retrouvent touchés par ces problématiques. On peut se demander si toutes les générations sont réellement égales face à ces questions.

Parmi ces profils, il convient de distinguer la population étudiante. Cible de bien des discussions sur différents sujets, on peut se questionner quant à savoir ce qu'il en est pour elle de la problématique de consentement et des violences en découlant. Étant une population plutôt jeune, nous pouvons nous attendre à un certain intérêt de celle-ci pour le sujet. On peut toutefois s'interroger sur l'information réelle dont elle dispose et si

² Loi du 4 juillet 1989 modifiant certaines dispositions relatives au crime de viol, *M.B.*, 18 juillet 1989, p. 12546.

celle-ci est suffisante. De nombreuses questions entourent ces jeunes, ces adultes de demain et les idées qu'ils sont susceptibles de transmettre aux futures générations.

Ce mémoire aura pour but, de présenter à son modeste niveau qu'est celui d'un travail universitaire de fin de cycle, un état des lieux de la situation actuelle quant à la place du consentement dans les relations affectives, amoureuses et sexuelles pour les étudiantes féminines du campus de Louvain-la-Neuve.

Une première partie aura pour vocation de contextualiser les différentes notions théoriques pertinentes dans le cadre de ce travail de recherche. Cette partie sera divisée en plusieurs chapitres à travers lesquels nous tenterons notamment de décortiquer la notion de consentement sous différents angles, son évolution constante ainsi que son implication dans les relations conjugales. Il sera examiné également l'apport de l'évolution du concept du couple dans les relations actuelles, l'implication du genre dans les relations ainsi que le rôle de la communication dans ces problématiques.

Cette première partie nous sera très utile pour amorcer la deuxième partie qui portera quant à elle sur l'analyse de la place du consentement dans les relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes de Louvain-la-Neuve. Cela aura pour vocation d'établir une photographie de la situation telle qu'elle est vécue actuellement par les étudiantes du campus de l'Université catholique de Louvain. Il s'agira ici de détailler les résultats d'une recherche quantitative réalisée sur base d'un questionnaire dans le cadre de ce mémoire et de leur analyse.

Cette recherche sera étoffée d'une recherche de type qualitative puisque des entretiens de type semi-directif viendront approfondir les résultats obtenus. Le but est d'essayer de coller au plus près de la réalité des étudiantes néolouvanistes.

Enfin, des constatations et conclusions seront tirées de ces différentes observations.

**PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTUALISATION DES CONCEPTS
DANS LA SOCIÉTÉ**

1 LES BASES DU CONSENTEMENT

Le consentement est un concept qui peut être utilisé de multiples manières, il est donc très facile de vite s'y perdre. C'est pourquoi nous prendrons le soin de le replacer dans les différents champs que sont celui du droit, de la morale ainsi que de son utilisation au quotidien. Nous examinerons ensuite brièvement son rattachement à différents grands concepts tels que la sexualité, la violence ou encore la contrainte.

Il sera ensuite essentiel de procéder à une brève évolution de ces concepts à travers les générations et aux incidences qui en découlent au sein de notre société.

1.1 Définitions et notions clés

Que veut vraiment dire « consentir » ? Quelle est l'idée derrière le fait de « donner son consentement » ? Le verbe « consentir » fait partie de ces mots qui peuvent revêtir, selon les contextes, de nombreux sens. Cette diversité lexicale peut facilement engendrer des malentendus et quiproquos, rendant ainsi son utilisation parfois complexe.

C'est pourquoi nous examinerons ici la définition du consentement à travers les différents champs que sont celui du droit, de la morale et de l'usage qu'il peut en être fait au quotidien. Nous nous attarderons ensuite à le rattacher à différents concepts clés tels que la sexualité, la violence et la contrainte, qui paraissent indéniablement liés.

1.1.1 *À travers le droit*

1.1.1.1 Sphère civile

S'il y a bien un domaine où le terme « consentement » prend tout son sens et toute son importance, c'est évidemment celui du juridique. C'est un domaine dans lequel droits, règles et lois s'entremêlent et s'imposent à toute personne au sein de notre société³. C'est donc une sphère où coexistent différents champs du droit et donc des lois propres à chacun d'eux. De ce fait, il n'est pas étonnant que, dans ce domaine essentiel, on retrouve différentes définitions et significations au mot « consentement ». L'idée de consentir en droit belge des contrats dans lesquels le consentement est une des conditions nécessaires à la validité d'une convention⁴ (et sans lequel celle-ci peut être

³ M. LIENDLE, « La place de la loi dans la question du droit Exemples issus du domaine de la santé », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 110, no. 3, 2012, pp. 21-26.

⁴ Code civil, art. 1108, al.2.

frappée de nullité pour vice)⁵ n'est pas forcément la même que celle entendue en droit civil dans le cadre du mariage d'une personne mineure lorsqu'il s'agit de désigner l'accord donné par ses parents ou tuteurs légaux pour celui-ci⁶.

Nous pouvons donc aisément remarquer en quoi, bien qu'issue d'un même code qu'est le Code civil belge, la signification derrière ce terme peut varier. Néanmoins, certains éléments apparaissent communs à chacune de ces définitions. Pour relever cela, nous pouvons nous aider de la définition générale telle qu'établie par Gérard Cornu selon laquelle, nous citons, « *le consentement est un accord de deux ou plusieurs volontés à un acte légal en vue de créer des effets de droits* »⁷. De cette définition, il est intéressant ici de retenir l'aspect légal du consentement et les effets de droits qui s'y attachent. Cela s'adapte très bien à un contrat, une convention ou toute autre formalité légale, mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'actes de nature sexuelle ? Appliquer cette définition à ces cas reviendrait à formaliser toutes relations affectives mais surtout sexuelles à des contrats et actes légaux. Est-ce vraiment de cela dont il s'agit dans la réalité des faits ? Nous pouvons émettre un doute raisonnable quant au fait que les personnes désirant conclure une relation sexuelle souhaitent par cela effectuer un acte de nature législative et se sentent liées contractuellement parlant.

1.1.1.2 Sphère pénale

Dès lors, si nous désirons nous intéresser plus spécifiquement au consentement sexuel, et ce toujours sur un versant juridique, il convient de se tourner vers le Code pénal belge. Il est à noter que celui-ci a fait l'objet d'une réforme du droit pénal sexuel à la date du 1^{er} juin 2022⁸. Cette récente réforme, en plus de dorénavant permettre la reconnaissance de l'inceste comme un crime à part entière, de décriminaliser la prostitution et de modifier les peines pour crime de viol, a aussi eu pour vocation de mettre la focale sur le consentement en lui donnant une place nouvelle⁹. Bien que cette réforme soit salutaire, elle peut nous permettre de constater une fois de plus les lenteurs bien connues de la justice belge. Notre Code pénal belge allant sur ses 150 ans passés, il

⁵ Code civil, art. 1109 ; P. VAN OMMESLAGHE, *Droit des obligations – Tome I*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 231.

⁶ Code civil, art. 145 et 148.

⁷ G. CORNU, *Vocabulaire juridique*, 11^e éd., Puf, Quadrige, 2016, p. 245.

⁸ Loi du 21 mars 2022 modifiant le Code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel, *M.B.*, 30 mars 2022, p. 25785

⁹ M. ALIÉ , O. BASTYNS, D. BERNARD, C. BRIÈRE, C.-E. CLESSE, M. GIACOMETTI, A. KARCHER, L. LETELLIER, A. RIZZO, I. WATTIER, *Le nouveau droit pénal sexuel*, Bruxelles, Larcier, 2022.

est évident que certains éléments désuets étaient (et sont toujours pour certains) à revoir. Cette réforme, comme beaucoup en Belgique, a vu le jour non sans difficultés et débats agités¹⁰. Les sujets dont il est question dans cette réforme étant particulièrement sensibles et d'actualité dans les débats sociétaux, il est étonnant (pour ne pas dire désolant) de n'avoir vu arriver cette réforme qu'il y a peu. C'est évidemment un autre débat que ce qui nous intéresse présentement mais il y a lieu de se demander si les priorités législatives ne seraient pas à revoir.

Pour en revenir à cette réforme et au sujet qui nous intéresse dans le cadre de ce chapitre, le consentement en est l'un des éléments clés. En effet il se voit dorénavant doté de sa propre définition reprise dans le Code Pénal en son article 417/5 nouveau¹¹. Cela a également une incidence sur le crime de viol puisque désormais celui-ci ne se définit plus par l'absence de résistance de la part d'une personne victime¹² mais bien par l'absence de consentement¹³.

L'apparition d'une définition du consentement dans le Code pénal est une avancée des plus louables. Cela instaure un cadre juridique à une notion des plus sensibles et bien souvent sujette à interprétation. Pour reprendre en quelques mots l'article 417/5 nouveau dudit Code, « *le consentement se doit d'être explicite et d'avoir été donné librement, il ne peut donc pas être simplement déduit de la simple absence de résistance* »¹⁴. Pour ce qui est de l'accord explicite, il est facile de s'imaginer en quoi une situation qui en est dépourvue reviendrait à aller à l'encontre du consentement et constituerait dès lors une infraction au regard de la loi. Cependant, pour ce qui est de l'absence de résistance, cela peut parfois s'avérer plus complexe. Il serait facile de s'en tenir à l'adage « *qui ne dit mot consent* », mais cela serait une ineptie sans nom. Diverses raisons peuvent expliquer qu'une personne ne puisse manifester explicitement son consentement à un moment précis. Cela peut notamment s'expliquer par la crainte procurée par la situation vécue, la peur due à la relation existante (ou non) entre la victime et son agresseur, au phénomène de sidération rendant la personne incapable de

¹⁰ Infor Jeunes Bruxelles, *Réforme du droit pénal sexuel : qui ne dit mot... ne consent pas !*, 20/02/2023, <https://ijbxl.be/bienetre/reforme-du-droit-penal-sexuel-qui-ne-dit-mot-ne-consent-pas/#:~:text=La%20réforme%20du%20droit%20pénal,la%20législation%20aux%20évolution%20sociétales>, consulté le 2 juillet 2023.

¹¹ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

¹² Code pénal, ancien art. 375.

¹³ Code pénal, art.417/11 nouveau.

¹⁴ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

réagir¹⁵. Ceci est évidemment une énumération non-exhaustive de ces raisons. Pour tous ces cas particuliers, le législateur prévoit désormais un cadre limitant les interprétations douteuses, bien que chaque cas soit apprécié au regard des circonstances du cas en question.

Une autre caractéristique nécessaire donnée par cette nouvelle définition est que « le consentement se doit de pouvoir être retiré à tout moment de l'acte de nature sexuel, que cela soit avant ou pendant l'acte en question »¹⁶. Dès lors, ce n'est pas parce qu'une personne a manifesté librement et explicitement son accord à un moment donné qu'elle ne peut pas changer d'avis. De plus, ce n'est pas parce qu'une personne consent à une pratique à caractère sexuel que cette acceptation vaut pour tout acte. Nous pouvons très bien imaginer qu'une personne accepte une pénétration vaginale de la part de son partenaire mais refuse une pénétration orale¹⁷. L'accord relatif à la pénétration vaginale ne vaut pas comme un accord global de toutes pratiques confondues. C'est donc intéressant de voir en quoi cette nouvelle définition instaure un caractère révocable et non englobant au consentement¹⁸. Le focus est ici mis sur la liberté totale de l'individu.

En ce qui concerne le caractère libre et éclairé du consentement, il est évident que cela écarte les hypothèses où le consentement est obtenu par l'usage de la force, de la menace voire de la violence tant psychologique que physique¹⁹. Si on peut aisément imaginer en quoi il n'y a pas lieu de tenir compte d'un « oui » obtenu par l'usage de la force physique, il peut parfois en être plus compliqué lorsqu'il s'agit de formes de violences psychologiques, notamment dans certains contextes. On peut notamment penser au cadre conjugal qui peut s'avérer bien plus complexe qu'on ne le voudrait²⁰. Par exemple, si on prend un couple sujet à des formes de violences conjugales, peut-on vraiment assurer avec certitude que chacun des rapports sexuels au sein de ce couple soit pleinement consenti sans laisser une place à une quelconque forme de pression psychologique, chantage ou autres procédés psychologiques ? Il serait en effet à l'heure

¹⁵ M. SALMONA, « 10. Agressions sexuelles », dans : Marianne Kédia éd., *Psychotraumatologie*. Paris, Dunod, « Les Ateliers du praticien », 2020, p. 79-95.

¹⁶ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

¹⁷ T. HENRION, *La réforme du droit pénal sexuel*, Anthémis, 2022, Limal.

¹⁸ Service public fédéral Justice, *Infractions sexuelles*, https://justice.belgium.be/fr/themes/securite_et_criminalite/infractions_sexuelles#tab-1, consulté le 2 juillet 2023.

¹⁹ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

²⁰ P. BENSUSSAN, Viol entre époux en droit français: désir, besoin et consentement. *Sexologies*, 2009, vol. 18, no 3, p. 218-224.

actuelle indécemment de traiter du sujet comme si le consentement découlait de la relation conjugale et d'en exclure ses éventualités. On voit donc la complexité qui peut être liée à cette question.

À cela s'ajoute aussi légalement la question de la « *vulnérabilité de la victime* »²¹. La vulnérabilité est à entendre, selon la définition qu'en fait Gérard Cornu, comme « *la situation d'une personne en état de faiblesse et ce pour diverses raisons telles que la maladie, l'âge, une déficience tant physique que psychique, une infirmité, voir même un état de grossesse* »²². Dans le cadre qui nous intéresse, on peut facilement comprendre en quoi l'état de vulnérabilité s'applique aux cas fréquents où une personne est sous l'influence de stupéfiants ou même d'alcool. Une attention toute particulière est actuellement portée à ce sujet, spécialement en ce qui concerne la problématique des personnes droguées à leur insu²³. Problématique qui fait couler beaucoup d'encre de nos jours²⁴.

Enfin, citons également (et assez logiquement) qu'il ne peut point être question de consentement lorsque la commission d'un acte de nature sexuelle a eu lieu lorsque la personne victime de cet acte était soit endormie, soit inconsciente²⁵. Cela paraît pour le peu sensé, néanmoins il aura fallu attendre 2022 pour que cela soit explicitement consacré dans un texte de loi par le législateur. Ce qui paraît beaucoup plus insensé pour le coup n'est-ce pas ?

Il est donc opportun de constater en quoi le concept de consentement a connu une forte évolution juridique au cours des dernières années. Il a dorénavant une place à part entière dans la sphère pénale ce qui n'est pas négligeable. Toute la question est de savoir si cette avancée est un premier pas vers de prochains changements et un potentiel espoir d'amélioration pour des sujets tout aussi délicats, ou si elle ne va servir qu'à éponger les frustrations futures.

²¹ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

²² G. CORNU, *Vocabulaire juridique, op.cit.*, p.1086.

²³ L. AJBAÏLOU, M. BEN JATTOU, *Consentement*, Femmes de droit, 11/07/2022, https://femmesdedroit.be/informations-juridiques/abecedaire/consentement-2/#_ftnref7, consulté le 3 juillet 2023.

²⁴ A. OLIVEIRA, V. DUMESTRE, S. AURIACOMBE, *et al.* Drogué à son insu: Aspects clinique et toxicologique de la soumission chimique. *Journal de médecine légale droit médical*, 2003, vol. 46, no 1, p. 23-30.

²⁵ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

Dans le cadre de ce travail de fin d'études et au vu du sujet dont il est question, il paraît évident en ce qui concerne la sphère juridique que nous nous référerons à la définition du consentement telle qu'entendue par le Code pénal²⁶.

1.1.2 À travers la morale

Comment aborder la notion de consentement sans s'intéresser quelque peu à la connotation morale qui s'y trouve derrière. C'est un sujet qui peut avoir pour effet de nous renvoyer chacun de nous à nos propres valeurs, aux perceptions qui sont les nôtres, à notre vision du monde et des autres²⁷. Ces mêmes valeurs font, comme le met en avant le psychologue Shalom H. Schwartz au travers de ses théories sur les valeurs (tant personnelles qu'humaines), que nous possédons tous des idéaux différents, que nos choix divergent, que nous nous démarquons par nos comportements et opinions²⁸. Bien qu'essentiel pour la diversité de nos sociétés et que cela soit source d'une immense richesse en leur sein, cela peut également se révéler source de complexité²⁹. Cela s'illustre parfaitement avec le concept de consentement. Comment s'imaginer que, dans un monde où chacun des individus grandit avec des modèles qui lui sont propres, dans un environnement particulier, avec des idées et valeurs qui y sont attachées, il puisse y avoir un consensus clair à tout point de vue ? Cela paraît compliqué.

Néanmoins, il nous est possible de nous arrêter sur une vision relativement globale de l'idée que représente le consentement sous un angle morale. Si on regarde la définition morale, le consentement peut être défini comme étant « *un acte libre de la pensée par lequel un individu s'engage entièrement à accepter ou à accomplir quelque chose* »³⁰.

Cette définition a comme élément central la liberté. Le consentement serait donc ici un acte libre. De plus, il s'agit d'un acte issu ici de la pensée et non d'un texte de loi comme nous l'avons examiné auparavant. Chaque individu serait donc un être humain capable de poser librement des actes de la pensée dont il aurait envie. Est-ce qu'il serait possible de lier cette acceptation morale du consentement avec le consentement dans le

²⁶ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

²⁷ S. H. SCHWARTZ, « Les valeurs de base de la personne : théorie, mesures et applications », *Revue française de sociologie*, 2006/4 (Vol. 47), p. 929-968.

²⁸ M. HUTEAU, "Wach, M., & Hammer, B. *La structure des valeurs est-elle universelle ? Genèse et validation du modèle compréhensif de Schwartz*", *L'orientation scolaire et professionnelle*, 32/3 | 2003, 556-557.

²⁹ C. CHATAIGNÉ, *Psychologie des valeurs*, De Boeck, 2014.

³⁰ <https://www.cnrtl.fr/definition/consentement>

contexte de la sexualité ? Il s'agirait alors de voir la sexualité comme un acte de la pensée, est-ce vraiment de cela dont il s'agit lorsqu'on parle de rapport sexuel ? On peut se questionner quant au fait de savoir si une personne qui consent à avoir un rapport sexuel envisage réellement cela comme un acte libre de la pensée. De plus, il peut apparaître complexe de lier les concepts de liberté et de sexualité. Bien que chacun soit en principe libre de jouir de sa propre liberté sexuelle, elle est à concilier avec celle des autres sur laquelle il convient de ne pas empiéter³¹. Nous nous permettrons une comparaison avec les libertés individuelles pour lesquelles le célèbre proverbe de John Stuart Mill veut que « *la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres* ». Pourrait-il s'étendre à la liberté sexuelle ? S'ajoute à cela la question de savoir jusqu'où va cette liberté, à partir de quand peut-on réfréner une pratique sexuelle ?³² Nous ne pouvons donc que constater les difficultés résultant de l'articulation entre un point de vue moral et la sexualité en tant que telle.

Si nous avons pu dépeindre un aperçu très objectif du consentement avec une vision juridique de celui-ci, nous nous plaçons plutôt du côté de la subjectivité quand il s'agit de la morale. Toujours sur un plan subjectif, il est également possible de s'intéresser au consentement dans une vision plus conceptuelle ici. Nous citerons dès lors la définition positionnant le consentement comme « *une acceptation totale et réfléchie d'une valeur qui est, elle reconnue comme étant vraie ou existante* »³³. Cette définition renvoie à l'idée de valeur comme nous l'avons déjà évoquée précédemment et à toute la subjectivité y afférant. Sous cet angle, il s'agirait d'une conception plus individuelle et psychique du consentement, d'une idée que chacun se ferait individuellement selon les valeurs auxquelles il adhère.

Sous le prisme de la sexualité, comment cela est-il envisageable ? Peut-on vraiment aborder la sexualité comme quelque chose qui relève d'une conception individuelle de chaque individu ? Ne serait-ce pas réducteur et incorrect ?

1.1.3 À travers le quotidien

Après avoir abordé le consentement sous l'angle du droit ainsi que sous l'angle de la morale, il nous serait encore possible de continuer de diverses façons. En effet, le consentement est présent à bien des égards dans différents domaines au sein de la

³¹ E. DREYER L, « Chapitre 3. Les atteintes à la liberté de disposer de son corps », in E. DREYER (dir.) *Droit pénal spécial*, Paris, Ellipses, « Cours magistral », 2016, p. 169-181.

³² D. LOCHAK, *La liberté sexuelle, une liberté (pas) comme les autres?*, 2005, p.7.

³³ <https://www.cnrtl.fr/definition/consentement>

société. En cela, on peut dire qu'il fait partie inhérente de notre quotidien. Cependant, bien qu'on le retrouve partout, celui-ci ne s'exprime pas forcément de la même manière selon le champ d'application et le contexte.

Nous pouvons par exemple évoquer le consentement en milieu médical, bien connu de tous. La relation entre un médecin et un patient est teintée d'asymétrie puisque le médecin est dans une certaine position de pouvoir vis-à-vis de son patient³⁴. De ce fait il est primordial d'y apporter certaines balises. Cela se fait notamment par le biais de droits dont le patient est doté de par son statut et le consentement en fait partie. C'est la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient qui les consacre³⁵. L'article 8 de ladite loi prévoit le droit pour tout patient de consentir en toute liberté à un quelconque acte médical, de le refuser ainsi que de pouvoir retirer son consentement³⁶. Il y est prévu que ce consentement se donne notamment par écrit via un formulaire prévu à cet effet. Nous pouvons observer un certain formalisme propre au milieu médical et que nous imaginons mal retrouver dans le cadre plus intime d'une relation où un « oui » à l'oral peut être suffisant pour marquer son accord.

Puisqu'on cite le consentement exprimé oralement, il convient de citer celui prononcé lors de l'acte solennel et formel qu'est le mariage. Bien que les époux s'engagent également par la signature conjointe de leur acte de mariage, ceux-ci expriment tout d'abord à haute voix leur consentement à prendre l'autre pour époux. Bien qu'également dit à l'oral, nous pouvons remarquer sans peine la différence entre le « *oui je le veux* » prononcé devant un bourgmestre ou une instance religieuse et le « *oui* » de tous les jours marquant l'accord tant pour une banalité du quotidien que pour un rapport sexuel. Une manière de procéder d'apparence identique ne revêt pas forcément le même formalisme et n'a donc de ce fait pas la même incidence.

Nous pourrions continuer encore longtemps à citer de multiples exemples similaires à ceux ci-dessus tant ils ne sont pas des cas isolés. Cependant, ces derniers suffisent à l'observation d'un phénomène. Si dans les cas cités un certain formalisme est attaché au consentement, ce n'est pas sans raison. C'est dans un souci de protection de l'individu, ainsi que par les conséquences que peuvent avoir ces décisions.

³⁴ P. CASTEL, « Le médecin, son patient et ses pairs. Une nouvelle approche de la relation thérapeutique », *Revue française de sociologie*, 2005/3 (Vol. 46), p. 443-467.

³⁵ Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient, *M.B.*, 26 septembre 2002, p. 43719.

³⁶ Art. 8 loi du 22 août 2002 précitée.

Si nous revenons au sujet du consentement sexuel, nous pourrions nous permettre un parallèle. Sachant que le consentement sexuel, et particulièrement le refus de celui-ci, est susceptible d'entraîner de lourdes conséquences (tant judiciaires que psychologiques par exemple), devrions nous envisager d'encadrer tout acte de nature sexuelle d'un formalisme ? Cela aurait-il un effet protecteur sur les individus souhaitant ou non consentir à un rapport sexuel ? De plus, nous avons précédemment observé que le Code pénal s'attachait désormais à prévoir la révocabilité à tout moment du consentement et son caractère non-définitif³⁷. Cela ne serait-il pas quelque peu inconciliable avec un formalisme se voulant solennel et permanent ? Devrait-on envisager un autre acte de nature formelle pour s'en défaire ?

1.1.4 Concept rattaché à la sexualité

Bien qu'ayant une existence et consistance à part entière et ce dans de multiples domaines, le concept de consentement se voit indéniablement attaché à celui de la sexualité, surtout lorsqu'on aborde le consentement sexuel. Dans son usage le plus fréquent, c'est un terme qui est bien souvent utilisé pour renvoyer à ce domaine, laissant un peu de côté ses autres acceptations³⁸. En effet, bien que présent dans différentes sphères de la société et des relations humaines, c'est dans celle de la sexualité qu'il prend le plus de sens et d'ampleur actuellement.

Lorsqu'on aborde la notion de sexualité dans le cadre de ce mémoire, celle-ci est à entendre telle que « *l'ensemble des activités et tendances qui, à travers le rapprochement des corps et l'union des sexes, ont pour but la recherche du plaisir charnel ainsi que l'accomplissement global de la personnalité* »³⁹. Cette définition s'entend à une vision très large de la sexualité de l'être humain, se concentrant sur l'acte sexuel en lui-même et le plaisir qui y est associé. Elle est semble-t-il pertinente afin de traiter de la sexualité humaine dans son ensemble, abordant tant l'acte physique que l'aspect plus charnel. Cela s'écarte dès lors par exemple de la vision de la sexualité qu'il est possible de retrouver chez Sigmund Freud pour qui la sexualité se définit plutôt comme « *un ensemble d'actes et de pulsions se manifestant dès la petite enfance et tendant à obtenir des satisfactions sensuelles en débordant la simple génitalité et en investissant l'ensemble des zones érogènes* »⁴⁰. Il s'agit bien évidemment ici d'une

³⁷ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

³⁸ A. JAUNAIT et F. MATONTI, L'enjeu du consentement. *Raisons politiques*, 2012, no 2, p. 5-11.

³⁹ <https://www.cnrtl.fr/definition/sexualite>

⁴⁰ <https://www.cnrtl.fr/definition/sexualite>

dimension psychique de la sexualité où celle-ci se retrouve au centre de tous les conflits de la vie psychique des êtres humains⁴¹. Nous pouvons facilement nous rendre compte en quoi il serait plus compliqué de traiter de l'attachement du consentement à la sexualité sous ce prisme psychique. En l'analysant sous cet angle, il faudrait se pencher du côté de la psyché humaine, se demandant quels conflits psychiques animent un individu lorsqu'il accorde ou non son consentement à un acte de nature sexuelle.

Une autre observation qui peut ici être faite quant à l'articulation de ces concepts concerne leur potentiel d'interprétation. Nous avons pu examiner plus haut en quoi la notion de consentement pouvait varier selon l'interprétation qu'une personne s'en fait. Ne serait-ce pas aussi le cas en ce qui concerne la sexualité ? Il est évident que chaque individu est doté de sa propre vision de la sexualité, celle-ci étant faite de ses propres fantasmes et représentations personnelles⁴². Chacun pouvant interpréter la sexualité telle que cela lui convient, les possibilités sont grandes de s'exprimer sexuellement selon ses propres envies. Malgré tout, il est évident que certaines normes quant à la sexualité existent et la régissent à leur manière (tant d'un point de vue moral, que social ou encore législatif)⁴³. Certes l'accent est mis sur la liberté sexuelle mais peut-on vraiment considérer être libre sexuellement puisque certaines pratiques sexuelles sont prohibées par exemple ? Quand on parle de « *pratiques déviantes* », à quoi cela fait-il référence ? Y a-t-il réellement une norme commune et véritable pour un concept si subjectif qu'est la sexualité humaine ?

Ces constatations concernant la sexualité humaine misent en lien avec le consentement nous permettent de mettre en avant la complexité derrière l'articulation de ces notions. Comment mobiliser deux notions, pouvant être si subjective chacune pour leur part, ensemble sans difficulté ? Comment s'assurer qu'un individu qui consent à un acte de nature sexuelle, selon ses propres représentations, consent réellement à la représentation de l'acte que se fait son partenaire ? On peut effectivement se questionner sur ce à quoi consent réellement un individu, à quel moment et jusqu'à quel point.

Malgré ces questions d'une complexité plus qu'apparente, il s'avère délicat à l'heure actuelle, au vu des débats et des mouvements d'actualité, d'imaginer dissocier ces deux notions. Dans le cadre de ce travail nous ne nous attarderons pas davantage sur

⁴¹ S. FREUD, *Trois essais sur la théorie de la sexualité*. Média Diffusion, 2012.

⁴² R. PERELBERG, *Sexualité, excès et représentation*, PUF, 2022.

⁴³ A. PFAUWADEL, « Il n'y a pas de normes sexuelles. Il n'y a que des normes sociales », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 21 | Printemps 2019, mis en ligne le 01 juin 2019, consulté le 28 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/gss/5489>.

ces questions mais nous ne pouvons que relever en quoi il y a matière à questionnement pour le futur.

1.1.5 Le consentement : Entre volonté, contrainte et violence

Oui ou non, consentir ou non, vouloir ou non, avoir envie ou non, ... Les manières d'exprimer un consentement sont multiples. Au cœur de ces possibilités et donc au cœur même de la notion de consentement se trouve celle de « *volonté* ». Si on se réfère au Larousse, la volonté dans son acception générale peut se définir comme étant « *la faculté pour chaque individu de déterminer librement ses actes en fonction de motifs dits rationnels. Il s'agit du pouvoir de faire ou de ne pas faire quelque chose* »⁴⁴. Cette définition se révèle facile à mettre en lien avec celle que nous avons pu poser du consentement et notamment du consentement sexuel. Lorsqu'un individu donne son consentement à un acte de nature sexuelle, il exprime librement son envie de faire quelque chose, dans ce cas un acte de nature sexuelle. De plus, il est à retenir de cette définition la référence à la notion de liberté, notion qu'il nous avait été permis d'observer comme faisant partie intégrante de la définition du consentement telle qu'établie par le Code pénal⁴⁵. On voit donc un lien assez fort entre ces notions.

À la lecture de la définition de volonté, il est flagrant de constater une ressemblance assez nette avec celle du consentement. Cette ressemblance en fait-elle des concepts synonymes ? La tendance, notamment en droit, est de répondre par la négative à cette question en marquant la distinction. Le droit, notamment le droit contractuel, assimilerait la volonté comme étant la conséquence du consentement⁴⁶. Le consentement est l'objet par lequel la volonté peut ainsi s'exprimer.

Dès lors, ces deux termes ne nous apparaissent pas tant comme des synonymes mais plutôt comme des notions complémentaires qu'il va de soi d'utiliser de pair.

Si un lien existe entre les notions de consentement et de volonté, c'est également le cas en ce qui concerne le consentement et la contrainte. L'attachement n'est évidemment pas identique mais est toutefois présent⁴⁷. Si un individu est libre de donner son accord pour un acte de nature sexuelle, il est tout aussi libre de marquer son

⁴⁴ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/volonté/82476>

⁴⁵ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

⁴⁶ E. RUDE-ANTOINE, « Consentements et volontés », dans : , *Mariage libre, mariage forcé ?* sous la direction de RUDE-ANTOINE Edwige. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « La Nature humaine », 2011, p. 111-123.

⁴⁷ B. BOUQUET, « Consentement et contrainte : des notions polysémiques », *Vie sociale*, 2021/1 (n° 33), p. 13-27.

désaccord. Interférer dans cette liberté de choix ou ne pas en tenir compte revient donc à contraindre l'individu à un choix qui n'est pas le sien. Dès lors, il est prévu à l'article 417/5 nouveau du Code pénal qu'il n'est pas question de parler de consentement lorsque celui-ci est obtenu sous le coup de la contrainte⁴⁸. Le fait de contraindre une personne est ici à prendre dans sa définition la plus large étant « *le fait d'obliger un individu, le forcer à agir contre sa volonté* »⁴⁹. Cette conception de la contrainte inclut donc toute forme de violence, allant tant de la violence morale à la violence physique, la force, tout moyen de pression psychologique, ainsi que la menace. Cela recouvre un spectre assez large de cas dans lequel il ne peut donc être question de consentement. Il est important de bien insister sur l'étendue de la contrainte. De prime abord il est facile de l'assimiler à des actes et à de la violence physique mais cela serait réducteur et jetterait un voile sur une partie de la réalité.

Si dans le paragraphe précédent il était question de deux termes complémentaires, nous pouvons constater qu'il s'agit ici de deux termes s'excluant mutuellement puisqu'il ne peut exister un consentement en présence de la contrainte.

Cependant, s'il fallait s'attarder sur une complémentarité lexicale en lien avec la contrainte, il serait pertinent de relever celle pouvant être faite avec la notion de violence. En effet, en son acceptation la plus large, elle est à comprendre comme « *la force pouvant être exercée par une personne ou plusieurs dans le but de contraindre, soumettre un individu ou en vue d'en obtenir quelque chose* »⁵⁰. On y retrouve donc une claire référence à la contrainte. En plus de cette ressemblance marquante, il est à noter qu'en aucun cas cette définition ne cible expressément une quelconque forme de violence physique nécessaire pour qu'il soit question de violence à proprement parler. Cela va donc de pair avec la contrainte.

Cette parenthèse lexicale nous a permis de mettre en avant les ressemblances mais aussi discordances entre ces trois notions bien connues, assez proches et donc parfois utilisées à tort. Si dans le cadre de ce mémoire une importance toute particulière est mise à les distinguer, Monsieur et Madame tout le monde n'effectuera peut être pas cet exercice intellectuel en ne tenant pas spécialement compte de ces spécifications. Néanmoins il est important de les connaître pour pouvoir repérer de quoi il est vraiment question, tant dans la littérature scientifique que dans les discours communs.

⁴⁸ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

⁴⁹ <https://www.cnrtl.fr/definition/contrainte>

⁵⁰ <https://www.cnrtl.fr/definition/violence>

1.1.6 Zone grise, zone bien sombre du consentement

1.1.6.1 Un flou obscur et dangereux

Si un oui est un oui, un non est un non. Blanc c'est blanc, noir c'est noir. Simple à comprendre en apparence. Il devrait toujours en être ainsi lorsqu'il s'agit du consentement. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Cela se complique quand sous un oui se cache un non, quand l'absence d'un oui clair reflète la présence d'un non, quand une affirmation orale est contredite par un langage corporel contradictoire, quand il y a consentement mais pas de désir, ...⁵¹ Ce sont toutes des situations qui, à la place d'être claires pour chacun, se retrouvent grisées de doutes et sont remises en question. C'est de ça dont il s'agit lorsqu'on réfère au terme dangereux de zone grise⁵². Ce terme n'a aucune connotation légale ni de définition juridique. Une tentative de définition à partir des lieux communs reviendrait à voir cette zone comme « *toute situation de flou pouvant entourer un acte de nature sexuelle, toute situation où l'individu n'a pas clairement marqué son désaccord et faisant douter de la véracité du consentement* »⁵³. À la seule lecture de ces quelques mots, n'apparaît-il pas un problème ? Cette définition ne serait-elle pas contradictoire avec ce que nous avons examiné auparavant ?

Rappelons-nous la définition légale du consentement telle qu'établie par le législateur. Celle-ci prévoit que pour qu'il y ait consentement, celui-ci se doit d'être donné expressément, de manière claire, volontaire et explicite⁵⁴. De ce fait, il n'y a pas lieu de nommer consentement une situation où celui-ci ne serait pas exprimé clairement. C'est pourquoi, nous pouvons prendre le parti délibéré de considérer les termes de zone grise comme étant une ineptie et un non-sens évident. De plus c'est une notion qui s'avère des plus dangereuses pour les personnes victimes. Il peut paraître extrême de parler de dangerosité mais n'est-ce pas le mot pour qualifier un terme susceptible de faussement légitimer et excuser des comportements qui ne sont rien d'autre que des

⁵¹ M. CARBAJAL, A. COLOMBO, ET M. TADORIAN. « Consentir à des expériences sexuelles sans en avoir envie. La logique de redevabilité : responsabilité individuelle ou injonction sociale genrée ? », *Journal des anthropologues*, vol. 156-157, no. 1-2, 2019, pp. 197-218.

⁵² D. SALAS, « La zone grise du (non) consentement », *Les Cahiers de la Justice*, 2021/4 (N° 4), p. 559-561.

⁵³ Information violences sexuelles, *Zone grise*, <https://violences-sexuelles.info/comprendre-definitions-loi/zone-grise/#:~:text=L%27expression%20«%20zone%20grise%20»,est%20décrité%20par%20certaines%20personnes>, consulté le 8 juillet 2023.

⁵⁴ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

agressions sexuelles ? Comment qualifier autrement une notion mettant à mal la parole des victimes et les faisant douter ?

1.1.6.2 Entre culture du viol et mythes

Bien que faussée, cette notion se retrouve malheureusement trop souvent utilisée dans le langage courant, les discours médiatiques et autres prises de parole. Cela s'explique par l'existence de ce qu'il convient d'appeler la « *culture du viol* » dans laquelle baigne actuellement notre société. La culture du viol est un concept assez récent amené par les mouvements féministes américains dans le courant des années 1970⁵⁵. C'est un concept englobant « *toutes les attitudes et les comportements qui ont pour résultat de normaliser, minimiser et encourager le viol et qui sont diffusés au sein de la société* »⁵⁶. Ces mots peuvent paraître choquants, et nous osons affirmer qu'ils le sont, mais malheureusement c'est un phénomène qui est totalement ancré et présent au sein de notre société. Il est intégré par tous, tant les hommes que les femmes.

On peut se demander comment il est possible de socialement en arriver à cautionner de telles idées. Pour examiner cette question, nous citerons ici des idées pré-faites bien connues telles que *l'alcool ou une tenue jugée sexy sont la cause du viol, que si une victime ne porte pas plainte après une agression sexuelle c'est que ce n'en est pas une et que dans le fond elle le désirait, qu'il ne peut pas s'agir d'un viol si l'agresseur est connue de sa victime puisqu'un violeur est nécessairement un inconnu, qu'un violeur est nécessairement un homme et une victime ne peut être que féminine, ...*⁵⁷ Ces phrases résonnent toutes dans nos oreilles n'est-ce pas? Qui n'a jamais entendu de tels dires en regardant le journal télévisé, en allumant la radio ou même dans les discours du quotidien ? Toutes ces idées, les plus ridicules les unes que les autres, sont ce qu'il convient d'appeler des mythes et stéréotypes entourant la sexualité et le viol. La culture du viol englobe ces mythes et légendes entourant la sexualité, les agressions à caractère sexuel et tout particulièrement le viol. C'est ce qui

⁵⁵ J. LEBATTEUR, *Culture du viol*,), 29/01/2021 <https://femmesdedroit.be/informations-juridiques/abecedaire/culture-du-viol/>, consulté le 3 juillet 2023. ; F. CHOQUETTE-GIGUÈRE, *Féminisme de combat: l'expérience des survivant-es de violence sexuelle en autodéfense féministe*, Montréal, 2023.

⁵⁶ L. BÈGUE, « Viol. Le sondage de la honte », *Cerveau & Psycho*, 2019/9 (N° 114), p. 66-70.

⁵⁷ Cette énumération non-exhaustive ne reflète en rien un quelconque cautionnement ou affiliation de notre part à ces idées.

ressort du sondage d'Amnesty international Belgique⁵⁸. Dans ce sondage, il apparait que beaucoup de ces idées reçues sont intériorisées comme étant vraies par une grande partie de leur échantillon (celui-ci étant composé de 2300 belges, hommes et femmes confondus). Nous pouvons citer par exemple, en nous concentrant sur la population féminine nous intéressant dans le cadre de notre travail, que 43% des femmes de leur échantillon pensent la sexualité des hommes comme plus pulsionnelle et incontrôlable⁵⁹.

Bien qu'il serait possible de continuer longuement à discourir de ce vaste sujet, nous pouvons déjà apercevoir à travers ces brèves explications en quoi la notion de zone grise du consentement s'inscrit totalement dans cette culture du viol. Celle-ci servant d'excuse au comportement d'un individu ne respectant pas le consentement d'une autre personne et légitimant ainsi ce qui est une agression sexuelle, cela contribue à normaliser ces comportements mais ce n'est pas tout. En effet, cela a aussi un impact sur les victimes puisqu'accepter de tels propos revient à les blâmer, remettre leur parole en question voir rejeter la faute sur elles. N'y aurait-il pas plus d'un problème éthique derrière cette culture du viol ?

Certes il est facile de reconnaître les problèmes que cela pose au sein de notre société, de critiquer ces idées véhiculées à tort mais est-ce suffisant ? Que pourrions-nous envisager pour changer cela ? D'ailleurs, un changement de perspective serait-il possible quand on en voit l'ancrage dans notre société actuelle ? Est-il réellement possible de changer les mentalités à ce sujet et de déconstruire ces idées préconçues ?

Nous reviendrons sur ces concepts lors de la deuxième partie de ce mémoire et de notre recherche de type qualitative.

1.2 Évolution

Réaliser un travail de recherche qu'est un mémoire de fin de cursus académique ayant comme sujet le consentement est quelque chose qui semble pertinent et doué de sens en 2023. Cela s'explique par l'intérêt que suscite à l'heure actuelle cette notion ainsi qu'aux discussions et questionnements qu'elle amène. Mais cela a-t-il toujours été

⁵⁸ Amnesty international, *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, 04/03/2020, <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020>, consulté le 3 juillet 2023.

⁵⁹ Amnesty international, *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, 04/03/2020, <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020>, consulté le 3 juillet 2023.

le cas ? Le consentement a-t-il toujours été perçu tel qu'on le perçoit aujourd'hui ? A-t-il toujours suscité le même intérêt ?

Afin de poursuivre notre analyse relative au consentement, il conviendra de procéder à une brève évolution de ce concept à travers le temps. Nous passerons en revue les moments forts de son évolution et nous nous attarderons sur le récent intérêt que suscite cette notion. Nous nous pencherons également sur sa potentielle évolution future et sur les pistes de réflexions que cela pourrait ouvrir.

1.2.1 Les origines d'un principe plus acquis qu'inné

Si aujourd'hui c'est une notion qui est entrée dans le vocabulaire de la majorité des individus de la société, il serait incorrect de penser que cela a toujours été le cas. Ce n'est un secret pour personne, nos sociétés sont en constante évolution. Cela est plus frappant dans certains domaines tels que la technologie, les techniques, ... La problématique du consentement sexuel n'échappe pas à la règle.

Bien que nous puissions parfois nous interroger sur le rythme très lent de certains changements sur le sujet, force est de constater qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Il serait bien confortable de s'arrêter à la vision que nous pouvons nous faire du consentement et à sa conception actuelle. Il serait tout aussi facile de le penser comme quelque chose de socialement inné. Force est de constater que cela serait une démarche intellectuelle mensongère de notre part. Il est dès lors important d'inscrire ce concept dans son évolution afin de mieux comprendre ses récents changements et comment il est devenu ce qu'il est aujourd'hui.

Nous aimerions pouvoir dire que pour faire ceci il soit nécessaire de revenir de très nombreuses années en arrière, voir des siècles en arrière, malheureusement il n'est pas question de cela. En effet, il ne faut compter que quelques années. C'est seulement dans les années 1970 que la notion de consentement a fait son apparition dans les pays occidentaux⁶⁰. Cela s'est fait par le biais de mouvements féministes américains, assimilant le consentement comme étant en lien direct avec les violences de genre⁶¹. Avant cela, il n'était pas question de consentement. Cela s'explique notamment par le fait que les relations sociales, notamment entre les hommes et les femmes, étaient

⁶⁰ I. THÉRY, « Les trois révolutions du consentement. Pour une approche socio-anthropologique de la sexualité », *Les soins obligés ou l'utopie de la triple entente*, 2002, p. 29-51.

⁶¹ S. BROWNMILLER, *Against our will: Men, women, and rape*. Ballantine Books, 1993.

structurées d'une hiérarchie entre les genres⁶². Il est connu de tous que la place de la femme n'a pas toujours été celle qu'on lui connaît aujourd'hui. Bien qu'il ne s'agisse pas encore d'une égalité parfaite, et qu'on puisse se demander si celle-ci sera un jour réellement atteinte, une évolution notable a eu lieu au fil des années. Le consentement sexuel renvoyant à une certaine idée d'égalité entre les partenaires dans leur relation, chacun étant libre de consentir ou non, il n'est pas compliqué de voir en quoi cela n'était pas compatible avec une relation sous le signe de la hiérarchie⁶³.

Bien que nous aborderons dans un chapitre ultérieur les relations de couples et leurs évolutions, nous pouvons déjà faire référence à la notion de devoir conjugal, reflétant parfaitement la non prise en compte et l'inexistence de toute notion de consentement sexuel. Malgré que cela apparaisse comme regrettable d'un point de vue moderne, est-ce vraiment étonnant de relever une absence de notion de consentement dans une société qui prévoyait le devoir conjugal pour les époux ?

Cela nous permet déjà d'affirmer que le consentement sexuel n'est en rien un concept inné, trouvant ses origines dans celles de nos sociétés. Son existence relève de revendications féministes récentes⁶⁴. Il va de soi que cette apparition récente n'est pas sans conséquences et ce à différents niveaux. Nous pouvons par exemple citer ici la sphère juridique. Le système juridique de nos sociétés étant symbolisé par l'absence de notion de consentement, les bases de notre droit en ont été impactées. Elles ont été construites sur des idées ne tenant pas compte de ce concept et de tout autre concept y afférent⁶⁵. C'est notamment le cas du crime de viol, qui longtemps n'a pas fait référence au consentement mais seulement à l'idée de pénétration. Nous pouvons à ce titre déjà citer le crime de viol conjugal, concept inimaginable à l'époque et sur lequel nous reviendrons plus tard.

Il aura fallu attendre les années 1980 pour que le consentement gagne une reconnaissance juridique. Cependant cela est-il suffisant pour le considérer comme étant acquis ? Cela a-t-il suffi à lui donner une place à part entière dans notre société et plus particulièrement dans les relations affectives et sexuelles ?

Le simple fait de constater qu'il a fallu attendre 1989 pour qu'une loi établisse légalement que le consentement a sa place dans le contexte conjugal et reconnaisse ainsi

⁶² A. JAUNAIT, et F. MATONTI. « L'enjeu du consentement », *op. cit.*, pp. 5-11.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

le viol conjugal démontre bien que cette reconnaissance n'était pas suffisante⁶⁶. Ce fût néanmoins une avancée considérable en la matière, du moins d'un point de vue juridique. Car il est évident que, même si légalement les choses ont changé en date du 4 juillet 1989, le changement dans les mentalités lui n'a pas été immédiat. Est-ce vraiment étonnant ? On peut s'imaginer comment, pour des individus ayant connu la possibilité de viol conjugal et qui ont grandi avec ces idées partagées par leur environnement ainsi qu'évolués dans une société n'ayant pas les mêmes soucis d'égalité et de consentement, que le changement ne soit pas évident. Peut-être est-il même incompréhensible pour certains. Toute une partie de notre société actuelle fait encore partie des générations qui ont été baignées par cet « avant 1989 ». Elle s'oppose en quelque sorte aux générations actuelles, celles pour qui l'intérêt autour du consentement a du sens et fait partie de leurs préoccupations. Un des grands défis de notre époque au sujet du consentement est d'ailleurs de faire cohabiter les idées de ces générations.

Pour en revenir à cette loi, celle-ci ne datant que de 1989, on voit que bien que malgré les premiers mouvements féministes de 1970 en la faveur du consentement, ceux-ci n'auront pas eu un effet immédiat⁶⁷. Cela dit, on pourrait aussi considérer que moins d'une vingtaine d'années pour faire évoluer une situation établie depuis des siècles et y apporter des changements est totalement minime. Tout est question de point de vue.

En parlant de changements, qu'en est-il depuis 1989 ? La situation est-elle en 2023 la même qu'en 1989 ? Le consentement a-t-il connu des évolutions, qu'elles soient positives ou négatives ?

C'est encore dans la sphère juridique que se trouve l'évolution la plus notable en ce qui concerne le consentement depuis la loi du 4 juillet 1989. Il s'agit de la très récente et importante réforme du droit pénal sexuel sur laquelle nous nous sommes précédemment attardés. Nous ne perdrons pas du temps à répéter tout ce qu'il nous avait été possible de constater. Cependant nous pouvons nous rappeler que cette importante réforme a eu lieu en 2022⁶⁸. 1989-2022, 33 ans d'écart. Plus de trois décennies sans changements législatifs concrets, décennies pendant lesquelles cette notion si importante est restée dépourvue de définition légale et sans une place stable dans l'ordonnement juridique

⁶⁶ Loi du 4 juillet 1989 modifiant certaines dispositions relatives au crime de viol, *M.B.*, 18 juillet 1989, p. 12546.

⁶⁷ A. JAUNAIT, et F. MATONTI. « L'enjeu du consentement », *op.cit.*, pp. 5-11.

⁶⁸ Loi du 21 mars 2022 modifiant le Code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel, *M.B.*, 30 mars 2022, p. 25785.

belge. Comment se positionner face à ce laps de temps ? Est-ce à considérer comme énorme quand on voit l'évolution constante et rapide de notre société ? Ou est-ce minime quand on sait qu'il n'est question de consentement sexuel seulement depuis 1970 ? Chacun se positionnera sûrement différemment sur cette question.

1.2.2 Émergence d'un intérêt au consentement

Si, comme nous l'avons vu pour les anciennes générations il peut paraître accessoire de traiter du consentement, il n'en est pas de même pour la génération actuelle. À l'ère où les mouvements sociaux prennent une part des plus importantes dans les débats, le sujet du consentement n'échappe pas à la règle. Un intérêt neuf pour le sujet, et loin du seul intérêt juridique, a vu le jour au cours des dernières années.

On peut par exemple penser aux célèbres mouvements « Balance ton porc », « Me Too » et bien d'autres. Ces mouvements, bien qu'étant actuellement très présents dans l'actualité à tel point qu'on peut les penser ancrés, sont pourtant relativement récents. Pour reprendre le mouvement « Balance ton porc », celui-ci a vu le jour en 2017 à la suite de l'affaire Weinstein⁶⁹. 2017, cela ne fait donc que 6 ans. Par ces propos il n'est nullement question de remettre en cause le mouvement, ces derniers nous permettent simplement de constater qu'il est facile de remettre en cause l'évolution relativement lente des avancées juridiques mais un pareil parallèle peut être fait avec la société. Un lien est donc peut-être à faire entre les deux.

Bien que récents, ces divers mouvements ont permis une libération de la parole et ont servi de tremplin en ce qui concerne les luttes pour l'égalité des genres⁷⁰. Passant par les réseaux sociaux et l'utilisation de hashtags, ces mouvements se sont largement diffusés, touchant un large public dont l'impact fut important. Il nous semble compliqué de pouvoir calculer avec précision l'influence réelle de ces différents mouvements mais certains constats peuvent toutefois être faits.

En ce qui concerne notre sujet, ces mouvements sociaux ont eu pour effet de faire naître au sein de notre société un intérêt pour le consentement sexuel⁷¹. Éveillant les consciences à l'importance du consentement ainsi qu'aux conséquences de son absence,

⁶⁹ O. MANCERON, « Le sexisme après le mouvement MeToo », *Le Journal des psychologues* 3, 2019), p. 16-22.

⁷⁰ F. FAJNWAKS Féminismes en mouvement. *La Cause du désir*, 2019, no 3, p. 136-149.

⁷¹ https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/10/07/metoo-aujourd-hui-tous-les-jeunes-adultes-ont-deja-entendu-parler-de-consentement_6144787_3224.html, consulté le 6 juillet 2023.

les mentalités ont pu évoluer. De cette prise de conscience, il a été possible d'observer des effets assez bénéfiques sur le soutien aux victimes, que cela soit de la part de proches ou non ainsi que des attitudes plus adaptées de la part de témoins⁷². Les individus sont désormais plus conscients de ce qu'il se passe et de cette réalité. Les individus ainsi conscientisés, il est né une volonté de vouloir faire changer les choses. Dès lors, on peut se demander si ces mouvements sociaux ne sont pas, ne serait-ce qu'indirectement, à l'origine des réformes législatives.

Statistiquement parlant, plusieurs constats peuvent encore être faits. En plus d'avoir grandement permis une libération de la parole des victimes, et notamment des femmes, un autre effet très positif concerne le rapport à la police. À la suite de ces mouvements sociaux, il a pu être observé une augmentation du nombre de plaintes déposées par les victimes de violences sexuelles.⁷³ La situation n'est évidemment pas encore idéale en tout point mais il est important d'y noter des évolutions. De plus l'augmentation des dénonciations permet à cette cause de gagner en visibilité aux yeux de la police et des autorités.

D'autres évolutions ont pu être perçues dans les relations entre les individus et plus particulièrement dans les relations hommes-femmes. Ces mouvements sociaux mettant en cause le manque d'égalité entre les genres, il est important de montrer que des petites évolutions peuvent être constatées à ce niveau. On peut y noter un plus grand respect pour la place de la femme au sein de la société mais également dans le monde du travail⁷⁴. Les chiffres ne sont pas mirobolants mais ils existent quand même et démontrent une évolution qu'il est important de mettre en avant.

De ces quelques observations il nous est possible de constater l'utilité sociétale de ces mouvements, et ce à diverses niveaux. Au vu de ces évolutions naissantes, on peut se questionner sur la suite qui leur sera donnée et sur les évolutions futures.

⁷²S. DELESTRE, *D'après vous, le mouvement #metoo a-t-il eu un impact positif ou négatif dans chacun des domaines suivants ?*, Statista, 02/03/2023, <https://fr.statista.com/statistiques/1369877/impact-mouvement-metoo-france/>, consulté le 4 juillet 2023.

⁷³S. DELESTRE, *D'après vous, le mouvement #metoo a-t-il eu un impact positif ou négatif dans chacun des domaines suivants ?*, Statista, 02/03/2023, <https://fr.statista.com/statistiques/1369877/impact-mouvement-metoo-france/>, consulté le 4 juillet 2023.

⁷⁴S. DELESTRE, *D'après vous, le mouvement #metoo a-t-il eu un impact positif ou négatif dans chacun des domaines suivants ?*, Statista, 02/03/2023, <https://fr.statista.com/statistiques/1369877/impact-mouvement-metoo-france/>, consulté le 4 juillet 2023.

1.2.3 Et après ?

Après avoir pris le temps de nous pencher sur l'apparition du concept de consentement sexuel ainsi que sur ses évolutions tant juridiques que sociétales, nous pouvons en dresser un certain portrait : celui du consentement en 2023, celui d'un consentement ayant dorénavant sa propre place dans le Code pénal belge, celui au cœur de l'actualité et des mouvements sociaux souhaitant que sa place soit plus valorisée au sein des débats⁷⁵.

Mais qu'en sera-t-il dans les prochaines années ? Ce portrait est-il voué à changer ? Si oui, quand peut-on espérer des changements ? Seront-ils plus ou moins rapides que les évolutions que nous avons examinées ? Les questions sur l'avenir du consentement sont nombreuses et nous pouvons croire qu'il y aura encore de quoi alimenter quelques travaux de recherches.

⁷⁵ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

2 LA PLACE DU CONSENTEMENT DANS LES RELATIONS AFFECTIVES, AMOUREUSES ET SEXUELLES

Si le consentement peut intervenir dans bien des sphères, il y en a bien une où il a une place toute particulière, c'est dans les relations affectives, amoureuses et sexuelles. Ce sont toutes ces relations qui naissent de la volonté de plusieurs individus de créer des liens entre eux, selon leurs propres règles et principes. Dans ces relations particulièrement intimes, personnelles et relevant du cadre très privé, le consentement y trouve sa place. Dans la mesure où celui-ci marque un accord de volonté entre les individus, il apparaît comme nécessaire à la naissance même de ces relations. Pour le bien-être de ces dernières, celui-ci est censé y garder sa place.

Traiter des relations affectives, amoureuses et sexuelles peut s'avérer assez complexe étant donné l'étendue de ce champ d'étude. S'il est facile de penser au cadre d'une relation dite de couple au sens classique ou encore d'une relation dans les liens du mariage, cela s'avérerait bien insuffisant de s'y arrêter. Cela fait bien longtemps que le mariage n'est plus la seule manière pour des individus de s'unir. De plus, à l'heure de l'essor des applications de rencontres, sites internet ou autres moyens modernes dédiés aux rencontres, de multiples possibilités sont laissées aux individus pour créer des relations. Que cela soit de manière stable ou non, occasionnelle ou pérenne, officielle ou non, les formes sont nombreuses.

Cette multiplication des formes de relations augmente donc la chance pour les différents individus de notre société actuelle de se retrouver en relation et donc confrontés à cette notion de consentement. De prime abord nous pouvons penser au cadre des relations sexuelles mais il serait incorrect de s'y arrêter. Bien qu'il soit relativement évident de penser à la notion de consentement concernant des rapports sexuels, c'est un concept large dans le cadre d'une relation. Il est donc intéressant de voir comment celui-ci est présent et s'exprime au sein des relations entre les individus. Cela peut passer par les comportements présents, par ce qui est considéré comme acceptable ou non par les individus, par leur manière de communiquer entre eux, ...

À travers ce chapitre, il nous sera donc possible de nous intéresser à la notion d'un couple dans son sens large. Il sera dès lors intéressant de procéder à une brève évolution de ce concept et à l'impact que cela a pu avoir sur les relations telles qu'on les connaît aujourd'hui. Il sera ensuite pertinent d'examiner quelque peu la question de genre, celle-ci étant fortement mise en avant dans la problématique du consentement. Enfin,

nous nous attarderons sur la place de la communication et son rôle quant à la problématique qui nous intéresse.

2.1 Le couple et les différentes formes de relations

Comment s'intéresser aux relations affectives, amoureuses et sexuelles ainsi qu'aux problématiques y afférentes sans évoquer la notion de couple ? Cela serait impossible, puisque celle-ci apparaît comme inhérente et nécessaire.

Dans un souci de compréhension, nous nous attarderons dans un premier temps à définir quelques notions importantes dans le cadre de ce travail de recherche. Par la suite, nous procéderons à une évolution de cette notion centrale. Il sera intéressant d'y relever les impacts de cette dernière sur la conception du couple au jour d'aujourd'hui.

2.1.1 Quelques notions importantes

2.1.1.1 Le couple, lien entre une vision stricte et une vision globale

Bien que ce mot fasse partie intégrante de notre vocabulaire et puisse apparaître comme relativement banal, il peut être intéressant d'y porter une certaine attention. Le terme étant frappé de polysémie et donc affublé de plusieurs sens, il peut être difficile de s'y retrouver. De plus, son interprétation peut différer selon les contextes.

En ce qui concerne le sujet qui nous intéresse présentement, nous pouvons d'emblée constater la complexité à traiter de ce terme. Son interprétation étant au centre d'une dualité entre son sens strict et son sens le plus global. Ceci peut donner lieu à des quiproquos ou encore cloisonner les raisonnements.

Dans une vision stricte, le couple, tel que défini par le Larousse est « *un ensemble de personnes unies par le mariage ou encore vivant en concubinage* »⁷⁶. Cette définition s'apparente à la notion de ménage. Ainsi défini, le couple apparaît comme une relation relativement formelle entre deux personnes, reposant sur des liens officiels tels que ceux créés par le mariage⁷⁷. Cette façon de définir le couple renvoie ce dernier à sa conception juridique. Elle comprend donc les formes légales et reconnues comme officielles de faire naître une relation entre des individus. En droit belge, il existe

⁷⁶ https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/couple/19854#google_vignette

⁷⁷ Code civil, art. 143 à 228.

plusieurs formes établies par le Code civil. Nous pouvons citer le mariage⁷⁸, la cohabitation légale⁷⁹ ainsi que la cohabitation de fait.

Cette manière d'envisager la notion de couple est donc axée sur une idée formelle de celui-ci, mettant de côté l'aspect affectif au profit de celui légal et conventionnel.

En ce qui concerne une vision plus générale et globale, le couple peut également être considéré comme « *la réunion de personnes animées d'un même sentiment, d'une même volonté ou rapprochées par des intérêts similaires, des affinités ou caractères semblables* »⁸⁰. Ici il nous est possible de constater que la focale est mise sur les liens entre les individus, sur l'aspect affectif. Il s'agit ici d'une dimension plus sociale.

Dans le cadre de ce travail nous utiliserons le terme de couple dans une vision plus globale pour traiter des relations affectives, amoureuses et sexuelles dans leur ensemble. Le cadre du couple ne sera dès lors pas limité à celui du mariage ou autre forme légale mais à toutes les formes de relations et d'attachements possibles.

2.1.1.2 D'une vision pérenne à occasionnelle

Si l'image classique de deux partenaires formant un couple uni, stable et ayant vocation à durer dans le temps est susceptible de traverser les esprits lorsqu'on aborde le sujet du couple et des relations y afférant, cela serait restreindre notre cheminement intellectuel que de s'y arrêter. Bien que durabilité, stabilité et fidélité étaient maîtres mots des relations à une certaine époque, il n'en est plus forcément de même. À l'heure actuelle, il n'est plus aussi choquant qu'avant d'entendre parler d'histoire d'un soir ou de relation occasionnelle. Reprises sous les noms des « plan cul », « sex friends », coup d'un soir, aventure sans lendemain, histoire d'une nuit et bien d'autres, ces formes de relations se multiplient aujourd'hui. Cette multiplication entraîne une modification du champ relationnel puisque de multiples possibilités sont ainsi laissées aux individus. Il leur est donc tout à fait possible de construire leur relation davantage à leur guise qu'auparavant, sans nécessairement devoir rentrer dans des moules.

Il peut être intéressant de se demander comment ces façons d'entrer en relation sont arrivées dans nos sociétés. Cela peut s'expliquer de multiples manières.

⁷⁸ Code civil, art. 143 à 228.

⁷⁹ Code civil, art. 1475 à 1479.

⁸⁰ https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/couple/19854#google_vignette

Certains auteurs relèvent par exemple un attrait nouveau pour la liberté, prenant le dessus sur celui de l'amour fusionnel dans les relations⁸¹. De cette recherche de liberté il découle une envie pour les individus d'expérimenter davantage de choses tant au plan relationnel que sexuel, d'expérimenter les partenaires également.

D'autres éléments peuvent être pris en compte tels que l'émancipation des femmes, la perte d'importance du statut du mariage ou encore l'apparition des réseaux sociaux et sites de rencontres⁸². À l'ère où la technologie ainsi que le digital s'immiscent dans chacune des sphères de notre vie, les relations intimes ne dérogent pas à la règle. Entrer en relation par le biais d'un moyen électronique s'avère différent des moyens plus classiques en bien des points⁸³. Par exemple, choisir son partenaire sur base d'une photo ou de quelques mots semble bien éloigné des manières classiques d'entrer en relation. On peut bien imaginer que la possibilité laissée de pouvoir changer de partenaire à sa guise engendre des impacts sur les relations en tant que telles entre les individus. Tout cela démontre en quelque sorte comment les relations humaines tendent à se moderniser, à l'image de la société dans son ensemble.

Nous reviendrons plus en détails sur cette évolution ultérieurement.

Dans le cadre de notre recherche, nous porterons notre attention sur l'ensemble de ces relations, que celles-ci soient considérées comme pérennes ou occasionnelles. Cela nous permettra, nous l'espérons, d'obtenir une vue d'ensemble de la situation actuelle.

2.1.2 Une évolution chargée de conséquences et d'impacts

S'intéresser au couple en 2023 c'est s'intéresser au couple tel qu'on le connaît aujourd'hui, empreint d'héritages et de transformations dont il a fait l'objet avec le temps. Nous pouvons en effet constater que ce dernier a été sujet à de nombreux changements. Il est intéressant de les relever pour comprendre la situation actuelle. Nous procéderons ici à une brève évolution de cette notion ainsi qu'à la mise en avant des impacts et conséquences que cela a pu avoir notamment sur la notion de consentement.

⁸¹ V. CITOT, « Les tribulations du couple dans la société contemporaine et l'idée d'un amour libre », *Le Philosophoire*, vol. 11, no. 1, 2000, pp. 85-119.

⁸² O. MARTIN, et E. DAGIRAL, *L'ordinaire d'internet: Le web dans nos pratiques et relations sociales*. Armand Colin, 2016.

⁸³ M. BERGSTRÖM, Nouveaux scénarios et pratiques sexuels chez les jeunes utilisateurs de sites de rencontres. *Agora*, 2012, no 1, p. 107-119.

Autant pour l'évolution qui a pu précédemment être faite de la notion de consentement nous n'avons pas du remonter bien loin, autant pour celle du couple cela s'avère nécessaire.

Si on en revient à la fin de l'Antiquité ainsi qu'au Moyen-Âge, les relations conjugales étaient à concevoir sous l'égide du christianisme ainsi que de la famille⁸⁴. Le couple s'envisageait par le mariage. Il serait tentant de penser le mariage tel qu'on le connaît au jour d'aujourd'hui, celui caractérisé par « *l'union de deux personnes partageant des sentiments l'un pour l'autre et l'envie construire une relation* »⁸⁵. Mais penser le mariage ainsi est centrer celui-ci sur les sentiments, sur une volonté commune des partenaires de s'unir. À l'époque, le mariage n'était nullement question de sentiments, mais de famille⁸⁶. Ce sont les familles des partenaires qui arrangeaient le mariage de leurs enfants en vue de préserver le patrimoine familial ou de le faire prospérer⁸⁷. On parlait dès lors de « mariage arrangé », voire de « pacte familial ».

La sexualité n'étant pas permise, du moins considérée comme acceptable, en dehors des liens du mariage, c'était également une manière pour les familles de s'assurer une descendance dite « légitime »⁸⁸. C'est sur le mariage que reposait la filiation et autres droits qui divergeaient selon que l'enfant soit né dans les liens du mariage ou en dehors⁸⁹.

De plus, si aujourd'hui le divorce est devenu monnaie courante, il n'en était pas de même à l'époque. La dissolution du mariage n'était en effet pas permise, faisant naître ainsi l'obligation pour les époux de rester ensemble jusqu'à la mort. On peut remarquer en quoi la notion de consentement était dès lors déjà fortement mise à mal puisque la volonté des partenaires n'était point prise en compte, tant pour leur union que leur désunion.

Cette situation va perdurer bien des années. Pendant longtemps, le mariage, et donc le couple, reposera plutôt sur des préoccupations économiques ou de reproduction que sur des préoccupations sentimentales. Nous citons ici le mariage car pendant tout un

⁸⁴ S. JOYE et E. SANTINELLI-FOLTZ, « Le couple : une définition difficile, des réalités multiples », *Médiévales*, 65 | 2013, pp. 5-18.

⁸⁵ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/mariage>

⁸⁶ S. JOYE et E. SANTINELLI-FOLTZ, « Le couple : une définition difficile, des réalités multiples », *op. cit.*, pp. 5-18.

⁸⁷ K. GAVRON, *Du mariage arrangé au mariage d'amour. Nouvelles stratégies chez les Bengali d'East Londo*. Association Terrain, 1996.

⁸⁸ A. RÉGNIER-LOILIER, « Un demi-siècle d'évolution du couple et de la famille en France. Panorama démographique », *Recherches familiales*, vol. 20, no. 1, 2023, pp. 83-103.

⁸⁹ *Ibid.*

temps, celui-ci fut considéré comme la seule forme d'entrée en relation possible. Les autres formes d'unions étant considérées comme des unions informelles. Seuls les liens du mariage étaient jugés comme socialement acceptables. Le couple uni par les sentiments sans engagement n'avait pas sa place dans la société.

Lorsqu'on parle ici de couple ou de mariage, il s'agit évidemment de relations hétérosexuelles. Il n'est de secret pour personne que les relations homosexuelles étaient jugées inadmissibles à l'époque. Leur acceptation ne viendra que tardivement, Il faudra par exemple attendre 2003 pour qu'en Belgique une loi vienne reconnaître le mariage entre personnes de même sexe comme légal⁹⁰.

De plus, dans ces relations conjugales, il n'était pas question de parler d'égalité entre les partenaires. Notre société reposant sur un régime patriarcal, il en était de même pour les relations conjugales. Femmes et hommes étaient en situation de hiérarchie constante, la femme n'étant pas reconnue comme l'égale de l'homme. Cela s'illustre notamment par le Code civil de Napoléon de 1804 où il y est explicitement consacrée la notion de puissance paternelle pour l'homme et une incapacité juridique absolue pour la femme mariée. Ce statut revient à assimiler la femme à un mineur d'âge en termes de droits⁹¹. Les conséquences en sont une dépendance au mari sans qui elle ne peut exercer aucun droit sur ses biens, ni exercer la profession de son choix sans accord préalable, disposer de son propre compte en banque et bien d'autres. Ces droits pour les femmes ne viendront que tardivement, laissant ainsi les partenaires dans des positions bien distinctes de très nombreuses années.

À partir du moment où l'ensemble des relations est basé sous une inégalité des statuts des partenaires, parler de consentement semble dérisoire. Le consentement étant une notion supposant une égalité entre les manifestations de volonté des deux parties, cela semble difficilement conciliable voire impossible à conformer avec une vision du couple reposant sur la supériorité absolue d'un partenaire. En ce qui concerne le consentement sexuel, il y était même prévu par la loi un devoir conjugal découlant des liens du mariage. Celui-ci oblige les partenaires à des rapports sexuels par le simple fait du mariage. Est-ce réellement possible de combiner obligation sexuelle et consentement ?

⁹⁰ Loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe et modifiant certaines dispositions du Code civil, M.B., 28/02/2003, p. 9880.

⁹¹ S. JOYE et E. SANTINELLI-FOLTZ, « Le couple : une définition difficile, des réalités multiples », *op. cit.*, pp. 5-18.

Cette conception du couple, ainsi que de la place prédéfinie des partenaires en son sein va perdurer de nombreuses années. C'est au début des années 1900 que des évolutions vont apparaître. Ces changements concernent notamment la condition de la femme et sa place au sein du couple. Il leur sera par exemple, pour ne citer qu'eux, permis de contracter un contrat de travail ou d'ouvrir un compte épargne sans l'autorisation de leur mari. Ces nouveautés ont permis de progressivement leur donner une certaine indépendance par rapport à leur mari.

Ces avancées allaient de pair avec une transformation progressive de la société et de la conception du couple. Dans les années 1960, l'Église, et de ce fait le catholicisme perd en importance au sein de la société, ce qui a eu des conséquences à divers niveaux dont celui du couple et du mariage⁹². Le mariage, seule forme d'entrée en relation légitime s'est vu perdre son statut privilégié petit à petit. Cela s'explique notamment par l'individualisation progressive de la société, l'individu étant dorénavant au centre des préoccupations et non le groupe, ici entendu comme la famille⁹³. Cela va donner lieu à une privatisation des relations, se voyant régies par les individus eux-mêmes et leurs propres normes, et non par la société et de ce fait l'Église. Le mariage va donc petit à petit apparaître comme une forme d'entrée en relation parmi d'autres, au même titre que les autres formes de relations. Il ne sera plus sur un piédestal tel qu'il a pu l'être pendant des années et il va connaître une perte d'intérêt. Les individus pouvant se tourner vers le mariage ou non selon leurs envies, les mariages arrangés et pactes familiaux vont progressivement laisser place au mariage d'amour. Une place est donc laissée aux sentiments des individus, à leur volonté propre.

Nous citerons ici la sociologue Irène Théry qui parle de « *démariage* » et de « *société démariée* » pour faire référence au fait qu'aujourd'hui le mariage n'est plus qu'un instrument parmi d'autres pour vivre ensemble⁹⁴. Il en est de même pour Marie-Blanche Tahon qui elle parle de « *désinstitution* » et de « *famille désinstituée* »⁹⁵. Par ces termes, elle entend par là la possibilité de faire famille sans devoir nécessairement passer par le mariage. Ces termes se rejoignent donc, illustrant comment les sociétés vont progressivement apparaître en rupture avec les sociétés précédentes autour de la question du mariage. Celui-ci relevant dorénavant uniquement de la conscience des

⁹² I. THÉRY, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui: le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Odile Jacob, 1998.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ I. THÉRY, *Le démariage: justice et vie privée*. Odile Jacob, 1993.

⁹⁵ M.-B. TAHON, *La famille désinstituée: introduction à la sociologie de la famille*. Presses de l'Université d'Ottawa, 1995.

individus, avec comme seul fondement légitime la volonté de faire couple, les sentiments amoureux et partagés entre les partenaires.

Le mariage perdant ainsi en importance, la légitimité du couple s'est vue reconnaître en dehors des liens de celui-ci. Cela a donné lieu à l'apparition de formes diverses d'entrer en relation. Axer ainsi le couple sur des sentiments partagés par les partenaires nous permet ici d'envisager la notion de consentement au sein du couple.

D'autres éléments sont à prendre en compte dans cette évolution. Le courant des années 1960 et 1970 est marqué par différents mouvements féministes ainsi que la perte d'importance de la primauté patriarcale au sein de la société. Ces mouvements marquent une progression de l'égalitarisme, prônant une égalité entre les hommes et les femmes. Cette égalité est revendiquée à différents niveaux et se manifestera de différentes façons comme la suppression de la notion de « *puissance paternelle* » au profit de « *l'autorité parentale* », l'accès à l'enseignement pour les femmes au même titre que les hommes, ... Une de ces manifestations va également être la reconnaissance du viol entre époux et la suppression du devoir conjugal. Ces changements vont permettre de reconnaître les partenaires comme égaux au sein du couple, pouvant chacun manifester librement leur accord ou désaccord et avec la possibilité de faire valoir ce droit en justice. Le parallèle peut être fait avec l'évolution de la notion de consentement qui avait été précédemment dressée. On passe donc d'une vision du couple hiérarchisée avec l'homme comme figure dominante à celle du couple égalitaire avec des partenaires égaux.

De plus, ces années ont été marquées par une libération de la sexualité, notamment de la sexualité féminine. L'apparition de la contraception fin des années 60 ainsi que l'autorisation légale d'avortement courant des années 70 ont pu jouer un rôle sur le couple⁹⁶. Nous ne nous attarderons pas en détail sur leur évolution respective mais nous constaterons que la possibilité de vivre une sexualité en dehors des liens du mariage, libre et sans objectif de conception a une influence sur les relations entre les individus. En plus de permettre une égalité entre les partenaires, hommes-femmes, sur le plan sexuel, cela permet également d'envisager la sexualité en dehors de formes plus formelles du couple⁹⁷. Les formes de relations vont dès lors pouvoir se multiplier. Nous pouvons donc constater qu'au fil du temps il a été permis aux individus de consentir librement à un acte sexuel, sans vouloir nécessairement s'engager formellement dans

⁹⁶ N. BAJOS, et M. FERRAND, La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine. *Sciences sociales et santé*, 2004, vol. 22, no 3, p. 117-142.

⁹⁷ *Ibid.*

une relation ni sans vouloir fonder une famille. Il est donc laissé une place à la volonté des individus et leur désir.

Cette évolution de la notion de couple nous permet donc de comprendre la situation telle qu'on la connaît aujourd'hui. Nous pouvons constater les grandes différences avec ce qui était la norme à l'époque. Si à l'époque la norme était le couple d'individus de sexes opposés unit par le mariage avec à sa tête un homme, nous pouvons avancer que cela n'est plus le cas aujourd'hui. La question peut être de se demander quelle est la norme aujourd'hui ? À l'heure où l'égalité homme-femme est mise en avant, où il est laissé une place aux différentes orientations sexuelles et où les formes d'entrées en relation se multiplient, peut-on encore parler de norme ? Aussi, au vu des évolutions qu'il nous a été permis de constater, nous pouvons nous interroger quant à la suite que celles-ci vont avoir et aux évolutions à venir. Que signifiera le terme « couple » dans les prochaines années, pour les prochaines générations ?

2.2 L'implication du genre

Des prémices théoriques que nous avons pu aborder jusqu'à présent, il nous est possible de remarquer qu'une notion intervient dans ces questions de relations et de consentement : Celle du genre. À l'heure où ce concept est au cœur de vifs débats, il serait incorrect de ne pas y accorder d'attention.

2.2.1 Genre et stéréotypes de genre

Il est tout d'abord important de bien différencier le terme de « genre » de celui de « sexe », deux termes portant parfois à confusion. Le sexe peut se définir comme « *l'ensemble des caractères féminins ou masculins qui sont déterminés par la combinaison biologique des chromosomes de l'ovule et du spermatozoïde* »⁹⁸. Cette définition traduit donc une conception biologique des hommes et des femmes.

Pour le genre, il en est autrement. Celui-ci fait référence « *aux constructions socioculturelles existantes dans nos sociétés à propos des rôles féminins et masculins ainsi que des rapports entre les femmes et les hommes* »⁹⁹. Le cœur du concept ne tient plus en une conception biologique ici. La focale est mise ici sur l'idée de construction sociale. C'est une notion multidimensionnelle renvoyant à différents concepts établis

⁹⁸ <https://www.cnrtl.fr/definition/sexe>

⁹⁹ Monusco, Qu'est-ce que le genre ?, 2023, <https://monusco.unmissions.org/qu'est-ce-que-le-genre#:~:text=Par%20«%20genre%20»%20on%20entend%20la,sociales%20assimilées%20et%20inculquées%20culturellement>, consulté le 5 juillet 2023.

par la société tels que celui de l'identité, de comportement, de rôle ainsi que d'expression¹⁰⁰. Le concept de genre renvoie donc à une conception sociale de l'individu et non à une conception biologique. Les individus se caractériseraient donc pour la société par des rôles et fonctions leur correspondant et découlant de construction de la société. Il est évident que cela impacte directement comme indirectement les interactions entre les individus ainsi que les croyances existantes¹⁰¹.

S'il est intéressant de s'attarder sur la notion de genre lorsqu'on aborde celle de consentement, c'est notamment pour les stéréotypes qui lui sont attachés. Ces stéréotypes attribuant aux hommes et aux femmes des rôles ou des caractéristiques distinctes rejoignent la notion de culture de viol que nous avons précédemment abordé¹⁰². Cette notion est basée sur des préjugés et des stéréotypes de genre. Le consentement sexuel et les violences sexuelles sont sources de nombreux stéréotypes liés au genre. Il serait impensable de tous les énumérer ici mais nous pouvons en citer quelques-uns tels que « *quand une femme dit non ça veut dire oui* », « *les hommes ont des pulsions sexuelles masculines incontrôlables* », « *les violeurs ne sont que des hommes et les femmes que des victimes* », ... Par ces quelques phrases, il nous est possible de nous rendre compte en quoi ces idées sont dangereuses. Véhiculer de telles idées dans la société revient à véhiculer l'acceptation et la normalisation des violences sexuelles¹⁰³. Ces discours mettent de côté la notion de consentement et la place que celui-ci détient au profit de préjugés. Ces idées ont également un effet très négatif sur la parole des victimes, celles-ci se voyant décrédibilisées voir même portées au statut de responsable des actes vécus. Nous nous permettrons une métaphore plus littéraire ici en citant Esther Rochon pour qui « *les idées reçues sont des maladies contagieuses* »¹⁰⁴. Sans être autant dans la négative, il nous est permis de penser que ces idées peuvent « contaminer » facilement nos idées et s'imposer, nous empêchant de ce fait toute réflexion.

¹⁰⁰ P. BRENOT, Qu'est-ce que le sexe? Qu'est-ce que l'amour?. In : *Résonances*. Érès, 2004. pp. 131-140.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² P. GABORIT, « Les stéréotypes de genre », *Les stéréotypes de genre: Identités, rôles sociaux et politiques publiques*, 2009, p. 15-37.

¹⁰³ Amnesty international, *Le viol et les stéréotypes liés au viol*, 04/03/2020, <https://jeunes.amnesty.be/jeunes/nos-campagnes-jeunes/droits-sexuels-reproductifs/presentation/focus-viol-consentement/article/viol-stereotypes-lies-viol>, consulté le 3 juillet 2023.

¹⁰⁴ E. ROCHON, *Aboli: les chroniques infernales*, Québec, Alire, 1996.

Cette banalisation et normalisation des violences sexuelles au sein de la société peut avoir des effets très négatifs dans les relations entre les individus. Les individus confrontés à ces idées reçues peuvent intérioriser certains comportements comme étant normaux et socialement acceptés. On peut comprendre l'impact direct qu'il peut y avoir sur le consentement. En effet, s'il revient à normaliser qu'une femme qui dit non pense en réalité le contraire, à quoi sert-il de parler de consentement ? Il pourra être considéré comme normal et socialement acceptable de concéder à certains rapports sous le simple prétexte qu'il existe une relation de couple et que cela en découle obligatoirement par exemple. Ce ne sont que des exemples mais ils sont encore nombreux.

Par cet aparté, il nous est possible de comprendre l'influence, fortement négative que ces stéréotypes de genre peuvent avoir dans les relations affectives, amoureuses et sexuelles. Les individus peuvent, chacun pour leur part, véhiculer et avoir intériorisé des comportements, actes, paroles comme étant normaux. De ce fait, ils peuvent avoir des attentes qui ne correspondent pas à la réalité des faits mais également venir à accepter certaines choses de la part de leur partenaire les pensant normales. C'est une question qui a une place importante dans la question des violences sexuelles et conjugales.

2.2.2 Genre et violence sexuelle

Des apports théoriques et de l'évolution historique qu'il nous a été possible de dépeindre, nous avons pu constater l'impact des problématiques liées au consentement et aux violences, particulièrement sexuelles sur les femmes. Ce n'est pas pour rien que l'intérêt pour le consentement est né de revendications féministes.

Nous citerons ici Liz Kelly, sociologue britannique, qui utilise le terme de « *continuum de la violence sexuelle* » pour traiter du sujet des violences faites aux femmes¹⁰⁵. Ce concept est issu de la recherche par entretiens avec des femmes. De ces entretiens est ressorti en base commune qu'une très grosse partie des femmes interrogées avaient été au cours de leur vie sujettes à des violences sexuelles¹⁰⁶. Il a pu être mis en avant que ces violences se manifestaient sous différentes formes, selon des expériences très différentes pour toutes ces femmes. Dès lors, le concept de « *continuum* » a été utilisé pour référer à l'étendue ainsi que la variété des formes de

¹⁰⁵ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », in *Cahiers du genre*, 2019/1, n°66, pp. 17-36.

¹⁰⁶ *Ibid.*

violences sexuelles vécues au cours d'une vie¹⁰⁷. Il est de suite à noter que ce concept ne fait aucunement référence à une quelconque notion de gravité des faits mais à leur fréquence. Tous ces faits étant graves, il n'est nullement question de les classer selon un ordre de gravité.

Si nous nous intéressons à ce concept, c'est que celui-ci nous semble pertinent pour comprendre les problématiques liées au consentement à travers les relations affectives, amoureuses et sexuelles. Comme nous l'avons précédemment vu, des comportements peuvent être considérés comme étant normaux pour un individu alors qu'ils ne le sont pas, ils peuvent être aussi jugés comme habituels pour la personne tout en ne les trouvant pas acceptables. Des liens complexes peuvent dès lors exister entre la fréquence d'un comportement et leur « normalité », acceptabilité. Comment se positionner dans une relation face à un comportement jugé comme anormal par un partenaire mais qui semble habituel pour l'autre partenaire par exemple ?

Le concept de Liz Kelly bien qu'utile ici connaît des points douteux à l'heure actuelle. Que penser des pulsions biologiques sensées déterminer la sexualité des hommes ? Celles-ci légitiment selon l'auteurice les comportements de nature sexuelle des hommes alors que les femmes sont perçues autrement. Celles-ci auraient tendance à tomber dans la normalisation, la banalisation voire l'intériorisation des violences sexuelles découlant des comportements sexuels des hommes¹⁰⁸.

Dans le cadre de ce travail de recherche, il nous a semblé intéressant de nous interroger sur les liens entre acceptabilité et fréquence. Pour cela, d'interroger des femmes sur leur position face à différents comportements et comparer cela à leur vécu réel. Existe-t-il des concordances/discordances entre ce qui est acceptable ou non et ce qu'elles considèrent comme acceptable ? Existe-t-il des différences significatives entre ce qu'elles acceptent en théorie et ce qui est réellement vécu ?

Nous y reviendrons plus en profondeur dans le cadre de cette analyse.

2.3 La communication, notion clé des relations et du consentement

Si la communication est souvent prônée comme primordiale au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles, il en est de même pour le consentement. Comme nous avons pu l'établir auparavant, le consentement est une manifestation de volonté de la part d'une personne envers une autre. C'est une manifestation par laquelle un

¹⁰⁷ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36.

¹⁰⁸ *Ibid.*

individu donne son accord à un acte ou comportement. Il est facile de penser que cela ne passe que par un accord exprimé oralement sous forme de « *oui* ». Mais cela serait bien réducteur de s'en contenter.

Le consentement peut s'exprimer de différentes manières tant verbales que non-verbales et c'est bien là que se révèle toute sa complexité. S'il peut être plus facile d'interprétation de comprendre un mot manifesté de manière franche et directe, il peut en être autrement pour des gestes, attitudes ou autres manières non-verbale de s'exprimer. Un individu peut marquer son accord, son envie à un acte de nature sexuelle par un sourire, une attitude ou un geste. Cela peut s'envisager à la négative également. Il est possible qu'un individu choisisse d'exprimer son désaccord de manière non-verbale. Ces manières se valent et ont le même poids en ce qui concerne le caractère véritable du consentement.

Entre accord clair ou désaccord établi, une place est également laissée aux situations où une personne ne réagit pas, tant positivement que négativement. Nous pouvons par exemple citer l' « *état de sidération psychique* », état dans lequel une personne se retrouve incapable d'opposer une quelconque forme de résistance¹⁰⁹. Si on reprend le Code pénal selon lequel un consentement doit être explicite et éclairé, il ne peut être question de consentement dans pareil cas¹¹⁰. Cependant, dans les faits cela n'apparaît pas toujours comme étant si clair. Un manque de réaction de la part d'un individu, une impossibilité pour lui d'exprimer son désaccord, ou d'autres situations similaires sont encore souvent assimilées à un consentement implicite¹¹¹. Qui n'a jamais entendu des dires tels que « *si elle ne voulait pas elle n'avait qu'à dire non* », « *qui ne dit mot consent* », ... ? Ces phrases, absurdes et erronées, sont une fois de plus le fruit d'une culture du viol fortement présente dans notre société.

Il est important de relever que le consentement peut être tant positif que négatif. Il est fort commun de parler du consentement ou plutôt de son non-respect, de son absence et donc de l'envisager sous un versant négatif. Cependant cela serait mettre de côté une partie de la réalité. Il y a évidemment (et heureusement) moult situations où le consentement est exprimé librement, positivement, verbalement ou non par les individus. Ceux-ci peuvent mettre en place des manières de s'assurer de sa présence, de

¹⁰⁹ SALMONA, M., « La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 1, no. 1, 2018, pp. 69-87.

¹¹⁰ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

¹¹¹ D. LACOMBE, « Catherine Le Magueresse – *Les pièges du consentement, pour une redéfinition pénale du consentement sexuel*, 2021, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 228 p. », *Cahiers du Genre*, vol. 73, no. 2, 2022, pp. 269-274.

le communiquer. Un exemple assez flagrant pour les individus de marquer le consentement à un acte de nature sexuelle peut être le « *safeword* ». Mis en place au cœur des relations dites de domination et soumission, ce mot permet à un partenaire d'exprimer ses limites dans un cadre précis et défini à l'avance¹¹². Ce mot permet ainsi de ne pas aller au-delà du consentement des partenaires. Bien qu'associé à un certain domaine de la sexualité, pareille méthode peut être envisagée au sein des relations entre les partenaires.

Si cela peut déjà être compliqué entre les partenaires pour se comprendre, il en est de même sur un plan judiciaire. Si on s'intéresse aux violences sexuelles en particulier, il peut être complexe d'envisager ces questions en termes juridiques. Bien que des bases légales existent, celles-ci s'avèrent parfois contredites ou décriées dans les faits. Comme il nous a précédemment été permis d'observer, la culture du viol et les mythes entourant la sexualité et ses violences étant fortement présentes au sein de la société, il arrive qu'ils interfèrent dans la justice. Cela avec des conséquences importantes et de surcroît fortement négatives pour les victimes.

Il y a lieu de se demander comment il est possible que ce type de discours prenne le pas sur celui émanant du législateur.

¹¹² G. CHANTRAINE, ET E. LUSSET, « Le BDSM et ses savoirs », *Sexualité, savoirs et pouvoirs*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2019.

**DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DE LA PLACE DU
CONSENTEMENT AU TRAVERS DES RELATIONS AFFECTIVES,
AMOUREUSES ET SEXUELLES DES ÉTUDIANTES DU CAMPUS
DE LOUVAIN-LA-NEUVE**

1 ANALYSE THÉORIQUE

1.1 Problématique

Problématique, en voilà un mot susceptible de s'appliquer à celui du consentement. Il pourrait refléter tout l'ambivalence et la complexité de cette notion. Si son non-respect et sa négligence apparaissent comme problématiques à bien des égards, son application et l'intérêt qui y est porté en sont tout autre. Entre ses diverses interprétations possibles, les intérêts divergent à son propos, ses multiples manières de l'exprimer ainsi que son omniprésence dans bien des sphères, la problématique autour du consentement, et particulièrement celle du consentement sexuel, est grande.

Des précédentes considérations théoriques, il nous est possible d'en remarquer l'ampleur et la complexité. Les relations humaines, et plus précisément les relations affectives, amoureuses et sexuelles, sont censées être sous le signe d'une égalité certaine entre les partenaires. De cette égalité découle la notion de consentement. Mais encore faut-il que les rapports entre les partenaires soient réellement égaux, ce qui historiquement n'est pas acquis comme il nous a été permis de constater. À cette problématique d'égalité peut être notamment liée celle du genre. Et plus précisément celle de l'inégalité entre les genres. Celle-ci s'avère présente dans bien des domaines et ceux des relations amoureuses et de la sexualité n'y échappent pas¹¹³. Il nous a été possible d'examiner en quoi les récents mouvements féministes et autres mouvements sociaux ont pu mettre en avant ces inégalités et les problèmes en découlant. Le non-respect du consentement est un de ces problèmes. Les études analysées dans le cadre de ce travail de recherche démontrent en quoi la proportion de femmes victimes de violences d'ordre sexuel est plus importante que celle des hommes par exemple. Pour illustrer ces propos par des chiffres, nous pouvons citer le sondage réalisé en 2020 par Amnesty International Belgique Francophone et SOS viol duquel il ressort que 23% des jeunes femmes interrogées (sur un échantillon de 2300 belges) déclarent avoir été contraintes à un rapport sexuel par leur partenaire contre 14% chez les hommes¹¹⁴. Ce sondage permet d'illustrer la différence pouvant exister entre les hommes et les femmes dans cette problématique.

¹¹³ C. PEZERIL, « De l'inégalité de genre dans l'amour et la sexualité », *SociologieS*, 2017.

¹¹⁴ Amnesty international, *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, 04/03/2020, <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020#:~:text=Les%20femmes%20ne%20savent%20pas,hommes%2C%2011%20%25%20des%20femmes>, consulté le 3 juillet 2023.

Si la question de l'égalité entre les partenaires peut poser problème au sujet du consentement, il n'est pas suffisant de s'arrêter là. D'autres éléments peuvent apparaître comme ambigus. C'est le cas de l'influence de la culture du viol ainsi que des mythes relatifs à la sexualité et aux violences de nature sexuelle sur la problématique qui nous intéresse présentement. Nous avons pu examiner la dangerosité que peuvent avoir ces idées et préjugés tant pour les victimes qu'au niveau de la société dans son ensemble. La difficulté à déconstruire ces mythes peut être une source potentielle d'explication quant à leur imprégnation dans la société. Leur imprégnation est telle qu'elle met grandement à mal la notion de consentement. Cette notion, maintenant consacrée par le Code pénal, et donc de ce fait reconnue légalement se voit contredite par de simples idées sans portée légale. On peut se demander comment notre société en est arrivée à tenir davantage compte de préjugés sans statut juridique que de principes établis par le législateur même.

Après nos constats théoriques, nous sommes d'accord pour dire que le consentement pose question dans différentes sphères de la société. Il ne faut cependant pas forcément aller jusqu'au cadre légal et à sa véracité juridique pour constater que le consentement pose question. Nous pouvons nous arrêter au cadre privé et intime de la relation entre les partenaires. Un consentement valable est un consentement explicite, libre et éclairé. Pour cela il doit être manifeste. La manifestation de celui-ci est une composante inhérente à la problématique. Dire que tout est question de communication limite l'importance de celle-ci en ce qui concerne le consentement. Un individu qui dit oui est un individu qui consent, un individu qui dit non est un individu qui ne consent pas. Est-ce vraiment suffisant ? Notre brève analyse théorique nous permet de constater que ce n'est pas le cas. Affirmer cela reviendrait à négliger certains éléments tels que, par exemple, la place du langage corporel si personnel à chacun, différent pour chaque individu, et exprimant parfois l'inverse de ce qui est exprimé par la parole. Nous pensons également à la pression psychologique et autres formes de violences tant psychologiques que physiques qui peuvent se cacher derrière un « oui ». Aussi, pour qu'un consentement soit exprimé, encore faut-il que chacun des partenaires se sentent libre et capables de l'exprimer, cela n'est peut-être pas possible dans toutes les relations. Nous pourrions continuer ainsi tellement cette problématique est importante.

Malgré tout, il serait incomplet de s'arrêter à ces constats plutôt négatifs. Cela serait décrire le consentement comme n'étant que source de problèmes et désaccords, comme n'étant que sujet de manifestations négatives. Des constats positifs peuvent

aussi être posés. Que cela soit au sein des relations où il peut être exprimé par la positive de quelconques façons, avec une place lui étant expressément dédiée de par la qualité de la relation en elle-même et les valeurs des individus la composant, ou encore au sein même de la société avec une émergence d'un intérêt pour cette notion. Certes il est facile de constater les failles de celui-ci mais s'y arrêter ne serait pas correct.

Ces différents points d'attention nous permettent d'établir en quoi il s'agit d'une notion riche, tant en questionnements qu'en raisonnements.

1.2 Développement d'une question de recherche

Bien que l'analyse théorique du consentement se révèle intéressante et nous permette d'interroger cette notion en plusieurs points, il nous semble pertinent dans le cadre de ce mémoire de pousser plus loin la réflexion.

C'est pourquoi nous avons souhaité interroger la théorie par le biais d'une recherche personnelle. De nos constats théoriques, plusieurs réflexions ont traversé notre raisonnement.

Le consentement étant une revendication relativement récente, nous sommes susceptibles d'imaginer que celle-ci intéresse davantage une population plus jeune, des générations concernées par ces questions ou qui ont été baignées dans ces idées. Mais qui dit jeunes générations, dit interrogations quant à la connaissance voir l'éducation réelle sur le sujet. Le manque d'expérience pourrait peut-être y jouer un rôle. De ces interrogations, une population nous est ressortie comme étant potentiellement intéressante à interroger : celle des étudiantes.

Il s'agit d'une population reprenant des jeunes individus, actuellement aux études et donc bénéficiant d'un certain enseignement dans bien des domaines. Des jeunes qu'il est facile de penser comme un minimum éclairés sur divers sujets. Mais qu'en est-il dans leurs relations ? Demain, ces jeunes seront des adultes avec leurs idéaux, susceptibles de les transmettre aux futures générations qui composeront notre société. On est en droit de s'interroger quant à ce que cela va donner. Nous pouvons également nous interroger sur leurs croyances actuelles. Sont-elles imprégnées de celles transmises par d'autres générations ou sont-elles plus libérées et envieuses de changements ? Pour cela, on peut s'interroger sur ce que vivent réellement ces jeunes actuellement.

Faisant partie de cette catégorie de la population, notre intérêt en a été d'autant plus important évidemment et très certainement influencé.

Il nous a dès lors semblé intéressant de nous demander quelle est réellement la place du consentement dans les relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes de Louvain-la-Neuve.

Pour tenter de répondre à cette vaste question, nous avons tout d'abord procédé à une recherche quantitative par le biais d'un questionnaire. Cette façon de procéder nous a permis de nous faire une image globale de la situation vécue au jour d'aujourd'hui par les étudiantes d'une zone déterminée qu'est celle du campus universitaire de Louvain-la-Neuve.

Afin de compléter cette recherche, il nous a également semblé pertinent de nous pencher sur une vision plus qualitative de notre sujet d'étude par l'intermédiaire d'entretiens de type semi-directif. Ces entretiens ont eu pour but d'approfondir les réponses données lors du questionnaire et d'interroger plus précisément les étudiantes sur leurs expériences.

En plus de cela, il nous a paru intéressant de brièvement comparer, à un niveau certes modeste, ces données récoltées à celles de précédentes enquêtes. Il s'agit d'une part des résultats issus d'une enquête ayant interrogé la population étudiante de Louvain-la-Neuve sur des sujets similaires¹¹⁵ ainsi que ceux issus d'une enquête réalisée au sein de quatre universités françaises¹¹⁶.

¹¹⁵ P. VRIAMONT, *Les actes de violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve Analyse de la situation sur base d'une enquête de victimation*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Vesentini, Frédéric.

¹¹⁶ J. DUPUIS, A. LEBUGLE (dir.), « Les violences subies dans le cadre des études universitaires », Enquête Virage (*Violences et rapports de de genre*), Novembre 2018.

2 ANALYSE EMPIRIQUE

Afin de traiter au mieux la question de recherche, nous avons choisi de procéder de diverses manières pour analyser notre sujet d'étude. Le consentement étant un objet d'étude riche en questionnements, il nous a semblé pertinent de nous pencher dessus tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Il s'agira ici de présenter les divers points méthodologiques afférant aux différentes méthodes avant de nous concentrer sur la recherche en question et ses résultats. L'analyse de ses résultats nous conduira à mettre en lumière les différents liens pouvant être établis ainsi qu'aux conclusions qu'il sera possible d'en tirer.

2.1 Méthodologie

Afin de bénéficier d'un certain caractère scientifique, toute recherche se doit de respecter une certaine rigueur et une méthodologie adaptée¹¹⁷. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'analyser des phénomènes sociaux¹¹⁸.

Dans un souci de compréhension et de transparence, nous procéderons ici à une description succincte de la méthodologie utilisée afin de procéder à notre recherche. Nous analyserons successivement les différents types de recherches choisies dans le cadre de ce mémoire, la population concernée par notre recherche ainsi que son recrutement et enfin nous mettrons en lumière quelques limites de ces dernières

2.1.1 Types de recherches

Afin de construire une recherche un minimum représentative, il a été convenu de nous pencher sur plusieurs types de recherches dans le cadre de ce mémoire. Il s'agit ici d'une recherche dite quantitative sur base d'un questionnaire ainsi qu'une recherche dite qualitative sur base d'entretiens.

2.1.1.1 Partie quantitative

Tout d'abord, en ce qui concerne la partie quantitative de ce mémoire, il s'agit d'un questionnaire portant sur les relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes. Afin de ne pas orienter les répondantes, nous avons choisi expressément de

¹¹⁷ H. S. BECKER, « Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales », *La Découverte*, « Repères », 2002.

¹¹⁸ R. BOUDON, R. FILLIEULE, *Les méthodes en sociologie*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2002.

ne pas faire référence au terme de « consentement » dans le titre de celui-ci ainsi que dans sa description. Ce mot ayant une connotation fortement négative pour bon nombre d'individus et étant souvent directement rattaché uniquement au crime de viol, nous avons souhaité éviter ce rapprochement, espérant ainsi récolter des données plus représentatives.

Certaines questions ayant traités à des sujets sensibles, nous avons inséré un avertissement dans la description du questionnaire. Nous avons également réitéré cela dans le corps même du questionnaire avant des questions pouvant fortement ramener à des souvenirs douloureux.

Le questionnaire comportait vingt-deux questions. La lecture de précédentes enquêtes nous a permis de constater qu'un nombre élevé de questions et donc un questionnaire plus long, entraînaient une motivation moins forte pour les répondants à participer. C'est ce qu'il nous a été possible d'observer dans l'enquête Virage-Universités¹¹⁹. Dans une autre enquête, il a pu être observé que la longueur du questionnaire a entraîné un taux d'abandon important de celui-ci de la part des étudiantes¹²⁰.

Les huit premières questions étaient destinées à établir le profil socio-démographique de l'échantillon interrogé. Ces questions avaient également pour but de vérifier que les répondantes correspondaient au profil recherché dans le cadre de cette recherche et de les écarter si nécessaire.

Les questions suivantes étaient en lien direct avec le sujet. Il s'agissait d'interroger les jeunes femmes sur leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles vécues durant leurs années d'études. Par ces questions, nous avons souhaité examiner comment les répondantes se positionnaient face à certains comportements en ne tenant pas compte de leurs propres relations, les trouvant acceptables ou non, via des échelles de Likert. Nous avons ensuite gardé les mêmes comportements mais cette fois en demandant aux étudiantes si elles avaient déjà vécu ces mêmes comportements. Nous avons pensé intéressant de pouvoir comparer leurs représentations et ce qu'elles vivent réellement. Nous avons également souhaité savoir si elles pensaient pouvoir poser elles-mêmes ces comportements.

¹¹⁹ J. DUPUIS, A. LEBUGLE (dir.), « Les violences subies dans le cadre des études universitaires », *op. cit.*

¹²⁰ P. VRIAMONT, « Les actes de violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve Analyse de la situation sur base d'une enquête de victimation », *Op. cit.*, p.41.

Ensuite, les questions concernaient plus directement le consentement sexuel. Une question reprenait par exemple une liste de mythes et préjugés relatifs à la sexualité, au consentement sexuel ainsi qu'au viol et il était demandé aux répondantes de marquer leur accord ou désaccord.

Deux questions concernaient l'intérêt et le rôle des instances universitaires vis-à-vis du consentement sexuel.

Enfin, une dernière question laissait l'opportunité aux répondantes de s'exprimer librement si ces dernières avaient quelque chose à ajouter.

Il leur était également possible de laisser leur adresse mail si ces dernières souhaitaient être recontactées afin de participer à un entretien de type qualitatif dans le cadre de ce mémoire. Il s'est avéré que trente-trois répondantes ont pris soin de laisser une adresse mail à cet effet.

Afin de faciliter la lecture ainsi que la compréhension de ce travail, le questionnaire se trouve en annexe de celui-ci (cf. annexe 1).

2.1.1.2 Partie qualitative

Comme il a déjà été précisé, en plus d'une recherche de type quantitative, nous avons choisi d'ajouter à cela une recherche de type qualitative. Celle-ci consiste en la passation d'entretiens de type semi-directif. Nous avons décidé d'enrichir notre recherche d'une partie qualitative dans le but d'obtenir des résultats plus précis, au plus proche de la réalité des étudiantes du campus de Louvain-la-Neuve. L'entretien de type semi-directif permet en effet d'obtenir des résultats qu'il n'est pas possible d'obtenir par le biais d'un questionnaire.

Pour passer ces entretiens, il y a eu lieu de procéder à la construction d'un guide d'entretien. Celui-ci se basait en partie sur le questionnaire et les réponses apportées par la répondante. Il leur a été demandé d'apporter des précisions sur certains points. Les questions ne se voulaient pas trop précises et relativement peu nombreuses pour que les étudiantes interrogées puissent s'exprimer librement et spontanément. Ce guide d'entretien est à retrouver en annexe (cf. annexe 2).

Dans le cadre de ce mémoire, trois entretiens ont été réalisés. Leur retranscription se trouvent en annexe (cf. annexe 3, annexe 4 et annexe 5).

2.1.2 Population

Pour ce qui est de la population que nous avons souhaité interroger dans le cadre de ce mémoire, nous avons pris le parti délibéré de nous concentrer uniquement sur la population féminine des étudiantes. Il n'est insinué nullement par-là que le problème n'est pas également présent du côté de la gent masculine. L'idée à travers ce travail n'est pas de vouloir faire passer le message que c'est un phénomène rencontré exclusivement par les femmes, mais par souci purement pratique et par choix rationnel quant à la faisabilité de ce travail, nous avons pensé qu'il serait plus facile de cibler uniquement nos recherches sur une seule part de la population.

De plus, nous pensions obtenir plus facilement de réponses de la part de femmes à ce sujet, celui-ci restant aujourd'hui encore trop tabou pour beaucoup d'hommes malheureusement (encore plus qu'il ne l'est pour les femmes).

En ce qui concerne le caractère géographique du terrain, celui-ci porte uniquement sur la population étudiante du campus de Louvain-la-Neuve. Bien que cela puisse paraître restrictif au premier abord, cela nous a permis de procéder, à notre humble niveau, à un état des lieux de la situation à un moment donné pour un lieu donné.

Afin d'affiner encore plus nos résultats, nous avons pris le parti de nous concentrer uniquement sur les étudiantes universitaires de Louvain-la-Neuve, plus précisément de l'Université Catholique de Louvain, excluant ainsi les étudiantes de Haute École ou autres types d'enseignement. Cela a seulement pour but de permettre un résultat plus précis et n'est en aucun cas le reflet d'une quelconque discrimination.

2.1.3 Recrutement

2.1.3.1 Partie quantitative

En ce qui concerne le recrutement de notre population, nous sommes principalement passés par l'intermédiaire des réseaux sociaux afin de diffuser notre questionnaire au plus grand nombre. Par les termes « réseaux sociaux », nous visons principalement le réseau social qu'est Facebook. Notre questionnaire a tout d'abord été partagé à nos propres contacts et nous avons compté sur les repartages par ces derniers afin de gagner en visibilité. Ensuite celui-ci a été diffusé sur différents groupes Facebook tels que des groupes d'études variées pour diversifier les profils et ne pas cibler uniquement une seule catégorie d'étudiantes.

Évidemment, nous sommes bien conscients que procéder de la sorte introduit peut-être un biais d'échantillonnage puisqu'il y a fort à parier que ce sont des groupes reprenant des jeunes avec à peu près le même profil que le nôtre, leur intérêt à nous répondre tient dès lors peut être plus de la solidarité entre étudiants qu'à un intérêt quelconque pour notre recherche. Cependant, il y a fort à parier que cela n'a pas impacté trop lourdement nos données.

Cela nous sera d'ailleurs confirmé lors de nos entretiens.

Bien que les réseaux sociaux offrent une solution efficace et des plus pratiques, s'y limiter serait une négligence méthodologique. En effet, se contenter de cela serait prendre le risque de mettre de côté les individus ne disposant pas des réseaux sociaux ou de supports informatiques et donc introduire un biais lié à la technique de recrutement. Certes nous avons toutes les raisons de croire qu'à l'heure d'aujourd'hui une part minime seulement des étudiantes ne dispose pas des réseaux sociaux mais cela aboutirait quand même à l'exclusion d'une partie de la population.

De plus, bien qu'étant sur les réseaux sociaux, rien ne garantit qu'elles soient sur les groupes auxquels nous avons eu recours.

Dès lors, afin de ne pas nous limiter dans notre recherche et de ne pas procéder à cette exclusion, nous sommes également passés par le biais d'annonces papiers et d'affichages sur les panneaux prévus à cet effet dans les différentes facultés du campus de Louvain-la-Neuve. Il y était repris un QR Code que les étudiantes pouvaient scanner afin de parvenir au questionnaire.

Nous avons choisi de privilégier les réseaux sociaux et affiches plutôt que de procéder par mail. Ce choix s'explique pour plusieurs raisons. Tout d'abord nous ne bénéficions pas des accords nécessaires. Ensuite, comme nous avons pu le constater dans l'enquête Virage-Universités, le contact par mail n'est pas celui privilégié par les étudiants¹²¹. Il peut être jugé comme ennuyeux pour les étudiants et trop formel. De plus, les étudiants ne vérifient pas forcément leur boîte mail aussi régulièrement que leurs réseaux sociaux. De ce fait, les privilégier nous semblait pertinent.

Cette manière de procéder au recrutement de notre population nous a permis de récolter cent septante-six réponses. De ces réponses nous avons décidé d'éliminer les trente-quatre répondants hommes afin de ne garder qu'une population féminine. De plus, ont été retiré les répondantes n'étant pas de l'Université catholique de Louvain qui

¹²¹ J. DUPUIS, A. LEBUGLE (dir.), « Les violences subies dans le cadre des études universitaires », *op. cit.*, p. 4-7.

étaient au nombre de six. Notre échantillon porte donc sur cent trente-six répondantes, cent trente-six femmes étudiantes à l'Université catholique de Louvain.

Pour des raisons de temps, nous avons décidé de ne pas récolter davantage de données et de baser notre analyse sur cet échantillon.

2.1.3.2 Partie qualitative

Afin de recruter des étudiantes pour nos entretiens qualitatifs, nous sommes passés par l'intermédiaire du questionnaire. La dernière question de ce dernier consistait à demander si les répondantes acceptaient d'être contactées ultérieurement afin de participer à un entretien. Il leur était laissé la possibilité de laisser une adresse email à ces fins. Cela nous a permis de concentrer nos entretiens sur les réponses préalablement obtenues et de cibler certains profils.

Comme il a été dit précédemment, trente-trois adresses email ont pu être récoltées par ce biais. Après une analyse des données obtenues, il nous a été possible de distinguer des similarités et différences entre certains profils. De ce fait, nous avons contacté certaines de nos étudiantes afin de planifier des entretiens. Dans un souci de temps, nous nous sommes limités à trois entretiens.

Lors de nos entretiens, les étudiantes, bien que confirmant une certaine solidarité dans leur participation, relèveront un intérêt réel pour le sujet de notre recherche ainsi qu'une volonté de faire changer les choses.

2.1.4 Limites

Bien que divers moyens aient été mis en œuvre afin d'optimiser la qualité des données et résultats obtenus, il est évident que notre recherche se voit affublée de quelques limites.

Certaines de ces limites ont déjà pu être abordées. Nous n'en relèverons que quelques autres.

Tout d'abord, bien que se voulant représentative de la situation vécue actuellement par les étudiantes du campus de Louvain-la-Neuve, ceci est à relativiser. En effet, notre recherche a certes permis de donner une idée de ce qu'il en est actuellement pour les étudiantes, mais elle n'est en point représentative de la population étudiante dans son ensemble ainsi que généralisable. Cela s'explique notamment par le faible nombre de répondantes à notre questionnaire qui est ici de cent-trente-six. Il est

de même pour nos trois entretiens. Quand on sait que l'Université Catholique de Louvain compte presque 23000 étudiants, le nombre de réponses obtenues paraît bien dérisoire.

Celui-ci nous aura cependant permis de faire un petit état des lieux de la situation vécue à un moment donné sur un territoire donné pour un échantillon d'étudiantes.

Une autre limite pouvant être mise en avant concerne des éventuels biais de désirabilité sociale. C'est un biais pouvant se définir comme la « *tendance d'un individu à vouloir se montrer sous son meilleur jour et donc à ne fournir que les informations le faisant bien voir* »¹²². On peut très bien s'imaginer que sur certains sujets, par exemple plus sensibles, les individus ne souhaitent pas se montrer sous leur vrai jour de peur du jugement. Bien que l'anonymat soit garanti, on peut s'attendre à ce que certaines étudiantes aient tenté de montrer une relativement bonne image d'elles-mêmes, biaisant ainsi quelques peu nos données.

Dans le but d'obtenir un certain nombre de réponses et dès lors un échantillon un minimum utilisable, le questionnaire élaboré s'est voulu bref et limité. Un questionnaire trop long à compléter pouvant rebuter des participantes, celui-ci s'est vu limité à vingt-deux questions. De plus, une indication était précisée quant au temps approximatif que celui-ci prenait afin que les participantes sachent à quoi s'en tenir. Il n'a dès lors pas été possible d'entrer plus en profondeur dans le sujet et de creuser certains aspects. C'est pourquoi les résultats obtenus manquent quelque peu de précision.

De plus, après analyse des résultats, des questions se sont avérées moins pertinentes que prévu. De ce fait, nous pouvons nous demander si certaines questions auraient pu être remplacées au profit d'autres plus pertinentes.

Cependant, une attention toute particulière y a été portée lors de nos entretiens et des corrections ont pu être apportées.

D'autres limites pourraient être mises en avant. Cependant nous ne nous attarderons pas davantage sur le sujet au profit de l'analyse en elle-même.

¹²² L. CAMBON, « Désirabilité sociale et utilité sociale, deux dimensions de la valeur communiquée par les adjectifs de personnalité », *Revue internationale de psychologie sociale*, vol. 19, no. 3-4, 2006, pp. 125-151.

2.2 Partie quantitative de la recherche

2.2.1 Description des variables

Il s'agira ici de décrire les différentes variables de ce questionnaire avant de procéder aux croisements des variables intéressantes dans le cadre de ce mémoire.

Dans le but d'enrichir notre description, il sera ici aussi tenu compte de nos entretiens dits qualitatifs. Bien que nous y reviendrons ultérieurement (voir point 2.3), certains éléments de nos entretiens seront repris ici afin de compléter les informations récoltées par le biais de notre questionnaire.

2.2.1.1 Variables socio-démographiques

Ces variables permettent de nous donner un aperçu des caractéristiques globales de notre échantillon. De plus, certaines de ces variables socio-démographiques ont permis d'effectuer un tri dans nos données, de telle sorte à ne garder que les données pertinentes dans le cadre de notre recherche.

2.2.1.1.1 Variable de consentement à la participation

Nombre de réponses : 180.

Modalités de réponses : « Je donne mon accord pour participer à cette recherche », « Je ne donne pas mon accord pour participer à cette recherche ».

Consentement relatif à la participation	Nombre de répondant.es
Je donne mon accord pour participer à cette recherche.	176
Je ne donne pas mon accord pour participer à cette recherche.	4
Total	180

Cette variable s'assurait de la volonté réelle des participant.es à participer à cette recherche. Bien que le fait d'ouvrir le questionnaire puisse être associé à un accord, cela nous semblait pertinent, au vu du sujet quelque peu sensible, de nous assurer de la réelle volonté des répondant.es. À cette fin, une description de l'enquête et de son objet ont été présentée en amont du questionnaire ainsi que des précisions quant au fait que certaines questions pouvaient s'avérer difficiles pour les participant.es. Dès lors, il leur a été permis de consentir librement et de manière éclairée à leur participation.

Seulement quatre personnes sur les cent quatre-vingt n'ont pas donné leur accord à participer à cette recherche. De ce fait, nous ne tiendrons pas compte de leurs réponses dans le cadre de cette analyse.

2.2.1.1.2 Variable du sexe

Nombre de réponses : 176.

Modalités de réponses : « Hommes », « Femmes », « Autres ».

Sexe	Nombre de répondant.es	Pourcentage de répondant.es
Femme	142	82,54%
Homme	34	17,46%
Total	176	100,00%

La variable sexe était une variable de contrôle dans ce questionnaire. Celui-ci ayant vocation à interroger une population féminine, il était important de s'assurer que les personnes y répondant soient de sexe féminin. Comme il a pu être expliqué précédemment, ce choix a été fait dans le seul but de tenter d'obtenir un état des lieux précis pour une certaine partie de la population. Nous ne nions néanmoins absolument pas le problème du côté de la gent masculine.

Malgré un avertissement préalable ainsi que répété dans l'introduction et description du questionnaire, trente-quatre hommes ont répondu au questionnaire. Leurs réponses seront donc supprimées de notre échantillon pour nous concentrer sur la population féminine. Cette variable de contrôle a donc permis un nettoyage des données obtenues.

2.2.1.1.3 Variable de l'établissement d'études supérieures

Nombre de réponses : 142.

Modalités de réponses : « Université catholique de Louvain », « Autre université », « Haute école à Louvain-la-Neuve », « Haute école en dehors de Louvain-la-Neuve », « IAD ».

Établissement d'études supérieures	Nombre de Répondantes	Somme de Répondantes
Autre université	1	0,05%
Haute école à Louvain-la-Neuve	3	1,66%
Haute école en dehors de Louvain-la-Neuve	1	0,11%
IAD	1	0,48%
Université catholique de Louvain	136	97,70%
Total	142	100,00%

Il s'agissait ici de la dernière variable ayant vocation à effectuer un tri dans nos données. Souhaitant mettre la focale sur les étudiantes du campus de l'Université catholique de Louvain, cela nous a permis de vérifier notre échantillon. Ce choix quant à notre échantillon s'explique par une volonté de comparaison entre des études portant sur une population universitaire. De plus, cela peut nous permettre d'obtenir un aperçu plus précis de la situation vécue par les étudiantes.

Malgré une précision quant à la volonté d'interroger la population étudiante de l'Université catholique de Louvain, six étudiantes provenant d'autres établissements d'études supérieures ont répondu. Il ne sera pas tenu compte de leurs réponses dans le cadre de notre analyse. Une très grande majorité d'étudiantes correspondaient au profil recherché. Cela peut s'expliquer par la méthode de recrutement. Celle-ci s'est principalement faite sur des groupes de cours réservés aux différentes facultés de l'Université catholique de Louvain. Se concentrer sur ces groupes étaient une manière de cibler un maximum la population recherchée.

À la suite de ces trois variables et du nettoyage effectué dans les données récoltées, il nous est possible d'obtenir notre échantillon définitif. C'est sur celui-ci que se portera notre analyse. Celui-ci est composé de cent trente-six femmes étudiantes à l'Université catholique de Louvain souhaitant participer à cette recherche.

2.2.1.1.4 Variable de l'âge

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « Moins de 17 ans », « 17 ans », « 18 ans », « 19 ans », « 20 ans », « 21 ans », « 22 ans », « 23 ans », « 24 ans », « 25 ans », « 26 ans », « 27 ans », « Plus de 27 ans ».

Âge	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
18 ans	2	1,47%
19 ans	9	6,62%
20 ans	10	7,35%
21 ans	13	9,56%
22 ans	28	20,59%
23 ans	24	17,65%
24 ans	25	18,38%
25 ans	11	8,09%
26 ans	8	5,88%
Plus de 27 ans	6	4,41%
Total	136	100,00%

En ce qui concerne l'âge des participantes, celui-ci variait entre 18 ans et plus de 27 ans. Bien que le questionnaire était ouvert à des femmes plus jeunes, aucune n'a répondu. Cela s'explique peut-être par la population interrogée qui est celle d'étudiantes aux études supérieures. Dès lors une population plus jeune n'a pas été touchée par notre recrutement.

Il peut être mis en avant une certaine prépondérance de réponses de jeunes femmes ayant entre 22 ans et 24 ans. Réunies, ces répondantes représentent presque 60% de notre échantillon. Cela peut être dû aux groupes de cours sur lesquels a principalement été diffusé le questionnaire.

Si on compare ces résultats avec les deux autres enquêtes nous intéressant, nous pouvons constater que notre échantillon est relativement plus âgé. Tant pour l'enquête de Perrine Vriamont¹²³ que pour celle Virage-Université¹²⁴, la majorité des étudiantes y étaient globalement plus jeunes.

Il est également intéressant de se préoccuper de la population étudiante qui est une population plus jeune. Dans le sondage d'Amnesty précédemment cité, il apparaissait que les jeunes avaient un rapport compliqué et problématique avec la notion de consentement ainsi qu'avec la sexualité en général¹²⁵.

¹²³ P. VRIAMONT, *Les actes de violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve Analyse de la situation sur base d'une enquête de victimation*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Vesentini, Frédéric, p. 44-45.

¹²⁴ J. DUPUIS, A. LEBUGLE (dir.), « Les violences subies dans le cadre des études universitaires », *op. cit.*, p. 10-16.

¹²⁵ Amnesty international, *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, 04/03/2020, <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020#:~:text=%20Les%20femmes%20ne%20savent%20pas,hommes%2C%2011%20%25%20des%20femmes>, consulté le 3 juillet 2023.

Au vu du peu de temps pendant lequel le questionnaire a circulé sur les réseaux sociaux et a été ouvert, il est à noter que les étudiantes ont été assez réactives et enclines à répondre. Cela peut s'expliquer par le fait, qu'étant étudiantes également, une forme de solidarité puisse apparaître et les pousser à répondre.

Cela peut également s'expliquer par le fait qu'une population jeune est plus susceptible de répondre à un questionnaire qu'une population plus âgée. C'est ce que Stephen Schleifer met en lumière en démontrant que les personnes de moins de 35 ans sont plus susceptibles de participer à ce genre d'enquête¹²⁶. Il relève également que les femmes sont plus souvent représentées voire surreprésentées dans les enquêtes par questionnaire¹²⁷.

2.2.1.1.5 Variable de l'année d'étude

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « Bac 1 », « Bac 2 », « Bac 3 », « Année passerelle », « Master 1 », « Master 2 », « Master 3 », « Master de spécialisation », « Doctorat ».

Année d'étude	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Année passerelle	11	8,09%
Bac 1	14	10,29%
Bac 2	12	8,82%
Bac 3	16	11,76%
Master 1	23	16,91%
Master 2	57	41,91%
Master 3	1	0,74%
Master de spécialisation	2	1,47%
Total	136	100,00%

Bien qu'une modalité de réponses était laissée pour les étudiantes effectuant un doctorat, aucune répondante n'était concernée ici. Cela coïncide avec la moyenne d'âge légèrement plus jeune de notre échantillon.

Même si l'échantillon reste quelque peu diversifié, il est à noter que 61,03% de l'échantillon concerne des étudiantes en master, toutes années de master confondues. Si on décortique ce chiffre, nous pouvons constater que 41,91% des étudiantes sont en master 2. Cela représente presque la moitié des étudiantes ce qui est une part importante

¹²⁶ S. SCHLEIFER, « Trends in Attitudes Toward and Participation in Survey Research », *The Public Opinion Quarterly*, 1986, Vol. 50, n° 1, pp. 21-22.

¹²⁷ S. SCHLEIFER, « Trends in Attitudes Toward and Participation in Survey Research », *op. cit.*, pp. 21-22.

de l'échantillon. Cela correspond à la moyenne d'âge des répondantes examinée à la précédente variable. De plus, il est à penser que ces étudiantes, s'apparentant à notre profil d'étude, puisse avoir répondu par soutien et solidarité, se sentant proche de notre situation. Cela peut être un biais dans nos données. Une partie des répondantes peuvent en effet avoir souhaité participer à notre recherche non par intérêt réelle pour le sujet mais par solidarité étudiante.

Ce biais est cependant à considérer avec précaution puisque, en contrepartie, de nombreuses étudiantes ont réagi positivement quant au sujet du questionnaire. Malgré que celui-ci abordait des questions délicates, certaines étudiantes y ont trouvé un intérêt. Cela peut s'expliquer notamment par l'anonymat des réponses, leur permettant de se livrer sur des sujets plus intimes. Cela peut s'expliquer aussi par rapport au sujet de l'enquête. Celui-ci étant susceptible de toucher une grande partie des étudiantes, elles ont pu se sentir concernées.

2.2.1.1.6 Variable du domaine d'étude

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « Faculté de théologie », « Faculté de droit et de criminologie », « Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication », « Louvain School of Management », « Faculté de philosophie, arts et lettres », « Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation », « Faculté de médecine et médecine dentaire », « Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales », « Faculté de santé publique », « Faculté des sciences et de la motricité », « Faculté des sciences », « École polytechnique de Louvain », « Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme », « Faculté des bioingénieurs », « Autres ».

Domaine d'étude	Nombre de répondantes	Pourcentage répondantes
École polytechnique de Louvain	10	7,35%
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme	1	0,74%
Faculté de droit et de criminologie	57	41,91%
Faculté de médecine et médecine dentaire	4	2,94%
Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales	1	0,74%
Faculté de philosophie, arts et lettres	11	8,09%
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	16	11,76%
Faculté de santé publique	1	0,74%
Faculté des sciences	1	0,74%
Faculté des sciences du travail	2	1,47%
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication	18	13,24%
Faculté des sciences et de la motricité	9	6,62%
Louvain School of Management	5	3,68%
Total	136	100,00%

En ce qui concerne la variable du domaine d'étude, il s'agissait essentiellement d'une variable de contrôle. Étant nous-mêmes issues de la faculté de droit et de criminologie, et ayant donc des proches dans ce domaine, il nous a été permis de croire que cela se ressentirait dans les données récoltées. Cette variable avait donc vocation à contrôler cela. Une importance toute particulière a de ce fait été apporté afin de tenter de diversifier au maximum les profils de réponses. Cela passe notamment par la pluralité des groupes utilisés sur les réseaux sociaux, ainsi que les facultés touchées.

Malgré ces précautions, il apparaît qu'un peu plus de 40% des répondantes sont issues de la faculté de droit et de criminologie. Cela reste une grosse part de l'échantillon. Cependant, cette faculté reprenant tant les étudiantes issues de la faculté de droit que celles issues de l'École de criminologie aucune distinction ne peut être établie entre les deux profils.

Cette prépondérance d'étudiantes en droit ou en criminologie n'empêche pas une représentation assez variée des autres étudiantes. Certaines facultés s'avèrent plus touchées que d'autres telles que celle des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, celle de psychologie et des sciences de l'éducation, ainsi que celle de philosophie, arts et lettres ou encore l'École polytechnique de Louvain. Il est également intéressant d'observer que tout comme dans les deux enquêtes retenant notre attention, une majorité d'étudiantes sont issues du domaine des sciences humaines.

On peut s'interroger sur les raisons qui font que ces facultés sont davantage représentées dans nos données. Il nous est possible d'imaginer qu'un lien peut être fait entre le domaine d'étude des répondantes et notre sujet. En fonction des études, ces dernières

ont peut-être trouvé un plus grand intérêt à notre recherche. On peut aussi imaginer que la proportion de femmes dans certaines facultés est plus élevée que d'autres.

2.2.1.1.7 Variable de l'orientation sexuelle

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « Hétérosexuelle », « Bisexuelle », « Homosexuelle », « Autres », « Demisexuelle et panromantique », « Pansexuelle », « Queer ».

Orientation sexuelle	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Bisexuelle	23	16,91%
Demisexuelle et panromantique	1	0,74%
Hétérosexuelle	107	78,68%
Pansexuelle	4	2,94%
Queer	1	0,74%
Total	136	100,00%

Comme pour les autres variables, une modalité « autre » était prévue dans le questionnaire et permettait aux étudiantes d'ajouter l'option leur correspondant. L'orientation sexuelle pouvant donner lieu à un vaste spectre de réponses, il semblait important de permettre à chacune des répondantes d'être représentées. C'est ce qu'elles ont fait en ajoutant aux modalités préétablies celles de « demisexuelle et panromantique », « pansexuelle » et « queer ».

Aussi, aucune étudiante ne s'est reconnue dans la modalité « homosexuelle » prévue à la conception du questionnaire.

Il apparaît une très forte majorité d'étudiantes se reconnaissant comme hétérosexuelle. Elles représentent 78,68% de l'échantillon ce qui est une part considérable de ce dernier. Bien que nous ne possédons pas une explication vérifiée à ce constat, cela pourrait s'expliquer par le fait que l'hétérosexualité reste la forme d'orientation sexuelle la plus répandue en terme de sexualité¹²⁸. Les relations hétérosexuelles ont en effet eu une place dominante durant des années et celles-ci, bien que laissant de la place à des orientations sexuelles diverses, conservent une certaine primauté¹²⁹.

¹²⁸ A. GIAMI, « Cent ans d'hétérosexualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, vol. 128, no 1, p. 38-45.

¹²⁹ *Ibid.*

2.2.1.1.8 Variable du logement

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « Non », « Oui en logement étudiants (kot, colocation, studio, ...) », « Oui hors logement étudiant (domicile familial, domicile personnel, ...) ».

Logement	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Non	59	43,38%
Oui en logement étudiant (Kot, colocation, studio, ...)	73	53,68%
Oui hors logement étudiant (domicile familial, domicile personnel, ...)	4	2,94%
Total	136	100,00%

Cette variable avait comme but d'observer si les jeunes femmes interrogées logeaient sur le campus de Louvain-la-Neuve. Cette variable ayant été interrogé lors de précédentes enquêtes et ayant révélé des liens avec la problématique des violences sexuelles, il semblait pertinent d'y porter un certain intérêt.

Nous pouvons constater 56,62% de l'échantillon loge sur le campus de Louvain-la-Neuve, que cela soit en logement étudiant ou non. Les étudiantes logeant en logement étudiant étant quand même surreprésentées avec plus de 53%.

Les répondantes ne logeant pas sur le campus sont cependant assez bien représentées puisqu'elles constituent quand même 43,38% de notre échantillon.

Les différences sont donc relativement minimales entre ces deux groupes distincts.

2.2.1.1.9 Variable relative aux activités étudiantes

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « Association étudiante », « Cercle étudiant », « Équipe universitaire (de sport) », « Kot à projet », « Régionale », « Non ».

Activités étudiantes	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Association étudiante	7	5,15%
Cercle étudiant	9	6,62%
Équipe universitaire (de sport)	3	2,21%
Kot à projet	15	11,03%
Non	90	66,18%
Régionale	12	8,82%
Total	136	100,00%

Interrogeant une population étudiante, il est intéressant d'examiner si les étudiantes sont impliquées dans une quelconque activité étudiante afin d'effectuer par après des corrélations ou non.

Dans le cadre de ce questionnaire, une majorité d'étudiantes n'était pas impliquée dans une activité étudiante ou dans le folklore estudiantin. En ce qui concerne les étudiantes impliquées au niveau estudiantin, il s'agit principalement d'étudiantes membres d'un kot à projet ou de régionales.

Un biais peut toutefois être relevé ici. Lors de la conception du questionnaire, une modalité « autres » a été prévue afin que les participantes puissent compléter selon leur profil. Cependant, il ne leur a pas été laissé la possibilité de cocher plusieurs modalités. On peut très bien imaginer que certaines étudiantes, étant impliquées à différents niveaux, aient dû faire un choix et ne cocher qu'une modalité. Les données ainsi obtenues ne sont donc pas complètement représentatives de la situation réelle des étudiantes.

Cela a d'ailleurs été relevé par une étudiante qui, à la question « Avez-vous quelque chose à ajouter ? » a répondu « *Ce serait bien de mettre la question sur les activités estudiantines/folklore en réponse à choix multiples :-)* ».

De cette première description des variables socio-démographiques, il nous est possible d'établir une vue d'ensemble de notre échantillon. Celui-ci est composé de 136 femmes actuellement étudiantes sur le campus de Louvain-la-Neuve. 60% de cet échantillon ont entre 22 et 24 ans et sont actuellement en master. En ce qui concerne leur orientation sexuelle, presque 80% de ce dernier sont hétérosexuelles. D'autre part plus de 60% de l'échantillon n'est pas impliqué dans une activité étudiante ou dans le folklore estudiantin.

Bien que des spécificités soient présentes et doivent être prise en compte à l'analyse, cela nous permet d'obtenir un aperçu global quant à la composition de notre échantillon.

2.2.1.2 Variables directement liées à la question de recherche

Dans cette section, seront décrites les différentes variables visant à répondre à la question de recherche. Il s'agit à la fois de variables quantitatives et qualitatives.

2.2.1.2.1 *Variable n°1 : Comment qualifieriez-vous votre actuelle ou dernière relation affective et amoureuse vécue au cours de vos années d'études supérieures ?*

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout satisfaisante », « 2 = Pas satisfaisante », « 3 = Ni satisfaisante, ni insatisfaisante », « 4 = Satisfaisante », « 5 = Très satisfaisante ».

Indicateurs de centralité et de dispersion :

Moyenne	Écart-type	Variance	Médiane	Minimum	Maximum
3,60	1,14	1,31	4	1	5

Relation actuelle ou dernière relation	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Pas du tout satisfaisante	5	3,68%
Pas satisfaisante	23	16,91%
Ni satisfaisante, ni insatisfaisante	28	20,59%
Satisfaisante	46	33,82%
Très satisfaisante	34	25,00%
Total	136	100,00%

Cette variable avait pour vocation d'observer la satisfaction ou non des étudiantes par rapport à leur relation actuelle ou à leur dernière relation si celles-ci n'étaient actuellement dans aucune forme de relation.

Il apparait que presque 60% des étudiantes interrogées apparaissent comme satisfaites voir très satisfaites de ces relations.

Au contraire, 20% d'entre-elles considèrent ces relations comme pas satisfaisantes voir pas du tout satisfaisantes.

Il reste dès lors 20%. Ceux-ci représentent les étudiantes qui ne sont pas exprimées de manière tranchée sur le sujet. Celles-ci ont dès lors considéré leur relation comme ni satisfaisante, ni insatisfaisante.

Cela se confirmera dans nos entretiens avec les témoignages de nos étudiantes affirmant trouver leurs relations globalement satisfaisantes.

2.2.1.2.2 *Variable n°2 : Comment qualifieriez-vous, sur un plan sexuel, votre actuelle ou dernière relation affective, amoureuse et sexuelle au cours de vos années d'étude supérieures ?*

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout satisfaisante », « 2 = Pas satisfaisante », « 3 = Ni satisfaisante, ni insatisfaisante », « 4 = Satisfaisante », « 5 = Très satisfaisante ».

Indicateurs de centralité et de dispersion :

Moyenne	Écart-type	Variance	Médiane	Minimum	Maximum
3,48	1,12	1,26	4	1	5

Relations sexuelles	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Pas du tout satisfaisante	11	8,09%
Pas satisfaisante	12	8,82%
Ni satisfaisante, ni insatisfaisante	37	27,21%
Satisfaisante	53	38,97%
Très satisfaisante	23	16,91%
Total	136	100,00%

Ici il s'agissait d'interroger les étudiantes sur le plan sexuel de leur actuelle relation ou dernière relation.

Bien que relativement proches, les résultats se différencient légèrement ici. On constate que 55,48% de notre échantillon considère leur sexualité au sein de leur relation actuelle ou dernière relation comme satisfaisante voir très satisfaisante.

16,91% des 136 répondantes s'expriment plutôt négativement, considérant ne pas être satisfaites voire pas du tout sur le plan sexuel. C'est légèrement moins que pour la variable précédente relative à la relation dans son ensemble.

Cependant, 27,21% des étudiantes ont répondu de manière relativement neutre. C'est un pourcentage plus important que pour la variable précédente.

2.2.1.2.3 Variable n°3 : Concernant ces relations affectives/amoureuses et sexuelles, êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout d'accord », « 2 = Pas d'accord », « 3 = Neutre », « 4 = D'accord », « 5 = Tout à fait d'accord ».

Affirmations relatives à :	Sécurité	Respect	Écoute	Égalité	Prise en compte de l'avis	Communication	Accord/désaccord général	Accord/désaccord sexuel
% répondantes	%	%	%	%	%	%	%	%
Tout à fait d'accord	48,53%	36,76%	31,62%	34,56%	37,50%	22,79%	33,82%	38,97%
D'accord	31,62%	32,35%	32,35%	29,41%	37,50%	29,41%	41,18%	36,03%
Neutre	10,29%	13,97%	15,44%	18,38%	13,24%	22,06%	10,29%	13,97%
Pas d'accord	8,09%	12,50%	19,85%	13,24%	11,03%	19,85%	11,76%	8,82%
Pas du tout d'accord	1,47%	4,41%	0,74%	4,41%	0,74%	5,88%	2,94%	2,21%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Pour cette variable, il était question d'interroger les étudiantes à propos de leur relations affectives, amoureuses ainsi que sexuelles, et plus spécifiquement à propos de leur ressenti sur différents plans lors de ces relations. Un tableau reprenait diverses affirmations auxquelles les étudiantes pouvaient répondre par le biais d'une échelle de Likert. Pour faciliter la compréhension de ce tableau, le questionnaire se trouve en annexe (cf. annexe 2).

On peut remarquer que dans l'ensemble, les ressentis des étudiantes sont assez positifs. Celui pour lequel c'est le plus flagrant concerne le fait de se sentir en sécurité avec sa/son/ses partenaire(s). Plus de 80% des étudiantes de notre échantillon se sentent en sécurité avec leur(s) partenaire(s).

Une majeure partie des étudiantes a également manifesté être d'accord voire tout à fait d'accord avec le fait de se sentir respecté par leur(s) partenaire(s), que leur avis est pris en compte et qu'il leur était possible de manifester leur accord ou désaccord dans leurs relations intimes.

Nous pouvons remarquer que les affirmations reprenant une part quelque peu plus importante de réponses négatives concernent l'écoute et la communication. Ces deux points paraissant liés, il est intéressant de constater une légère corrélation négative entre les deux. De plus, lors de notre analyse théorique, il nous a été possible de mettre en avant l'importance et la place centrale de la communication dans notre problématique. Il est donc intéressant de déjà relever que celui-ci connaît des faiblesses dans les relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes de notre échantillon.

Lors de nos entretiens, certaines étudiantes ont mis en avant la communication et l'écoute comme des éléments péchant dans leurs relations. Shoshana nous dira par exemple à ce propos « *j'ai des moments où il y a une extrême communication mais des*

moments où il y a un semblant de communication, donc où on communique mais que ce n'est pas tant de la vraie communication parce qu'au final on n'arrive pas à se comprendre et d'autres points où il n'y en a plus du tout », confirmant ainsi des difficultés de communication¹³⁰.

De nos observations, il est intéressant de constater, que dans l'ensemble, les relations affectives, amoureuses et sexuelles de notre échantillon sont perçues assez positivement par les étudiantes. Celles-ci se considèrent comme relativement bien dans leurs relations. Dans un travail concernant la problématique du consentement, il est intéressant d'interroger un versant plus positif de celui-ci. Cette variable permettait de questionner les étudiantes sur différents plans, dont la manière dont le consentement pouvait être exprimé positivement. Il est intéressant de remarquer qu'il trouve une place dans les relations des étudiantes de notre échantillon.

2.2.1.2.4 Variable n°4 : En ne tenant pas compte de vos relations, comment qualifieriez-vous les comportements suivants lorsque ceux-ci sont posés dans le cadre d'une relation affective, amoureuse et sexuelle ?

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout acceptable », « 2 = Pas acceptable », « 3 = Neutre », « 4 = Acceptable », « 5 = Tout à fait acceptable ».

Comportements	Blagues ou sous-entendus à connotation sexuelle en privé	Blagues ou sous-entendus à connotation sexuelle en public	Surveillance du partenaire	Moquerie-humiliation	Bousculade lors d'une dispute	Geste violent suivi d'excuses
% de répondantes	%	%	%	%	%	%
Tout à fait acceptable	27,94%	0,74%	1,47%	0,74%	0%	0%
Acceptable	44,85%	13,24%	4,41%	0%	2,94%	2,21%
Neutre	13,97%	21,32%	5,88%	1,47%	2,21%	2,21%
Pas acceptable	8,09%	31,62%	19,85%	1,47%	13,24%	9,56%
Pas du tout acceptable	5,15%	33,09%	68,38%	96,32%	81,62%	86,03%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Il était ici question, à propos d'une série de comportements, d'interroger les étudiantes sur la manière dont elles se positionnaient face à certains comportements. Un tableau reprenait différents comportements auxquels les étudiantes pouvaient répondre par le biais d'une échelle de Likert allant de « tout à fait acceptable » à « pas du tout

¹³⁰ Entretien n°1, Shoshana, annexe 3.

acceptable ». Il est bien entendu ici qu'il n'y avait aucune volonté de blâmer les victimes de certains actes d'une quelconque manière ou de remettre la faute sur ces dernières en les accusant d'avoir accepté tel ou tel comportement. Il était question ici de questionner les répondantes sur divers types de comportements, impliquant une négation du consentement, afin de voir si ceux-ci apparaissaient comme « normaux », « acceptables » à leurs yeux dans le cadre d'une relation affective, amoureuse et sexuelle. Pour répondre il leur était demandé de ne pas tenir compte de leurs propres relations.

Les deux premiers comportements étaient liés au fait de faire l'objet de blagues ou sous-entendus à connotation sexuelle, l'un dans la sphère privée et l'autre dans la sphère public. Il est intéressant de relever que le caractère privé ou non du comportement influence grandement les réponses de nos répondantes. Lorsque ceux-ci sont posés dans le cadre privé, 72,79% de notre échantillon les considèrent comme acceptables contre 13,98% lorsque ceux-ci ont lieu dans un cadre public.

Cette différence assez nette est intéressante. Comme il nous a été possible d'examiner, la culture du viol et les stéréotypes liés à la sexualité peuvent avoir une influence très négative sur la perception de certains actes, comportements et propos. Certains de ceux-ci peuvent être considérés et intériorisés comme de l'humour alors qu'il s'agit de violences¹³¹. Cette banalisation, normalisation se retrouve tant du côté de ceux qui se rendent coupable de ces propos, actes ou comportements que de ceux qui en sont victimes.

Ici, bien que plus de 60% des répondantes considèrent que les blagues ou sous-entendus à connotation sexuelle ne sont pas admissibles en public, il n'en est pas de même en privé. Un clivage entre la sphère privée et publique est fait de leur part, comme si ce simple élément changeait la nature du comportement. Sous couvert d'intimité, les étudiantes de notre échantillon seraient donc plus enclines à accepter certains comportements¹³².

Cette constatation s'est répétée lors de nos entretiens. En effet, les étudiantes, chacune à leur manière, établissent une distinction entre le caractère privé et public d'un comportement. Alors que posé dans l'intimité de leur relation un comportement leur

¹³¹ M. SALMONA, « Chapitre IV. Combattre les stéréotypes, le déni, la culture du viol », M. SALMONA éd., *Le harcèlement sexuel*. Presses Universitaires de France, 2019, pp. 61-79.

¹³² I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36.

paraît acceptable, en public il serait plus susceptible d'être « *dégradant* »¹³³, « *déplacé* »¹³⁴ voire « *choquant* »¹³⁵.

Pour les autres comportements, les étudiantes se sont exprimées plus nettement. C'est d'autant plus vrai en ce qui concerne le fait de faire l'objet de moqueries ou d'humiliation de la part de sa/son/ses partenaire(s) ainsi que de faire l'objet d'un geste violent suivi d'excuses par après. Pour ceux-ci, les étudiantes se sont exprimées très fortement comme ne les jugeant pas du tout comme acceptables. C'est aussi le cas pour ce qui est de faire l'objet d'une bousculade lors d'une dispute.

La différence est légèrement plus grande pour ce qui est d'être surveillée par sa/son/ses partenaire(s) quant à ses déplacements, activités, fréquentations ou autres. Les étudiantes se sont prononcées de manière un peu moins tranchée ici.

Cette variable nous a permis d'obtenir une vue d'ensemble sur les comportements considérés comme normaux ou anormaux par les étudiantes de notre échantillon. Cette question est à analyser en lien avec la prochaine qui sera relative à la fréquence de ces comportements. Cela nous permet ici de faire le lien avec le concept de continuum de la violence sexuelle de Liz Kelly¹³⁶.

2.2.1.2.5 Variable 5 : *Dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles vécues durant vos années d'étude, vous avez :*

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout fréquemment », « 2 = Plutôt pas fréquemment », « 3 = Plutôt fréquemment », « 4 = Très fréquemment ».

¹³³ Entretien n°1, Shoshana, annexe 3.

¹³⁴ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

¹³⁵ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

¹³⁶ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36.

Comportements	Blagues ou sous-entendus à connotation sexuelle en privé	Blagues ou sous-entendus à connotation sexuelle en public	Surveillance du partenaire	Moquerie-humiliation	Bousculade lors d'une dispute	Geste violent suivi d'excuse
% de répondantes	%	%	%	%	%	%
Très fréquemment	11,76%	1,47%	7,35%	2,21%	1,47%	0,74%
Plutôt fréquemment	36,03%	16,18%	8,82%	11,76%	3,68%	4,41%
Plutôt pas fréquemment	36,76%	36,76%	23,53%	22,06%	11,76%	10,29%
Pas du tout fréquemment	15,44%	45,59%	60,29%	63,97%	83,09%	84,56%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Cette variable est à étudier en lien avec la variable précédente. Alors que la variable n°4 avait pour vocation d'interroger les étudiantes sur le caractère acceptable ou inacceptable de certains comportements, celle-ci souhaitait questionner les étudiantes quant à la fréquence de ces mêmes comportements. L'objectif était d'examiner si un lien pouvait être fait entre le caractère normal/anormal d'un comportement et sa fréquence, son caractère habituel¹³⁷. Un tableau reprenait les mêmes comportements que pour la variable n°4 auxquels les étudiantes pouvaient répondre par le biais d'une échelle de Likert allant de « très fréquemment » à « pas du tout fréquemment ». Contrairement à la question précédente, il était demandé aux étudiantes de tenir compte de leurs propres relations affectives, amoureuses et sexuelles.

Si on s'intéresse aux deux premiers comportements relatifs aux blagues et sous-entendus à caractère sexuel, on peut encore y noter une légère différence. En ce qui concerne la sphère public, 82,35% des répondantes estiment de ne pas y être confrontées. Ces résultats sont assez similaires avec ceux obtenus précédemment. On peut donc y noter une certaine concordance entre celles ne les considérant pas comme acceptables et la fréquence peu élevée de ces comportements. Pour ces mêmes comportements mais à caractère privé, les résultats diffèrent légèrement. De notre échantillon, 47,79% des étudiantes estiment faire l'objet de blagues et de sous-entendus fréquemment. Il s'agit d'environ 25% de moins par rapport aux étudiantes considérant ces comportements comme acceptables.

Pour les autres comportements, il est intéressant de relever qu'une partie, bien que minoritaire, des répondantes se retrouve fréquemment confrontées à ces comportements. Certes cela reste une part minime, mais celle-ci est plus importante que

¹³⁷ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36.

la part d'étudiante considérant ces comportements comme acceptables. Cela est d'autant plus vrai pour le fait de faire l'objet de surveillance de la part de sa/son/ses partenaire(s) ainsi que du fait de faire l'objet de moquerie ou d'humiliation. Alors que seulement quelques étudiantes considéraient ces comportements comme tolérables dans une relation, elles sont quelque peu plus nombreuses à vivre ces comportements fréquemment. Ce décalage est intéressant à mettre en avant.

Il nous a semblé pertinent de nous intéresser à mettre en lumière ces décalages potentiels entre les deux variables. Comme il est établi par la sociologue Liz Kelly, ce n'est pas parce qu'une femme considère un comportement comme anormal ou inacceptable qu'il ne peut pas lui être habituel¹³⁸. De plus, certains comportements étant tellement récurrents pour certaines femmes, ils peuvent en devenir intériorisés comme normaux alors qu'ils relèvent en réalité de formes de violences¹³⁹. Faisant partie du quotidien, leur caractère abusif peut en être oublié. C'est d'ailleurs ce que Morgane illustrera lors de son entretien en expliquant avoir « *accepté certains comportements de manière peut-être inconsciente* »¹⁴⁰.

C'est ce qu'il nous a été possible d'observer à certains niveaux. Bien que relativement léger, des écarts ont pu être mis en avant par les étudiantes. Évidemment cela ne nous laisse qu'un aperçu très général qu'il conviendrait d'approfondir davantage.

Ces décalages peuvent néanmoins trouver une potentielle explication d'ordre plus méthodologique. La variable n°4 comportait une modalité de réponse neutre, permettant ainsi aux étudiantes de ne pas se positionner nettement. Il en était autrement pour la variable n°5 à laquelle cette possibilité n'était pas prévue. Les étudiantes ont donc dû se positionner. Cela fait qu'un certain pourcentage d'étudiantes a été reparti dans les modalités prévues. Cela a donc eu un impact sur les résultats obtenus.

Un autre lien peut être fait avec les observations de Liz Kelly. Dans son texte « *Le continuum de la violence sexuelle* », l'auteure met en avant que les violences sexuelles sont présentes de quelque manière qu'il soit dans la vie des femmes¹⁴¹. Cela ne signifie pas qu'elles en sont impactées de la même manière et que les formes de violence sont similaires à toutes, seulement que ces femmes se rejoignent dans ces

¹³⁸ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op.cit.*, pp. 17-36

¹³⁹ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, 66, pp. 17-36

¹⁴⁰ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

¹⁴¹ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36

expériences de violences sexuelles¹⁴². De notre analyse, il apparaît que les formes de violences subies sont variées et relativement vécues par l'ensemble de nos répondantes.

2.2.1.2.6 Variable n°6 : En ne tenant pas compte de vos relations sexuelles, comment qualifieriez-vous ces comportements relatifs aux relations sexuelles ?

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout acceptable », « 2 = Pas acceptable », « 3 = Neutre », « 4 = Acceptable », « 5 = Tout à fait acceptable ».

Comportement:	Être embrassé sans accord	Être caressé sans accord	Propositions sexuelles insistantes	Faire céder un partenaire à un rapport sexuel	Accepter une pratique sexuelle pour le plaisir du partenaire	Accepter un rapport sexuel pour remercier la/le/les partenaire(s)	Accepter un rapport sexuel pour ne pas décevoir la/le/les partenaire(s)	Accepter un rapport sexuel par peur de représailles	Profiter de l'état de vulnérabilité du partenaire pour un rapport sexuel
% de répondantes	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Tout à fait acceptable	1,47%	0,74%	0%	0%	0,74%	0%	0%	0%	0%
Acceptable	8,82%	3,68%	0,74%	0,74%	16,91%	10,29%	2,21%	0,74%	0%
Neutre	15,44%	5,15%	0,74%	0,74%	16,18%	13,24%	7,35%	2,94%	0,74%
Pas acceptable	38,97%	24,26%	13,24%	5,15%	30,88%	22,06%	25,00%	3,68%	5,15%
Pas du tout acceptable	35,29%	66,18%	85,29%	93,38%	35,29%	54,41%	65,44%	92,65%	94,12%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Il était ici question, à propos d'une série d'exemples de comportements, d'interroger les étudiantes sur la manière dont elles se positionnaient face à certains comportements à caractère sexuel. Un tableau reprenait différents comportements auxquels les étudiantes pouvaient répondre par le biais d'une échelle de Likert allant de « tout à fait acceptable » à « pas du tout acceptable ». Il est bien entendu ici qu'il n'y avait aucune volonté de blâmer les victimes de certains actes d'une quelconque manière ou de remettre la faute sur ces dernières en les accusant d'avoir accepté tel ou tel comportement. Il était question ici de questionner les répondantes sur divers types de comportements, impliquant une négation du consentement, afin de voir si ceux-ci apparaissaient comme « normaux », « acceptables » à leurs yeux sur le plan sexuel dans le cadre d'une relation affective, amoureuse et sexuelle. Pour répondre, il leur était demandé de ne pas tenir compte de leurs relations personnelles.

¹⁴² I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, 66, pp. 17-36

D'emblée, il est à noter que chacun de ces comportements sont des formes de violences sexuelles, d'agressions sexuelles. De ce fait, nous pouvons être interpellé de constater que certains de ceux-ci sont considérés comme acceptables par une part de notre échantillon.

Cela s'observe plus fortement pour la situation revenant à accepter une pratique sexuelle pour le plaisir du partenaire sans en avoir réellement envie ainsi que pour celle relative au fait d'accepter un rapport sexuel juste pour remercier sa/son/ses partenaire(s) sans en avoir envie ou encore pour le fait d'être embrassé sans avoir manifesté son accord. Ces trois situations sont celles reprenant un pourcentage plus élevé d'étudiantes considérant ces comportements comme acceptables. À ce propos une des étudiantes, Laura, nous expliquera lors de son entretien que ces deux comportements peuvent être un moyen de prolonger un bon moment en couple ou de satisfaire l'autre en se mettant de côté¹⁴³.

Cependant, les étudiantes restent relativement unanimes pour considérer ces comportements comme pas du tout acceptable ou pas acceptable au sein d'une relation affective, amoureuse ou sexuelle. C'est d'autant plus vrai pour le fait de profiter de l'état de vulnérabilité (dû à la consommation d'alcool, de drogues, ...) de sa/son/ses partenaire(s) pour obtenir un rapport sexuel. C'est le seul exemple de comportement pour lequel aucune répondante ne s'est exprimé comme considérant cela comme acceptable.

Cette variable nous a permis d'obtenir une vue d'ensemble sur les comportements à caractère sexuel considérés comme normaux ou anormaux par les étudiantes de notre échantillon. Cette question est à analyser en lien avec la prochaine qui sera relative à la fréquence de ces mêmes comportements. Cela nous permet ici de faire le lien avec le concept de continuum de la violence sexuelle de Liz Kelly¹⁴⁴.

2.2.1.2.7 Variable n°7 : Dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles vécues durant vos études, et plus précisément de vos relations sexuelles, avez-vous :

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout fréquemment », « 2 = Plutôt pas fréquemment », « 3 = Plutôt fréquemment », « 4 = Très fréquemment ».

¹⁴³ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

¹⁴⁴ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36.

Comportements	Être embrassé sans accord	Être caressé sans accord	Propositions sexuelles insistantes	Faire céder un partenaire	Accepter une pratique sexuelle pour le plaisir de la/du/des partenaire(s)	Rapport sexuel pour remercier la/le/les partenaire(s)	Accepter un rapport sexuel pour ne pas décevoir	Accepter un rapport sexuel par peur de représailles	Profiter de l'état de vulnérabilité du partenaire
% de répondantes	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Très fréquemment	1,47%	2,21%	5,15%	4,41%	8,09%	3,68%	8,82%	1,47%	2,94%
Plutôt fréquemment	11,76%	12,50%	15,44%	16,91%	22,06%	12,50%	20,59%	7,35%	7,35%
Plutôt pas fréquemment	27,94%	29,41%	23,53%	24,26%	26,47%	18,38%	26,47%	6,62%	19,12%
Pas du tout fréquemment	58,82%	55,88%	55,88%	54,41%	43,38%	65,44%	44,12%	84,56%	70,59%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Cette variable est à étudier en lien avec la variable précédente. Alors que la variable n°6 avait pour vocation d'interroger les étudiantes sur le caractère acceptable ou inacceptable de certains comportements de nature sexuelle, cette nouvelle variable souhaitait questionner les étudiantes quant à la fréquence de ces mêmes comportements sexuels. L'objectif était d'examiner si un lien pouvait être fait entre le caractère normal/anormal d'un comportement et sa fréquence, son caractère habituel¹⁴⁵. Un tableau reprenait les mêmes comportements que pour la variable n°6 auxquels les étudiantes pouvaient répondre par le biais d'une échelle de Likert allant de « très fréquemment » à « pas du tout fréquemment ». Contrairement à la question précédente, il était demandé aux étudiantes de tenir compte de leurs propres relations affectives, amoureuses et sexuelles.

En termes de fréquences, nous pouvons constater que les chiffres sont plus variés. Alors qu'une part minime de répondantes considérait les comportements cités comme ayant une place au sein d'une relation, un nombre plus élevé d'entre elles rapporte retrouver fréquemment ces comportements dans leurs relations.

Alors qu'aucune femme ne considérait concevable de profiter de l'état de vulnérabilité d'une personne pour obtenir un rapport sexuel, 10% d'entre elles confie le vivre fréquemment. Cette différence avec le caractère anormal établi précédemment est assez frappante. Toute proportion gardée, nous pouvons faire le parallèle avec l'enquête d'Amnesty où cette variable apparaissait également comme problématique¹⁴⁶.

¹⁴⁵ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36.

¹⁴⁶ Amnesty international, *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, 04/03/2020, <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020#:~:text=—>

En ce qui concerne les comportements les plus fréquemment vécus par les répondantes, il s'agit principalement d'accepter une pratique sexuelle sans en avoir envie dans le but de faire plaisir à sa/son/ses partenaires ainsi que le fait d'accepter un rapport sexuel par peur de décevoir l'autre. On peut observer un lien avec la variable précédente puisqu'un petit nombre d'étudiantes rapportaient considérer comme acceptable l'idée d'accepter une pratique sexuelle pour le plaisir de l'autre.

Nous pouvons également constater que, toute proportion gardée, certains résultats s'inscrivent dans ceux que nous avons pu observer dans la première partie de ce travail et issus du sondage sur le viol d'Amnesty International Belgique¹⁴⁷.

Comme il put précédemment être fait, il nous a à nouveau semblé pertinent de nous intéresser à mettre en lumière des écarts potentiels entre les deux variables. Cela pour les mêmes raisons que nous avons pu aborder aux variables n°4 et n°5. Cette comparaison entre le caractère d'acceptabilité conféré aux comportements de nature sexuelle et leur fréquence avait donc pour but de faire le lien également avec la théorie de Liz Kelly¹⁴⁸.

Nous avons pu observer de plus grands décalages ici entre ce que les étudiantes considèrent comme acceptables et leur vécu. Celles-ci sont plus susceptibles de vivre des comportements qu'elles ne considèrent pas comme acceptable. On peut se demander si cela est dû au caractère particulièrement intime et privé des comportements en question. La proximité entre les partenaires pourrait expliquer que certaines se retrouvent confrontées à de tels comportements. Lors de notre analyse théorique nous avons abordé la question des pressions psychologiques et des violences psychologiques. Cela peut également entrer en compte ici. Lors de notre entretien avec Morgane, cette dernière nous fera part de l'aspect psychologique des violences (notamment violences sexuelles). Pour citer ces propos, « *il y a une très grosse pression avec tout ça ... ça concerne la sphère sexuelle mais en même temps ça a des impacts aussi au niveau personnel, psychologique* »¹⁴⁹.

[%20Les%20femmes%20ne%20savent%20pas,hommes%2C%2011%20%25%20des%20femmes](#), consulté le 3 juillet 2023.

¹⁴⁷ Amnesty international, *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, 04/03/2020, [%20Les%20femmes%20ne%20savent%20pas,hommes%2C%2011%20%25%20des%20femmes](https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020#:~:text=), consulté le 3 juillet 2023.

¹⁴⁸ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36.

¹⁴⁹ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

Comme nous l'avons déjà établi, ces différences peuvent aussi être dû à la conception du questionnaire. Celui-ci permettant de répondre par une modalité neutre à la variable n°6 et non à la variable n°7. Une prise de position plus forte était de ce fait demandé pour l'une de ces questions.

Le même lien peut être fait avec la notion de *continuum de la violence sexuelle* de Liz Kelly par rapport au fait que les violences sexuelles se retrouvent dans la vie de beaucoup de femmes¹⁵⁰. Après analyse de nos résultats, nous pouvons constater qu'une grande partie de notre échantillon est concerné par ces violences, qu'importe la forme de ces dernières

2.2.1.2.8 Variable n°8 : Pourriez-vous envisager de poser vous-même un ou plusieurs comportements repris aux quatre précédentes questions ?

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout d'accord », « 2 = Pas d'accord », « 3 = Neutre », « 4 = D'accord », « 5 = Tout à fait d'accord ».

Indicateurs de centralité et de dispersion :

Moyenne	Écart-type	Variance	Médiane	Minimum	Maximum
1,32	0,59	0,35	1	1	4

Poser un ou plusieurs comportements	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Pas du tout d'accord	101	74,26%
Pas d'accord	28	20,59%
Neutre	6	4,41%
D'accord	1	0,74%
Total	136	100,00%

Bien qu'il soit intéressant d'interroger les étudiantes à propos des comportements qu'elles considèrent comme normaux ou non, acceptables ou non au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles ainsi que de faire la comparaison avec ce qu'elles vivent réellement, il nous semblait pertinent de questionner une autre variable. Cette variable s'intéresse à savoir si les étudiantes, dépendamment des deux variables précédentes, pourraient être susceptibles de poser un des comportements en question.

¹⁵⁰ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36.

Il s'avère qu'une très grande majorité, pour ne pas dire la plupart des étudiantes ne se pensent pas comme étant susceptibles de poser un ou plusieurs de ces comportements. Elles représentent presque 94,85% de l'échantillon.

Si 6 étudiantes sur les 136 de notre échantillon ne se sont pas exprimées clairement en répondant de manière neutre, nous pouvons toutefois constater qu'une étudiante a manifesté qu'elle serait susceptible de poser un tel comportement de violences. Il s'agit de Laura qui nous affirmera, bien que cela dépende du comportement en question, se sentir capable de poser un jour un de ces comportements¹⁵¹.

Nous pouvons imaginer qu'un biais de désirabilité sociale soit ici à prendre en compte. De plus, les exemples de comportements étant assez explicites, ces dernières ont pu être influencées par la forme même des questions. Il serait intéressant de pousser la réflexion plus loin avec des questions plus subtiles.

2.2.1.2.9 *Variable n°9 : Au cours de vos études et dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles, vous identifiez vous comme ayant été victime d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s)?*

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « Oui », « Non », « Je ne souhaite pas répondre ».

Victime d'agression sexuelle	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Oui	44	32,35%
Non	88	64,71%
Je ne souhaite pas répondre	4	2,94%
Total	136	100,00%

Pour cette variable, il était précisé dans le questionnaire ce qui était entendu sous les termes « *d'agression sexuelle* ». La définition était : « *Il est ici entendu par "agression sexuelle" tout acte sexuel effectué sous la contrainte et/ou portant atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne sans pénétration, soit tout acte sexuel forcé sans pénétration comme des attouchements non consentis ou le fait d'obliger une personne à exposer ses parties génitales pour la prendre en photo* ».

En ce qui concerne les étudiantes de notre échantillon, 32% d'entre elles se reconnaissent comme ayant été victimes d'agression sexuelle durant leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles. Étant donné que 4 étudiantes n'ont pas souhaité

¹⁵¹ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

répondre, nous ne pouvons pas affirmer que ce chiffre concernant les étudiantes victimes n'est pas susceptible d'augmenter.

En ce qui concerne notre partie qualitative, une étudiante interrogée nous fera part d'une expérience d'agression sexuelle. Cependant, elle expliquera que cette agression a eu lieu dans sa jeunesse¹⁵².

2.2.1.2.10 Variable n°10 : *Au cours de vos études et dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles, vous identifiez vous comme ayant été victime de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) ?*

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « Oui », « Non », « Je ne souhaite pas répondre ».

Victime de viol	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Oui	28	20,59%
Non	104	76,47%
Je ne souhaite pas répondre	4	2,94%
Total	136	100,00%

Pour cette variable, il était précisé dans le questionnaire ce qui était entendu sous le terme de « viol ». La définition était : « *Il est ici entendu par "viol" tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol. Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par violence, contrainte ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime* ».

Pour ce qui est de notre échantillon, 20,59% des étudiantes se reconnaissent comme ayant été victimes d'un viol dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses, et sexuelles. Comme pour la variable précédente concernant les agressions sexuelles, 4 étudiantes n'ont pas souhaité s'exprimer sur le sujet. Dès lors, le nombre d'étudiantes victimes est susceptible d'être plus élevé. Il est facile d'imaginer en quoi il s'agit d'un sujet sensible et pouvant être douloureux pour les répondantes. Dès lors, il est compréhensible d'observer des abstentions de réponses.

À cela, il est important d'ajouter que ce chiffre est à prendre avec précaution. Les violences sexuelles sont entachées de tabous, de silence et restent un phénomène assez

¹⁵² Entretien n°2, Laura, annexe 4.

obscur¹⁵³. Si on ajoute à cela la culture du viol et les autres mythes relatifs à ces violences, il s'avère qu'un grand nombre des violences sexuelles ne sont pas rapportées. C'est ce qu'on appelle le « *chiffre noir* »¹⁵⁴. Cela concerne la question du report à la police mais également le sentiment pour les victimes de se considérer réellement comme victime. Réaliser un travail de recherche sur les violences sexuelles revient à prendre en compte ce chiffre noir lors de l'analyse des données. Les résultats obtenus ici sont donc à considérer en gardant à l'esprit ce chiffre noir.

Si on s'intéresse à l'enquête de Perrine Vriamont, celle-ci rapportait que 23,68% des étudiantes de son échantillon avaient été victime de violences sexuelles¹⁵⁵. Cependant, il ne nous a pas été possible de déterminer précisément ce qui était entendu par les termes de « violences sexuelles ». De ce fait, il ne nous est pas possible de comparer avec précision nos données. Nous pouvons toutefois observer que 32,35% de notre échantillon ont été victimes d'agressions sexuelles et 20,59% ont été victime de viol. Cela nous laisse penser que notre échantillon a été plus sujet à des violences sexuelles.

Pour ajouter une comparaison à notre analyse, nous pouvons également nous pencher sur le sondage d'Amnesty. Dans celui-ci, 23% des femmes de l'échantillon, certes bien plus important, rapportaient, avoir été violées par un/une/des partenaire(s)¹⁵⁶. Ce sont des chiffres qui restent semblables aux nôtres, bien que nos échantillons se différencient par leur taille.

Sur trois entretiens effectués, une étudiante nous rapportera avoir fait l'expérience d'un viol au cours de sa précédente relation. Cependant, il lui apparaîtra par moment encore compliqué de mettre des mots sur son expérience¹⁵⁷. Elle nous expliquera l'avoir vécu comme une forme de violence parmi d'autres.

¹⁵³ M. JASPARD, E. BROWN, S. CONDON, *et al.* « Les violences envers les femmes. Une enquête nationale », *Violence against women. A national survey*, 2003.

¹⁵⁴ P. ROBERT, Les statistiques criminelles et la recherche. Réflexions conceptuelles. *Déviance et société*, 1977, vol. 1, no 1, p. 3-27.

¹⁵⁵ P. VRIAMONT, *Les actes de violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve Analyse de la situation sur base d'une enquête de victimation*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Vesentini, Frédéric, p. 46-47.

¹⁵⁶ Amnesty international, *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, 04/03/2020, <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020#:~:text=%20Les%20femmes%20ne%20savent%20pas,hommes%2C%2011%20%25%20des%20femmes>, consulté le 3 juillet 2023.

¹⁵⁷ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

2.2.1.2.11 Variable n°11 : Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout d'accord », « 2 = Pas d'accord », « 3 = Neutre », « 4 = D'accord », « 5 = Tout à fait d'accord ».

Affirmations relatives à :	Rapports sexuels en couple	Sans non c'est oui	Agresseur type	Tenue vestimentaire	Alcool	Qui ne dit mot consent
% des répondantes	%	%	%	%	%	%
Tout à fait d'accord	26,47%	0%	0,74%	0%	0%	0%
D'accord	30,88%	2,21%	1,47%	0,74%	0,74%	2,21%
Neutre	17,65%	4,41%	6,62%	2,21%	1,47%	6,62%
Pas d'accord	16,18%	15,44%	27,21%	8,09%	7,35%	9,56%
Pas du tout d'accord	8,82%	77,94%	63,97%	88,97%	90,44%	81,62%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

À travers cette enquête, nous avons également souhaité interroger les étudiantes à propos de la culture du viol et des mythes entourant les violences sexuelles. Cette variable reprenait des affirmations sous-forme de phrases types voire « clichées » à ce propos pour lesquelles il était possible aux étudiantes de s'exprimer via une échelle de Likert allant de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord ».

Nous pouvons constater que les étudiantes répondants à ce questionnaire se positionnent de manière assez nette quant aux différentes affirmations. C'est d'autant plus vrai pour les affirmations relatives à l'alcool et à la tenue vestimentaire. Les répondantes sont majoritairement d'accord pour dire que ces derniers ne justifient jamais une agression sexuelle.

Une de ces affirmations obtient cependant des résultats controversés. Celle-ci était « *il est normal d'avoir des rapports sexuels dans le cadre d'une relation conjugal/amoureuse* ». 57,35% des répondantes se sont positionnées comme étant tout à fait d'accord voire d'accord avec cela. Bien qu'on puisse se demander si cela tient à la tournure de phrase de cette affirmation, ces résultats peuvent interpeller. Plus de la moitié des étudiantes de notre échantillon considéreraient que les relations sexuelles découlent du fait d'être en couple. Si on reprend le sondage d'Amnesty, un tiers des jeunes répondants masculins (18-25 ans) de leur échantillon ont rapporté croire en le fait qu'on ne peut être accusé du crime de viol si on est dans une relation de couple¹⁵⁸. Une

¹⁵⁸ Amnesty international, *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, 04/03/2020, <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020#:~:text=—>

part de la population ignore donc le crime de viol conjugal et croit en le fait qu'être en couple dispense de la nécessité de consentement. Un parallèle peut être fait à l'idée de devoir conjugal et d'obligation conjugale vu précédemment.

Nous pouvons facilement imaginer que la formulation même des affirmations ait pu influencer les réponses des répondantes. Ces affirmations pouvaient paraître tellement clichées que les étudiantes ont pu comprendre ce qu'il était attendu de ces questions pour l'analyse.

De plus, il est également possible que les étudiantes aient souhaité aligner leurs réponses à ce qu'elles pensaient être plus accepté socialement. On retrouve dès lors un possible biais de désirabilité sociale.

Nous interrogeant sur la formulation de nos affirmations, nous avons souhaité se renseigner auprès des étudiantes à ce propos. À propos de la première affirmation, les trois étudiantes nous expliqueront avoir répondu en fonction de leurs relations dans lesquelles elles ont des relations sexuelles. Ainsi, si nous reprenons l'entretien de Shoshana par exemple, elle dit « *Je ne pense pas qu'il est normal dans toutes les relations d'avoir des relations sexuelles mais dans la relation que j'ai là maintenant c'est le cas* »¹⁵⁹. Morgane confirmera cela en nous expliquant concevoir les relations sans rapports sexuels bien que pour elle « *ça va de pair dans le sens où pour moi c'est une branche de l'arbre de la relation affective, quelque chose d'assez présent dans ma relation* »¹⁶⁰.

2.2.1.2.12 Variable n°12 : Pensez-vous que les instances universitaires portent un intérêt assez grand au consentement sexuel au sein de la population étudiante sur le campus de Louvain-la-Neuve ?

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout d'accord », « 2 = Pas d'accord », « 3 = Neutre », « 4 = D'accord », « 5 = Tout à fait d'accord ».

Indicateurs de centralité et de dispersion :

Moyenne	Écart-type	Variance	Médiane	Minimum	Maximum
2,47	0,93	0,87	3	1	5

[%20Les%20femmes%20ne%20savent%20pas,hommes%2C%2011%20%25%20des%20femmes](#), consulté le 3 juillet 2023.

¹⁵⁹ Entretien n°1, Shoshana, annexe 3.

¹⁶⁰ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

Intérêt des instances universitaires	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Pas du tout d'accord	23	16,91%
Pas d'accord	44	32,35%
Neutre	52	38,24%
D'accord	16	11,76%
Tout à fait d'accord	1	0,74%
Total	136	100,00%

Pour ce qui est de l'intérêt porté par les instances universitaires au consentement sexuel au sein de la population étudiante, seulement 12,5% des répondantes pensent que ces instances portent un intérêt assez grand à ce sujet. Bien qu'un pourcentage assez similaire de l'échantillon ne s'est pas positionné clairement, il apparaît alors que plus de 70% de notre échantillon estime l'intérêt porté comme insuffisant. On peut être interpellé par ce résultat.

Il est intéressant d'observer que les répondantes estiment que l'Université catholique de Louvain doit porter un intérêt plus important aux relations pourtant issues de la sphère intime et privée.

Comme nous le verrons ultérieurement, lors des entretiens qualitatifs les étudiantes nous ont manifesté penser que l'université ne portait pas un intérêt assez grand au consentement. Bien que Laura ait rapporté penser l'inverse dans le questionnaire, elle nous expliquera penser les interventions de l'institution comme insuffisantes¹⁶¹. C'est un élément qui reviendra fortement pour les trois étudiantes.

2.2.1.2.13 Variable n°13 : Pensez-vous que les instances universitaires ont un rôle à jouer en ce qui concerne la problématique du consentement au sein des relations affectives et sexuelles des étudiants de Louvain-la-Neuve ?

Nombre de réponses : 136.

Modalités de réponses : « 1 = Pas du tout d'accord », « 2 = Pas d'accord », « 3 = Neutre », « 4 = D'accord », « 5 = Tout à fait d'accord ».

Indicateurs de centralité et de dispersion :

Moyenne	Écart-type	Variance	Médiane	Minimum	Maximum
4,10	1,03	1,07	4	1	5

¹⁶¹ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

Rôle des instances universitaires	Nombre de répondantes	Pourcentage de répondantes
Pas du tout d'accord	3	2,21%
Pas d'accord	10	7,35%
Neutre	18	13,24%
D'accord	44	32,35%
Tout à fait d'accord	61	44,85%
Total	136	100,00%

Pour ce qui est du rôle des instances universitaires en ce qui concerne la problématique du consentement au sein des relations de la population étudiante, 77,2% de l'échantillon estime que l'université a un rôle à jouer dans ces problématiques.

Un parallèle peut être fait avec la variable précédente concernant l'intérêt porté par l'Université catholique de Louvain à la problématique. De ces variables, il apparaît que les répondantes considèrent l'implication de l'université comme trop minimale et pourtant nécessaire. C'est intéressant de constater que ces étudiantes souhaitent une implication ainsi qu'une présence plus forte des autorités universitaires dans un domaine pouvant apparaître comme privé et dès lors hors de leur portée.

Une question formulée telle que « *Avez-vous quelque chose à ajouter ?* » permettait aux étudiantes de laisser un commentaire, un avis ou encore une remarque. Quelques étudiantes ont écrit et il est interpellant de constater que bon nombre de ces commentaires concernent l'implication de l'Université catholique de Louvain. Bien que différents en termes de contenu, les commentaires laissés portent un regard relativement mitigé sur l'implication de l'Université catholique de Louvain dans la problématique du consentement au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes. Le couvert d'anonymat a peut-être permis une libération de la parole plus forte des étudiantes.

Une étudiante nous exprimera un avis très négatif quant à la politique exercée par l'Université au sujet des violences sexuelles. Celle-ci explique que « *L'UCL applique une presque politique du silence sur tout ce qui risquerait d'entacher son image...* ». À cet avis bien tranché, une autre étudiante témoigne que « *L'UCL ne fait qu'une sensibilisation de surface. Je me rappelle même d'un mail avec un focus sur le soutien à apporter sur la victime à posteriori plutôt que sur la sensibilisation à faire à priori. Bien sûr : la victime doit être prise en charge mais c'est l'agresseur le problème. De plus, il est de connaissance générale qu'il y a des agresseurs/harceleurs dans le personnel académique de l'université et pourtant, ils sont toujours là et exercent*

toujours. ». Ces deux commentaires remettent en cause l'Université, l'accusant de nier le problème et d'en cacher une part.

À côté de ces avis, une étudiante nous confiera reconnaître l'existence du programme de l'Université relatif aux violences sexuelles mais soulignera son développement peu avancé par ces mots « *Le programme de l'UCLouvain est assez récent et encore peu développé il me semble (c'est dommage)* ». Il est intéressant d'observer qu'au sein de la population étudiante de notre échantillon, une part reconnaît une implication de l'Université catholique de Louvain dans les problématiques intimes de ces étudiantes alors qu'une autre part pense différemment.

De plus, certaines étudiantes, bien que reconnaissant le rôle de l'Université, mettent en avant qu'elle n'est pas la seule à devoir jouer un rôle. Nous citerons une étudiante pour qui « *L'université joue un rôle mais également la police, Securitas, en fait, au final l'ensemble de la population joue un rôle et doit être informé ainsi qu'éduqué à la sexualité* ». Bien que notre travail concerne le campus universitaire, il est intéressant de reconnaître le rôle d'autres institutions.

Enfin, il nous semble intéressant de relever un commentaire. Celui-ci était que « *Le travail de l'Université sur la conscientisation de ce genre de problématique est évidemment important mais je pense que malheureusement ça touche principalement les personnes déjà sensibilisées à ce sujet et que les personnes non sensibles voire auteurs de violences de ce genre ne seront pas ou moins touchées par les campagnes (que ce soit de la part de l'Université ou autre)* ». Il est intéressant de constater que pour cette étudiante, le problème réside sur le public de ces sensibilisations. Selon elle, le public cible serait différent et de ce fait la sensibilisation n'aurait pas forcément d'effet. Cela sera d'ailleurs relevé par Shoshana¹⁶² et Morgane¹⁶³ pendant leurs entretiens.

À cela, nous pouvons ajouter les témoignages récoltés lors des entretiens. Ces dernières affirment toutes les trois penser que l'Université a un rôle important à jouer dans ces problématiques et doit davantage s'impliquer. Laura parle même de « *responsabilité* »¹⁶⁴ émanant de la part de l'institution.

Il nous a semblé pertinent ici de citer les propos des différentes étudiantes. Cela enrichit d'une certaine manière notre recherche puisqu'il s'agit du ressenti propre des étudiantes de notre échantillon. Il est intéressant d'observer des avis bien différents au sujet de l'Université catholique de Louvain. On peut se demander que penser et que

¹⁶² Entretien n°1, Laura, annexe 3.

¹⁶³ Entretien n°3, Laura, annexe 5.

¹⁶⁴ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

faire de ces avis. Ceux-ci pourraient potentiellement être envisagés comme des pistes de réflexion pour l'Université. Étant fréquentée par une population importante d'étudiantes, on pourrait imaginer en quoi il serait intéressant pour elle de s'intéresser à ce que pense les étudiantes afin d'orienter certains changements.

Si on fait le parallèle avec l'enquête Virage-Universités, on peut constater que là aussi les étudiantes émettaient globalement un avis assez négatif sur l'implication de l'université dans la problématique des violences sexuelles. Ces dernières estiment aussi leurs universités comme trop peu présentes dans les démarches liées à ces violences¹⁶⁵.

À la suite de la description de ces quelques variables, il nous est possible d'observer un aperçu de la situation telle qu'elle est vécue pour les étudiantes du campus de l'Université catholique de Louvain de notre échantillon.

Se contenter de ces observations serait limiter notre recherche. C'est pourquoi il nous semble intéressant de procéder aux croisements de variables pertinentes afin d'examiner ce qu'il en est de ces relations affectives, amoureuses et sexuelles.

2.2.2 Croisements des variables pertinentes

Bien que de notre recherche il découle déjà quelques observations intéressantes, il nous paraît pertinent d'aller plus loin dans la réflexion.

Pour cela, nous procéderons ici aux croisements de variables nous semblant pertinentes à interroger afin d'examiner les corrélations existantes. Ceux-ci seront basés sur les recherches théoriques qu'il nous a été possible d'effectuer ainsi que sur de précédentes enquêtes réalisées.

Il nous a précédemment déjà été permis de procéder à la comparaison entre certaines variables. Nous pensons notamment aux comparaisons faites entre la perception des étudiantes par rapport à certains actes, comportements et leur vécu. Ces comparaisons ne seront dès lors plus explicitées.

2.2.2.1 Logement

S'il nous semble intéressant de nous questionner quant au sujet du logement des étudiantes, c'est notamment pour ses résultats obtenus lors de précédentes enquêtes. Nous citerons ici le travail de fin d'études de Perrine Vriamont relatifs « *aux actes de*

¹⁶⁵ J. DUPUIS, A. LEBUGLE (dir.), « Les violences subies dans le cadre des études universitaires », *op. cit.*, p. 38.

violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant de Louvain-la-Neuve »¹⁶⁶. De par son enquête, cette dernière avait observé dans son échantillon une corrélation importante entre le fait de loger sur le campus de Louvain-la-Neuve et le fait pour une femme d'être victime de violences physiques et sexuelles. D'après son échantillon, 31% des jeunes femmes logeant sur le campus avaient fait l'objet de violences sexuelles contre seulement un peu moins de 5% pour les jeunes femmes n'y logeant pas. Ces liens étant conséquents, il nous a semblé pertinent de nous pencher à notre tour sur la question.

2.2.2.1.1 Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles

Logement sur le campus de Louvain-la-Neuve	Victime d'agression sexuelle			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Non	25,00%	44,32%	43,18%	43,38% (n=59)
Oui en logement étudiant (Kot, colocation, studio, ...)	75,00%	52,27%	54,55%	53,68% (n=73)
Oui hors logement étudiant (domicile familial, domicile personnel, ...)	0,00%	3,41%	2,27%	2,94% (n=4)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=88)	100,00% (n=44)	100,00% (n=136)

En ce qui concerne notre enquête, les résultats diffèrent. On peut remarquer que le pourcentage d'étudiantes logeant dans un logement étudiant sur le campus de Louvain-la-Neuve et étant victime d'agression sexuelle est légèrement supérieur à celui d'étudiantes victimes et ne logeant pas sur le site. Bien qu'on puisse ajouter les étudiantes logeant sur Louvain-la-Neuve hors logement étudiant, la différence entre les deux reste relativement faible. Il n'apparaît donc pas de corrélation aussi flagrante dans notre enquête.

Étant question d'un sujet pouvant être délicat pour certaines, il était laissé la possibilité aux étudiantes de ne pas y répondre. Quatre étudiantes ont fait le choix de ne pas répondre à cette question. D'une certaine manière, cela démontre une fois de plus la difficulté qu'il peut y avoir à récolter des données au sujet des violences sexuelles.

¹⁶⁶ P. VRIAMONT, *Les actes de violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve Analyse de la situation sur base d'une enquête de victimation*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Vesentini, Frédéric, p. 48.

L'enquête de Perrine Vriamont portant sur les étudiantes du site de l'université de Louvain-la-Neuve, il nous semblait intéressant de comparer nos données avec celles issues de cette enquête. Nous pouvons constater que, bien que légèrement supérieur, le pourcentage d'étudiantes logeant en logement étudiant et ayant été victime d'agressions sexuelles est relativement similaire à celui-obtenu lors de la précédente enquête.¹⁶⁷ Bien que notre enquête différencie les cas d'agressions sexuelles et de viols, cette comparaison permet d'appuyer quelque peu une potentielle corrélation entre le fait de loger sur le campus de l'université et le fait de faire l'expérience de violences sexuelles

2.2.2.1.2 Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles

Logement sur le campus de Louvain-la-Neuve	Je ne souhaite pas répondre	Victime de viol		Total
		Non	Oui	
Non	50,00%	41,35%	50,00%	43,38% (n=59)
Oui en logement étudiant (Kot, colocation, studio, ...)	50,00%	54,81%	50,00%	53,68% (n=73)
Oui hors logement étudiant (domicile familial, domicile personnel, ...)	0,00%	3,85%	0,00%	2,94% (n=4)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=104)	100,00% (n=28)	100,00% (n=136)

Pour ce qui est du fait d'être victime ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s), le pourcentage d'étudiantes de notre échantillon victime de viol et ne logeant pas sur le campus est identique à celui des étudiantes logeant à Louvain-la-Neuve. Bien que peu significatifs ici, ces pourcentages restent intéressants car ils vont à l'encontre des tendances précédemment observées¹⁶⁸. On note également qu'aucune étudiante logeant à Louvain-la-Neuve hors logement étudiant ne rapporte avoir été victime de viol.

Étant question d'un sujet pouvant être délicat pour certaines, il était laissé la possibilité aux étudiantes de ne pas y répondre. Quatre étudiantes ont fait le choix de ne

¹⁶⁷ P. VRIAMONT, *Les actes de violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve Analyse de la situation sur base d'une enquête de victimation*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Vesentini, Frédéric.

¹⁶⁸ P. VRIAMONT, *Les actes de violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve Analyse de la situation sur base d'une enquête de victimation*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Vesentini, Frédéric, p. 48.

pas répondre à cette question. D'une certaine manière, cela démontre une fois de plus la difficulté qu'il peut y avoir à récolter des données au sujet des violences sexuelles.

2.2.2.2 Orientation sexuelle

Puisque la problématique du consentement apparaît souvent comme étant en lien avec celle du genre, il nous semble pertinent de nous questionner à ce propos. Pour ce faire, il nous semble pertinent d'examiner des possibles liens entre l'orientation sexuelle des étudiantes et les variables relatives à la problématique nous concernant.

2.2.2.2.1 *Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles*

Orientation sexuelle	Victime d'agression sexuelle			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Bisexuelle	25,00%	12,50%	25,00%	16,91% (n=23)
Demisexuelle et panromantique	0,00%	1,14%	0,00%	0,74% (n=1)
Hétérosexuelle	75,00%	81,82%	72,73%	78,68% (n=107)
Pansexuelle	0,00%	3,41%	2,27%	2,94% (n=4)
Queer	0,00%	1,14%	0,00%	0,74% (n=1)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=88)	100,00% (n=44)	100,00% (n=136)

Lors de la description de nos variables, il nous avait été possible d'observer que les répondantes étaient principalement d'orientation hétérosexuelle. Il nous est ici possible de constater 72,73% des étudiantes victime d'agression sexuelle sont hétérosexuelles. Cela reste une part très importante étant donné que presque trois quart des étudiantes victimes sont de même orientation sexuelle. Ce sont ensuite les étudiantes d'orientation bisexuelle qui sont le plus représentées comme ayant fait l'expérience d'une agression sexuelle. Le pourcentage d'étudiantes pansexuelles victimes est quant à lui très faible.

Pour les jeunes filles se reconnaissant dans les orientations « demisexuelle et panromantique » ainsi que « queer », aucune d'entre elles ne rapportent avoir été victime. Une fois de plus, étant donné la sensibilité du sujet il était laissé aux étudiantes la possibilité de ne pas répondre. C'est le choix opéré par quatre étudiantes.

De manière générale, il peut être mis en avant que, toutes orientations sexuelles confondues, quarante-quatre étudiantes de notre échantillon composé de cent trente-six étudiantes rapportent avoir été victime d'agression sexuelle. Cela reste une part conséquente de notre échantillon. Ces chiffres peuvent venir appuyer la thèse que le consentement et son non-respect sont un problème fréquent, notamment au sein de la population étudiante.

Cependant, nous arrêter à ces pourcentages nous semble insuffisant. Afin d'analyser plus en profondeur nos données, il nous paraît pertinent d'interroger la part d'étudiantes victimes d'agression sexuelle en fonction de leur orientation sexuelle.

Orientation sexuelle	Victime d'agression sexuelle			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Bisexuelle	4,35%	47,83%	47,83%	100,00% (n=23)
Demisexuelle et panromantique	0,00%	100,00%	0,00%	100,00% (n=1)
Hétérosexuelle	2,80%	67,29%	29,91%	100,00% (n=107)
Pansexuelle	0,00%	75,00%	25,00%	100,00% (n=4)
Queer	0,00%	100,00%	0,00%	100,00% (n=1)
Total	2,94% (n=4)	64,71% (n=88)	32,35% (n=44)	100,00% (n=136)

En nous positionnant ainsi, il nous est possible de constater que 29,91% de ces étudiantes hétérosexuelles ont été victime d'agression sexuelle. Proportionnellement au pourcentage d'étudiantes bisexuelles victimes d'agression sexuelle (47,83%), les étudiantes hétérosexuelles de notre échantillon sont moins victimes d'agressions sexuelles. Il est intéressant d'observer qu'ainsi analysé, ce sont les étudiantes bisexuelles qui apparaissent comme le plus victimes. En effet, bien qu'il faille prendre en compte la part d'étudiantes n'ayant pas souhaité répondre, la moitié d'entre-elles rapportent avoir été victimes de ces faits, ce qui reste relativement élevé. En ce qui concerne les étudiantes pansexuelles, un quart d'entre-elles se dit victime d'agression sexuelle. Néanmoins, ces étudiantes n'étant que quatre, il convient d'analyser ce chiffre avec précaution.

Il est intéressant de constater que bien que la population hétérosexuelle soit surreprésentée dans notre échantillon, ce n'est pas elle qui proportionnellement est le plus impacté par le phénomène d'agression sexuelle. Il est déjà établi par la littérature

scientifique que les populations LGBTQIA+¹⁶⁹ sont cibles de biens des violences, y compris sexuelles¹⁷⁰. Ces minorités sont sujettes à différentes formes de discrimination, de stigmatisation ainsi que de violence¹⁷¹. Il est dès lors intéressant, si nous pouvons nous exprimer de la sorte, de constater que cette malheureuse tendance se retrouve dans nos données. Ce sont en effet ces minorités qui se retrouvent proportionnellement plus touchées par les agressions sexuelles de la part de leur(s) partenaire(s).

Procéder de la sorte dans notre analyse, nous permet de constater en quoi s'arrêter à certains pourcentages n'est pas suffisant et qu'il est important d'interpréter nos résultats de plusieurs manières. Cela nous permet en effet d'obtenir des résultats plus précis et dont il est possible de tirer davantage de conclusions.

2.2.2.2 Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles

Orientation sexuelle	Victime de viol			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Bisexuelle	0,00%	14,42%	28,57%	16,91% (n=23)
Demisexuelle et panromantique	0,00%	0,96%	0,00%	0,74% (n=1)
Hétérosexuelle	100,00%	80,77%	67,86%	78,68% (n=107)
Pansexuelle	0,00%	2,88%	3,57%	2,94% (n=4)
Queer	0,00%	0,96%	0,00%	0,74% (n=1)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=104)	100,00% (n=28)	100,00% (n=136)

En ce qui concerne le fait d'avoir été victime d'un viol de la part d'une/un/des partenaire(s), les tendances sont relativement similaires à celles relatives aux agressions sexuelles. Bien que le pourcentage soit quelque peu inférieur à celui concernant l'expérience d'agression sexuelle, il s'agit encore une fois des étudiantes hétérosexuelles qui rapportent le plus avoir été victime de viol par rapport à notre échantillon. Avec un pourcentage légèrement supérieur, s'en suivent les étudiantes d'orientation bisexuelle. Le pourcentage d'étudiante pansexuelles victimes de viol est

¹⁶⁹ Cette appellation peut se traduire par les termes suivants : Lesbienne, Gay, Bisexuel.le, Trans, Queer, Intersexe, Asexuel.le ou Aromantique.

¹⁷⁰ M. DORAIS, *Après le silence. Réagir aux agressions sexuelles envers les personnes LGBT*. Presses de l'Université Laval, 2019.

¹⁷¹ M. TRACHMAN, ET T. LEJBOWICZ, Des LGBT, des non-binaires et des cases: catégorisation statistique et critique des assignations de genre et de sexualité dans une enquête sur les violences. *Revue française de sociologie*, 2018, no 4, p. 677-705.

ici aussi plus grand. Ces chiffres sont cependant à manipuler avec précaution puisque différents de ceux concernant les cas d'agression sexuelles.

Une fois de plus, étant donné la sensibilité du sujet il était laissé aux étudiantes la possibilité de ne pas répondre. C'est le choix opéré par quatre étudiantes de notre échantillon.

Bien que rapportés en plus faible nombre, le crime de viol reste une réalité présente pour une partie des étudiantes. En effet, vingt-huit étudiantes de notre échantillon de cent trente-six étudiantes rapportent en avoir été victime. Il nous est dès lors possible de faire le lien avec notre problématique et de constater que le consentement peut poser problème au sein des relations étudiants, du moins son non-respect. Cela apparaît également pour les étudiantes représentant les minorités sexuelles. C'est une constatation qui avait pu également être faite en ce qui concerne les agressions sexuelles. On peut se demander si les personnes s'apparentant aux minorités sexuelles sont plus susceptibles de faire l'expérience de violence sexuelles de par leur orientation sexuelle.

Si on reprend la précédente enquête relative aux violences d'ordre sexuel sur le site de Louvain-la-Neuve, il y avait été établi que les auteurs d'infractions sexuelles étaient majoritairement des hommes (75,76% contre 18,18% de femmes pour l'échantillon de 115 personnes)¹⁷². Bien qu'il ne soit pas explicitement posé la question quant au sexe du partenaire auteur de violences sexuelles dans notre questionnaire, nous pouvons effectuer une timide comparaison. Un certain pourcentage d'étudiantes victimes d'agression sexuelle ou de viol se reconnaissent comme hétérosexuelles. De ce fait, si elles se sont faites agressées par leur partenaire il devrait s'agir d'un partenaire masculin. Une partie d'étudiantes victimes se positionnent comme bisexuelles. Ici il ne nous est dès lors pas possible d'avoir une idée du pourcentage précis d'étudiantes victime soit d'un partenaire masculin ou féminin.

Cependant, nous arrêter à ces pourcentages nous semble une fois de plus insuffisant. Afin d'analyser plus en profondeur nos données, il nous paraît encore une fois pertinent d'interroger la part d'étudiantes victimes de viol en fonction de leur orientation sexuelle.

¹⁷² P. VRIAMONT, *Les actes de violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve Analyse de la situation sur base d'une enquête de victimation*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Vesentini, Frédéric, p. 54-55.

Orientation sexuelle	Victime de viol			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Bisexuelle	0,00%	65,22%	34,78%	100,00% (n=23)
Demisexuelle et panromantique	0,00%	100,00%	0,00%	100,00% (n=1)
Hétérosexuelle	3,74%	78,50%	17,76%	100,00% (n=104)
Pansexuelle	0,00%	75,00%	25,00%	100,00% (n=4)
Queer	0,00%	100,00%	0,00%	100,00% (n=1)
Total	2,94% (n=4)	76,47% (n=104)	20,59% (n=28)	100,00% (n=136)

Lecture ainsi faite du tableau, il s'agit encore une fois des étudiantes bisexuelles qui rapportent le plus avoir été victimes de viol de la part de leur(s) partenaire(s). En effet, 34,78% de ces étudiantes bisexuelles rapportent en avoir été victimes alors que seulement 17,76% des étudiantes hétérosexuelles se disent victimes de viol. Il est évidemment à prendre en compte que parmi les étudiantes hétérosexuelles, 3,74% ont choisi de ne pas s'exprimer. De ce fait nos résultats en sont légèrement impactés.

Bien que le nombre d'étudiantes pansexuelles victimes de viol reste bien plus faible que celui des étudiantes hétérosexuelles, proportionnellement à leur représentation dans notre échantillon elles apparaissent comme plus touchées par la problématique.

Analysées de la sorte, nos données nous permettent une fois de plus de constater qu'il s'agit des étudiantes représentant les minorités sexuelles qui apparaissent comme étant le plus victimes de ces violences.

Cela étant également le cas en ce qui concerne l'expérience d'agression sexuelle, nous pouvons nous interroger quant au lien qu'il est possible d'observer entre les minorités sexuelles et l'expérience de ces violences sexuelles.

2.2.2.3 L'activité étudiante et le folklore étudiantin

Bien souvent mise à mal dans les discours et les médias, l'activité étudiante est un sujet faisant couler beaucoup d'encre. Entre ces fervents partisans et ces fidèles détracteurs, il n'est pas toujours évident de réellement s'y retrouver. Ces nombreuses sources d'activités ou de folklore sont souvent cités comme cause de certains problèmes. Afin de ne pas nous contenter d'idées reçues, il nous semblait intéressant de nous questionner sur ces activités étudiantes.

Par les termes « *activités étudiantes* » il est ici entendu diverses formes d'activités estudiantines telles que les cercles étudiants, les régionales, les associations étudiantes, les kots à projet, les équipes universitaires ou autres.

2.2.2.3.1 *Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles*

Activités étudiantes	Victime d'agression sexuelle			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Association étudiante	25,00%	4,55%	4,55%	5,15% (n=7)
Cercle étudiant	25,00%	4,55%	9,09%	6,62% (n=9)
Équipe universitaire (de sport)	0,00%	2,27%	2,27%	2,21% (n=3)
Kot à projet	0,00%	7,95%	18,18%	11,03% (n=15)
Régionale	25,00%	7,95%	9,09%	8,82% (n=12)
Non	25,00%	72,73%	56,82%	66,18% (n=90)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=88)	100,00% (n=44)	100,00% (n=136)

De ce tableau, il nous est possible de tirer diverses observations. Nous pouvons d'abord rappeler que dans notre échantillon les étudiantes n'étant impliquées dans aucune activité étudiante sont grandement majoritaires. Nous pouvons constater que plus de la moitié des étudiantes victimes d'agression sexuelle sont celles n'étant membres d'aucune activité étudiante. Mais si on s'intéresse aux pourcentages d'étudiantes n'ayant pas fait l'expérience d'une agression sexuelle, ce sont également les mêmes étudiantes qui sont le plus représentées. C'est ensuite la cohorte d'étudiantes en kot à projet qui apparaît comme davantage victime d'agression sexuelle. Ce sont ensuite les étudiantes faisant parties d'un cercle étudiant et d'une régionale qui témoignent le plus avoir été victime de ces faits.

De ces observations, il n'est pas possible de constater de corrélation entre le fait d'être impliqué dans une activité étudiante et le fait de rapporter une expérience d'agression sexuelle.

Cependant, pour les étudiantes impliquées dans une activité étudiante, il s'agit de celles en kot à projet qui rapportent le plus d'expériences d'agression. Nous pouvons nous interroger sur les raisons pouvant expliquer cela. Celles-ci sont nombreuses. Les

étudiantes sont par exemple peut-être amenées à côtoyer davantage leur(s) partenaire(s) et de ce fait multiplier les risques d'agressions de leur part.

Cependant, nous arrêter à ces pourcentages nous semble également insuffisant. Afin d'analyser plus en profondeur nos données, il nous paraît encore une fois pertinent d'interroger la part d'étudiantes victimes d'agression sexuelle en fonction de leur implication dans une activité étudiante.

Activités étudiantes	Victime d'agression sexuelle			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Association étudiante	14,29%	57,14%	28,57%	100,00% (n=7)
Cercle étudiant	11,11%	44,44%	44,44%	100,00% (n=9)
Équipe universitaire (de sport)	0,00%	66,67%	33,33%	100,00% (n=3)
Kot à projet	0,00%	46,67%	53,33%	100,00% (n=15)
Régionale	8,33%	58,33%	33,33%	100,00% (n=12)
Non	1,11%	71,11%	27,78%	100,00% (n=90)
Total	2,94% (n=4)	64,71% (n=88)	32,35% (n=44)	100,00% (n=136)

Bien que les étudiantes non impliquées dans une activité étudiante sont celles les plus représentées dans notre échantillon, il est intéressant d'observer que proportionnellement c'est le groupe rapportant le moins d'agressions sexuelles de la part d'une/un/des partenaire(s). C'est la cohorte d'étudiantes en kot à projet qui apparaît comme davantage victime d'agressions sexuelles. Cette différence entre les deux est presque de l'ordre du double.

Ce sont ensuite les étudiantes faisant partie d'un cercle étudiant qui témoignent proportionnellement davantage avoir été victimes de ces faits. Par ailleurs, il est à noter que pour ce groupe d'étudiantes, la proportion d'étudiantes victimes est similaire à celle d'étudiantes non-victimes. Cependant, il est important de prendre en compte que 11,11% de ces mêmes étudiantes ne se sont pas exprimées. Dès lors nos chiffres sont à considérer avec précaution.

Lecture ainsi faite de nos données, il est plus qu'intéressant de constater qu'ici une légère corrélation peut être faite entre le fait d'être impliqué dans une activité étudiante et le fait de rapporter une expérience d'agression sexuelle. C'est d'autant plus vrai pour les étudiantes faisant parties d'un kot à projet. Dans ce groupe d'étudiantes, il y a proportionnellement plus de femmes victimes que non-victimes. Un parallèle peut être fait avec les observations précédentes.

2.2.2.3.2 *Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles*

Activité étudiante	Victime de viol			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Association étudiante	25,00%	4,81%	3,57%	5,15% (n=7)
Cercle étudiant	0,00%	5,77%	10,71%	6,62% (n=9)
Équipe universitaire (de sport)	0,00%	2,88%	0,00%	2,21% (n=3)
Kot à projet	25,00%	8,65%	17,86%	11,03% (n=15)
Régionale	0,00%	10,58%	3,57%	8,82% (n=12)
Non	50,00%	67,31%	64,29%	66,18% (n=90)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=88)	100,00% (n=44)	100,00% (n=136)

En ce qui concerne le fait d'être victime de viol de la part de sa/son/ses partenaire(s), les résultats sont relativement semblables. Ce sont une fois de plus les étudiantes n'étant pas impliquées dans une activité étudiante qui sont le plus victime de viol. Il en était de même pour l'expérience d'agression sexuelle, bien qu'ici cela s'exprime avec un pourcentage légèrement plus élevé. Elles sont ensuite suivies par les étudiantes faisant partie d'un kot à projet ou d'un cercle étudiant.

Contrairement au fait d'avoir été victime d'agression sexuelle, ici aucune étudiante membre d'une équipe universitaire ne se reconnaît comme victime de viol.

Néanmoins, il convient de s'attarder quelque peu aux chiffres derrière ces pourcentages. Si on s'intéresse au nombre d'étudiantes victimes, qu'importe leur cohorte, nous pouvons constater que les étudiantes n'étant impliquées dans aucune activité sont celles qui restent le plus touchées.

Cependant, nous arrêter à ces pourcentages nous semble aussi insuffisant. Afin d'analyser plus en profondeur nos données, il nous paraît encore une fois pertinent d'interroger la part d'étudiantes victimes de viol en fonction de leur implication dans une activité étudiante.

Activité étudiante	Victime de viol			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Association étudiante	14,29%	71,43%	14,29%	100,00% (n=7)
Cercle étudiant	0,00%	66,67%	33,33%	100,00% (n=9)
Équipe universitaire (de sport)	0,00%	100,00%	0,00%	100,00% (n=3)
Kot à projet	6,67%	60,00%	33,33%	100,00% (n=15)
Régionale	0,00%	91,67%	8,33%	100,00% (n=12)
Non	2,22%	77,78%	20,00%	100,00% (n=90)
Total	2,94% (n=4)	76,47% (n=88)	20,59% (n=44)	100,00% (n=136)

Ici, il nous est possible de constater que proportionnellement à leur groupe, ce sont ici les étudiantes membres d'un cercle étudiant ou d'un kot à projet qui rapportent le plus être victimes de viol de la part de leur(s) partenaire(s). Il en était de même pour l'expérience d'agression sexuelle, bien qu'ici cela s'exprime en pourcentages plus faibles. Bien que surreprésentées dans notre échantillon, ce ne sont donc pas les étudiantes n'étant impliquées dans aucune activité étudiante qui font le plus l'expérience de ces violences.

Les étudiantes n'étant impliquées dans aucune activité étudiante ne sont ici pas les moins touchées par le phénomène. Il s'agit ici du groupe d'étudiantes membres d'une équipe universitaire pour lequel aucune étudiante ne se reconnaît comme victime de viol.

Ainsi analysées, nos données nous permettent de mettre en avant une légère corrélation entre le fait d'être impliqué dans une activité étudiante et le fait de rapporter une expérience de viol. C'est d'autant plus vrai pour les étudiantes faisant parties d'un kot à projet ou d'un cercle étudiant.

2.2.2.4 Intérêt de l'université au sujet du consentement au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles de la population étudiante

Afin d'optimiser nos résultats, nous avons pris le parti de nous concentrer uniquement sur la population étudiante issue de l'Université catholique de Louvain. De ce fait, nous pensions intéressant de récolter les avis des étudiantes de notre échantillon sur cette institution, tout spécialement en ce qui concerne notre sujet. Notre questionnaire comprenait donc deux questions à ce propos, dont une relative à l'intérêt de l'université au sujet du consentement au sein de la population étudiante.

Il nous semblait ici intéressant d'interroger cette variable en parallèle avec celles relatives aux étudiantes victimes ou non d'agression sexuelle ou de viol. Il paraît pertinent d'observer si des corrélations peuvent être faites entre le fait d'être victime d'une de ces formes de violences sexuelles et un avis plus ou moins positif/négatif.

2.2.2.4.1 Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles

Intérêt de l'université pour le consentement au sein des relations de la population étudiante	Victime d'agression sexuelle			
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	Total
Pas du tout d'accord	0,00%	13,64%	25,00%	16,91% (n=23)
Pas d'accord	50,00%	32,95%	29,55%	32,35% (n=44)
Neutre	0,00%	40,91%	36,36%	38,24% (n=52)
D'accord	50,00%	11,36%	9,09%	11,76% (n=16)
Tout à fait d'accord	0,00%	1,14%	0,00%	0,74% (n=1)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=88)	100,00% (n=44)	100,00% (n=136)

Pour ce qui est de ces résultats, plusieurs constatations peuvent être faites. Tout d'abord, nous pouvons mettre en avant que les étudiantes de notre échantillon ayant été victimes d'agression sexuelle se positionnent plus négativement sur la question que celles n'ayant pas été victimes. En effet, 54,55% d'entre elles estiment que les instances universitaires ne portent pas un intérêt assez grand au sujet du consentement au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes de son campus. C'est presque 10% de plus que celles n'ayant pas été victimes de ces violences.

Bien qu'une grosse part d'étudiantes non-victimes a choisi de ne pas se prononcer, un peu plus de 12% de ces étudiantes sont relativement positives sur la question. Il s'agit d'un pourcentage légèrement plus élevé que pour les étudiantes victimes.

De ces observations, il nous est possible de constater dans notre échantillon une légère corrélation entre le fait d'avoir été victime d'une agression sexuelle et le fait d'avoir un avis plus négatif sur cette question.

2.2.2.4.2 *Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles*

Intérêt de l'université pour le consentement au sein des relations de la population étudiante	Je ne souhaite pas répondre	Victime de viol		
		Non	Oui	Total
Pas du tout d'accord	0,00%	14,42%	28,57%	16,91% (n=23)
Pas d'accord	75,00%	32,69%	25,00%	32,35% (n=44)
Neutre	0,00%	39,42%	39,29%	38,24% (n=52)
D'accord	25,00%	12,50%	7,14%	11,76% (n=16)
Tout à fait d'accord	0,00%	0,96%	0,00%	0,74% (n=1)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=104)	100,00% (n=28)	100,00% (n=136)

En ce qui concerne le fait d'avoir été victime de viol ou non de la part d'un/une/des partenaire(s), nous pouvons constater que les résultats sont relativement semblables. En effet, 53,57% des étudiantes ayant été victime d'un viol se positionnent négativement à propos de l'intérêt des instances universitaires pour le sujet contre 47,11% pour les étudiantes non-victimes.

De plus, il nous est encore possible de constater un pourcentage légèrement plus élevé d'étudiantes satisfaites du côté des étudiantes non-victimes par rapport à celles ayant fait l'expérience de violences sexuelles.

Comme il a pu être constaté ci-dessus, un certain rapprochement peut-être fait entre le fait d'être victime et une opinion négative. Cela peut potentiellement s'expliquer par le fait que ces étudiantes ont vécu une expérience de violence négative qui affecte leur jugement. Nous pouvons facilement imaginer en quoi ces expériences douloureuses peuvent influencer leurs réponses. Qui plus est, ces étudiantes étant directement concernées par la problématique, ces dernières sont peut-être les plus à même d'émettre un avis à ce sujet.

2.2.2.5 Rôle de l'université dans la problématique du consentement

Comme pour le point précédent, il sera ici question de procéder au croisement entre le fait d'avoir fait l'expérience d'une forme de violence sexuelle et une opinion plus ou moins négative sur le rôle que détient l'université dans la problématique du consentement.

2.2.2.5.1 Répondantes victimes ou non d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s) dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles

Rôle de l'université dans la problématique du consentement	Victime d'agression sexuelle			Total
	Je ne souhaite pas répondre	Non	Oui	
Pas du tout d'accord	0,00%	0,00%	6,82%	2,21% (n=3)
Pas d'accord	0,00%	6,82%	9,09%	7,35% (n=10)
Neutre	25,00%	15,91%	6,82%	13,24% (n=18)
D'accord	75,00%	27,27%	38,64%	32,35% (n=44)
Pas du tout d'accord	0,00%	50,00%	38,64%	44,85% (n=61)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=88)	100,00% (n=44)	100,00% (n=136)

Quant à la question de savoir si les étudiantes pensaient que les instances universitaires avaient un rôle à jouer dans la problématique du consentement au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles sur le campus, les différences sont quelque peu moins marquées. Effectivement, 77,28% des répondantes victimes d'agression sexuelle pensent que l'université a un rôle dans ces problématiques pour 77,27% des répondantes non-victimes. La différence est ici moindre.

Cependant il est intrigant d'observer que le pourcentage de victimes de ces violences (15,91%) pensant que les instances universitaires n'ont pas forcément un rôle à jouer est plus élevé que celui d'étudiantes non-victimes (6,82%). De prime abord, il serait tentant de croire que la situation inverse serait plus facilement observable, que les étudiantes victimes souhaitent davantage qu'on s'implique dans leur victimisation. Mais, comme on a déjà pu le constater, les victimes de violences sexuelles ont tendance et ce pour de nombreuses raisons, à garder ces violences pour elles et à ne pas souhaiter en parler. Nous pouvons citer ici la peur du jugement, la honte, la culpabilité, la crainte du regard d'autrui, l'angoisse d'être accusée de mentir ou encore une intériorisation trop forte d'idées issues de la culture du viol étudiée précédemment¹⁷³. Ces différentes raisons font que les violences sexuelles restent trop souvent sous silence. On peut comprendre qu'une personne victime de ces dernières et étant dans cette situation ait du mal à accepter que l'université viennent se glisser dans ces affaires.

¹⁷³ C. PERILLOUX et al (2012) cité dans C. PERILLOUX, J. DUNTLEY, D. BUSS, « Blame attribution in sexual victimization », *Personality and Individual Differences* 63, 2014.

2.2.2.5.2 Répondantes victimes ou non de viol de la part d'une/un/des partenaire(s)
dans le cadre de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles

Rôle de l'université dans la problématique du consentement	Je ne souhaite pas répondre	Victime de viol		Total
		Non	Oui	
Pas du tout d'accord	0,00%	1,92%	3,57%	2,21% (n=3)
Pas d'accord	25,00%	7,69%	3,57%	7,35% (n=10)
Neutre	0,00%	14,42%	10,71%	13,24% (n=18)
D'accord	50,00%	30,77%	35,71%	32,35% (n=44)
Tout à fait d'accord	25,00%	45,19%	46,43%	44,85% (n=61)
Total	100,00% (n=4)	100,00% (n=104)	100,00% (n=28)	100,00% (=136)

Pour ce qui est du fait d'être victime de viol, les résultats diffèrent légèrement. Ici, la part d'étudiantes victimes de viol pensant que l'université a un rôle à jouer est un peu plus importante que celle d'étudiantes non-victimes. Cela conforte les a priori qu'on pourrait avoir. De plus, le pourcentage d'étudiantes non-victimes et n'étant pas d'accord avec le fait que l'université ait une place dans cette problématique est légèrement plus élevé que pour les étudiantes victimes de viol.

De ces tableaux il est intéressant d'observer que les étudiantes de notre échantillon restent globalement favorables à l'idée que les instances universitaires s'immiscent dans les relations affectives, amoureuses et sexuelles vécues au sein de leur campus. Cela peut apparaître comme étonnant étant donné le caractère privé et très intime de ces relations. De plus, les victimes de violences sexuelles et tout particulièrement les femmes, ayant tendance à garder sous silence ces violences, cela peut d'autant plus surprendre¹⁷⁴.

Cependant, on peut penser que ces problèmes touchant un certain nombre d'étudiantes, ces dernières souhaitent mettre en lumière leur situation afin de conscientiser les institutions et faire changer les choses. Une certaine solidarité entre étudiantes est peut-être à envisager, celles-ci souhaitant que la situation évolue et que le phénomène ne touche pas d'autres jeunes femmes.

¹⁷⁴ M. SALMONA, *Le livre noir des violences sexuelles*, Dunod, Paris, 2013, p.150-163.

Comme il nous a déjà été possible de mettre en avant, les mêmes constatations avaient été faites par les étudiantes interrogées. Nous y reviendrons lors de la partie qualitative de ce travail.

Nous pourrions procéder à de multiples autres croisements de variables et comparer encore longtemps nos données. Cependant, nous nous arrêterons ici dans le cadre de ce travail. En effet, nous pensons que les mises en commun les plus importantes et pertinentes pour notre recherche ont été effectuées. En rajouter alourdirait davantage ce travail déjà dense.

2.2.3 Constatations empiriques

À la suite de la passation de ce questionnaire, il nous est possible d'observer plusieurs constats. Cependant il convient de préciser que ceux-ci sont à observer avec précaution. Il est évident qu'au vu du nombre de réponses obtenues, notre échantillon reste bien trop petit que pour se vouloir représentatif de l'ensemble de la population étudiante féminine de l'Université catholique de Louvain. De plus, il ne se veut pas non plus généralisable. De ce fait, nos constatations seront à considérer comme purement empiriques.

Tout d'abord, il apparaît que les étudiantes de notre échantillon s'avèrent globalement satisfaites de leur relation affective, amoureuse et sexuelle actuelle ou de leur dernière relation. C'est un peu moins le cas en ce qui concerne le plan sexuel de ces mêmes relations. Les étudiantes semblent s'y retrouver de manière positive dans leurs relations et cela sur différents points. Par exemple, les étudiantes estiment une certaine égalité avec leur(s) partenaire(s) et ce de diverses manières. Cependant, certains éléments apparaissent comme moins présents dans leurs relations. On peut ici citer l'écoute, la communication ainsi que la possibilité d'exprimer son accord ou non. Il nous sera intéressant de revenir plus tard sur ces points très pertinents dans le cadre de notre mémoire.

En ce qui concerne les variables relatives à la perception de certains comportements ainsi qu'à leur fréquence, plusieurs éléments ressortent. Premièrement, les répondantes semblent faire une distinction entre le fait qu'un comportement soit posé dans un cadre privé ou public. Dans le premier cas il sera considéré comme plus acceptable selon elles.

Ensuite, en ce qui concerne les comportements à plus fort caractère sexuel, bien que ceux-ci apparaissent comme globalement pas acceptables pour les étudiantes, celles-ci rapportent quand même les vivre assez fréquemment. C'est d'autant plus vrai en ce qui concerne le fait d'accepter une pratique sexuelle pour le plaisir de sa/son/ses partenaire(s) ou d'accepter une relation sexuelle en guise de remerciements. De prime abord, il nous serait possible de penser qu'une pression à consentir entoure les relations sexuelles des étudiantes.

Toujours à propos de violences, et cette fois de violences sexuelles, nous pouvons observer que 35% de notre échantillon rapporte avoir été victime d'agressions sexuelles et 23% de viol. Au vu de la gravité des actes, cela reste des chiffres relativement élevés pour notre échantillon. Celui-ci ne portant que sur cent trente-six étudiantes, nous pouvons nous interroger sur la représentation de ce phénomène au sein de l'ensemble de la population étudiante.

Enfin en ce qui concerne l'Université catholique de Louvain, il ressort que les étudiantes semblent d'accord pour dire que les instances universitaires ne portent pas un intérêt assez grand à propos du consentement au sein des relations de ses étudiants. C'est d'autant plus vrai en ce qui concerne le rôle de l'université pour lequel les pourcentages sont encore plus flagrants. Hormis les chiffres, ces mêmes constatations sont ressorties de quelques avis laissés par les étudiantes.

Afin de compléter nos observations quantitatives, nous procéderons à une analyse qualitative de la situation. Celle-ci nous permettra de confirmer ou d'infirmer certains de nos résultats.

2.3 Partie qualitative de la recherche

2.3.1 Méthodologie

Malgré qu'il soit déjà fortement intéressant de questionner les étudiantes par le biais d'un questionnaire et ainsi d'obtenir une vue d'ensemble de notre sujet, il nous semblait pertinent d'approfondir certains résultats. Pour ce faire, nous avons choisi d'enrichir notre recherche d'une partie qualitative. Celle-ci se base sur des entretiens semi-directifs avec des étudiantes de notre échantillon. Comme il a précédemment été expliqué, il était laissé la possibilité aux répondantes du questionnaire de fournir une adresse mail afin que nous puissions les contacter dans le but de réaliser un entretien. Une trentaine d'étudiantes nous ayant laissé une adresse, il nous a été permis de les

recontacter et de mener des entretiens. Procéder de la sorte nous a permis de réaliser des interviews avec des jeunes femmes déjà sensibilisées à notre sujet. Celles-ci ayant participé à notre enquête et dès lors répondu à notre questionnaire, elles ont pu prendre connaissance du sujet ainsi que réfléchir une première fois à ces questions. De ce fait, cela nous a permis de nous entretenir avec des étudiantes ayant déjà pu murir une certaine réflexion sur les questions qui nous intéressaient. De plus, cela nous a permis de pouvoir creuser certaines de leurs réponses afin d'affiner nos résultats.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons réalisé trois entretiens avec des étudiantes. Ces entretiens se sont déroulés à distance via le canal de « Zoom ». Les étudiantes interrogées ont accepté que leur entretien soient enregistrés et retranscrits. Une fois la retranscription faite, celle-ci leur est parvenue afin qu'elles puissent en prendre connaissance et qu'elles nous confirment être d'accord avec le fait de les joindre en annexe de ce mémoire. Il leur était aussi possible d'ajouter un commentaire si la lecture de leur entretien avait suscité en elles des réflexions ou autres. À la suite de ces lectures, les trois étudiantes nous ont donné leur accord afin d'annexer leur entretien. Les retranscriptions se trouvent en annexe de ce mémoire (cf. annexe 3, annexe 4 et annexe 5).

Au travers de ces entretiens, nous sommes revenus sur le questionnaire et les réponses fournies afin d'obtenir plus de précisions. Certains sujets ont également été approfondis. Un guide d'entretien avait été élaboré à cet effet (cf. annexe 2). Il a été choisi de procéder à des entretiens de type semi-directif afin de laisser la possibilité aux étudiantes de s'exprimer le plus librement possible¹⁷⁵. Le guide d'entretien ne servait qu'à guider les étudiantes et structurer leurs idées afin que nous abordions les points nous intéressant. Ce guide se voulait donc assez ouvert et non fermé dans sa construction, modulable selon les propos des étudiantes¹⁷⁶. Il y a également été tenu compte de certaines faiblesses rencontrées dans le questionnaire. Il nous est possible de croire que sa construction était suffisante que pour récolter les données souhaitées au vu des réponses obtenues.

De plus, il est à noter qu'après chacun de ces entretiens, les étudiantes nous ont fait parvenir par mail des remerciements pour les avoir écoutées sans jugement et sur le

¹⁷⁵ A. BLANCHET et A. GOTMAN, L'entretien (2e éd.). *Armand Collin*, 2007.

¹⁷⁶ H. S. BECKER, « Les ficelles du métier: comment conduire sa recherche en sciences sociales », *op.cit.*

fait qu'elles aient pu s'exprimer librement sur des sujets pour lesquels il est parfois difficile de trouver une place pour les aborder.

2.3.2 Description des entretiens

Afin de faciliter la compréhension de ce travail, il sera procédé ici à une description des étudiantes interrogées lors de ces entretiens ainsi qu'à un bref résumé de leur entretien.

2.3.2.1 Entretien n°1

La première étudiante s'appelle Shoshana, elle a 20 ans et est étudiante en première année de bachelier en psychologie suite à une réorientation. Elle est impliquée dans la revue étudiante. Elle ne loge actuellement pas sur Louvain-la-Neuve mais à partir de septembre elle rentre dans un kot à projet mixte en tant qu'interne. C'est une jeune femme bisexuelle actuellement dans une relation à long terme avec un homme. Bien que satisfaite de sa relation, Shoshana mettra en évidence des faiblesses dans la communication au sein de son couple en nous disant « *j'ai des moments où il y a une extrême communication mais des moments où il y a un semblant de communication* »¹⁷⁷. Son fort intérêt pour le féminisme et les droits de la femme lui font, selon elle, ressentir un manque d'égalité et un manque de respect occasionnel par son partenaire.

Dans cette relation ainsi que dans les précédentes, elle rapportera ne jamais avoir été confrontée à des formes de violences (y compris sexuelles) de la part de son/ses partenaire(s). Elle dira cependant être régulièrement confrontée à des blagues ou sous-entendus à connotation sexuelle en public alors qu'elle ne les considère pas comme acceptables. Elle en notera « *l'aspect dégradant* » et « *genré* » de ces actes en précisant que « *je m'étais aperçue que c'étaient toujours les filles qui étaient visées par ce genre de blagues et que je n'ai jamais vu de situation où c'était un garçon qui était mis face à ce genre de blagues qu'il ne le faisait pas rire. Et donc que, en tant que femme, on avait toujours le rôle de leur expliquer pourquoi ce n'est pas cool et pourquoi ceci pour qu'ils s'excusent après, parce que sinon il n'y a pas d'excuses et ça continue quoi* »¹⁷⁸.

Étant fortement conscientisée et informée au sujet du consentement, cette étudiante ne pense pas pouvoir poser elle-même un de ces actes un jour. C'est notamment sur les réseaux sociaux qu'elle se renseigne à propos des sujets qui

¹⁷⁷ Entretien n°1, Shoshana, annexe 3.

¹⁷⁸ Entretien n°1, Shoshana, annexe 3.

l'intéressent. Elle nous fera d'ailleurs parvenir par après une liste de sources qu'elle utilise à ces fins. Elle insistera sur le fait que c'est elle-même qui cherche à faire cette démarche.

Une question du questionnaire de notre analyse quantitative reprenait des phrases types à propos de la sexualité, du consentement et des violences sexuelles (cf. variable n°11 au point 2.2.2.11). Shoshana s'était positionnée comme pas tout d'accord avec ces différentes affirmations, exceptée « *il est normal d'avoir des relations sexuelles dans le cadre d'une relation conjugale/amoureuse* ». Nous interrogeant sur la formulation de notre question, nous l'avons questionné sur l'interprétation que celle-ci lui a donné. Elle nous dira « *je ne pense pas qu'il est normal dans toutes les relations d'avoir des relations sexuelles mais dans la relation que j'ai là maintenant c'est normal* »¹⁷⁹. De ce fait, il nous a été possible de comprendre que son interprétation différait du sens donné à l'élaboration de notre questionnaire.

Nous nous sommes demandé si cette dernière avait connaissance des concepts de « culture du viol » et de « zone grise ». Celle-ci nous expliquera avec justesse la première de ces notions mais nous avouera ne connaître que de nom la deuxième.

Une part de l'entretien concernait l'Université catholique de Louvain en elle-même. Sur le sujet, l'étudiante relèvera plusieurs éléments. Selon elle, l'université ne porte pas un intérêt assez grand au sujet du consentement dans les relations des étudiants, elle n'a jamais rien vu à ce propos. De plus, elle trouve que les informations sont relativement dures à trouver à l'Université catholique de Louvain. Pour elle il faudrait sensibiliser la population étudiante mais le problème est que les personnes susceptibles de commettre ce genre de violences ne seraient pas celles qui cherchent à se renseigner à ce propos. Dès lors, pour Shoshana « *il faudrait que ce soit présent d'une certaine manière sans que la personne ne cherche à se renseigner* »¹⁸⁰. L'étudiante insistera d'ailleurs avec le fait que c'est à l'université de venir vers les étudiants et pas l'inverse à ce propos.

Cela va de pair avec l'avis de l'étudiante concernant le rôle de l'université dans ces problématiques. Pour elle, c'est important que l'université intervienne et mette en place différentes choses afin d'éviter que ce genre de situation arrive ou du moins les réduire. Elle nous dira ne pas avoir d'idées précises de ce que l'université pourrait mettre en place cependant.

¹⁷⁹ Entretien n°1, Shoshana, annexe 3.

¹⁸⁰ Entretien n°1, Shoshana, annexe 3.

En toute fin d'entretien, cette étudiante nous manifestera avoir apprécié l'entretien qui était intéressant et lui a permis de parler de sujets dont elle n'a pas forcément l'occasion de parler habituellement. Elle exprimera également le souhait qu'on lui fasse parvenir notre travail une fois terminé.

La lecture de la retranscription de son entretien lui aura également permis, selon ses dires, de lui ouvrir des pistes de réflexions et de faire naître en elle une volonté de s'informer davantage.

Pour plus de précisions, la retranscription de l'entretien de Shoshana se trouve en annexe (cf. annexe 3)

2.3.2.2 Entretien n°2

La deuxième étudiante se prénomme Laura, elle est âgée de 23 ans et après un bachelier en logopédie effectué à Bruxelles cette dernière est actuellement en première année du bachelier en psychologie. Bien qu'auparavant membre d'un cercle étudiant, cela n'intéresse plus cette dernière qui n'est donc actuellement impliquée dans aucune activité étudiante. Elle ne loge pas sur le campus de Louvain-la-Neuve mais à Bruxelles chez son petit ami.

À propos de cette relation, elle a quitté une relation de couple compliqué de trois ans pour son compagnon actuel avec qui cela dure depuis deux-trois mois. Elle considère cette relation comme satisfaisante tant de manière générale que sur le plan sexuel. Elle nous rapportera se sentir bien dans cette relation, mieux que dans la précédente où elle n'était pas assez soutenue. Elle relèvera d'ailleurs un manque de communication et d'écoute dans sa précédente relation.

Dans cette relation ainsi que dans les précédentes, elle nous dira ne pas avoir été confrontée à des formes de violences (y compris sexuelles). Cependant, cette dernière nous avait rapporté être fréquemment embrassée par son partenaire sans son accord ou sans en avoir envie. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'elle considère ce comportement ainsi que celui d'être caressée par son partenaire sans son accord ou sans en avoir envie comme tout à fait acceptable. Elle dira à ce propos « *il ne va pas commencer à me demander à chaque fois qu'il a envie de m'embrasser, je trouve ça un peu abusé aussi de tout le temps demander le consentement* »¹⁸¹. Selon elle, ne pas demander l'accord à son partenaire est également une manière d'exprimer la

¹⁸¹ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

« passion ». Elle précisera ses dires en ajoutant « *quand on est dans une humeur un peu joueuse, on peut dire « non, tu n'as pas le droit » et en fait ça veut dire « vas-y, montre-moi un petit peu que t'as aussi envie de le faire en fait »* »¹⁸². Ces propos se révéleront contradictoires avec ceux portés en fin d'entretien dans lesquels elle mentionnera que les hommes ont tendance à interpréter le « non » d'une femme comme un appel à une relation sexuelle alors qu'il n'y a pas lieu de le faire selon elle.

Au sujet des autres comportements à plus fort caractère sexuel listés dans le questionnaire, Laura les avait considérés comme pas du tout acceptables hormis deux d'entre eux : accepter certaines pratiques sexuelles juste pour le plaisir de son partenaire et accepter un rapport sexuel pour remercier son partenaire. Pour le premier comportement, elle nous dira que cela dépend juste de la pratique et du caractère « ragoutant » de celle-ci¹⁸³. En ce qui concerne le deuxième comportement, elle considère qu'il peut être sympa d'accepter un rapport sexuel en guise de remerciement pour prolonger un bon moment mais que cela ne doit pas être récurrent à en devenir une récompense.

Une distinction est également faite de sa part entre les blagues et sous-entendus à connotation sexuelle faits en privé qui sont selon Laura acceptables et ceux faits en public qui ne le sont pas du tout. Cette différence tient pour elle à son caractère réservé et à son souhait de garder une certaine intimité. Il est dès lors « déplacé » pour elle de sortir de la sphère privée¹⁸⁴.

Sur la question de savoir si elle pensait pouvoir un jour poser elle-même un de ces comportements, elle nous dira que oui cela se pourrait mais que ça dépend des comportements. Elle nous précisera d'ailleurs s'être rendu compte du caractère de violence de ces comportements en répondants à nos questions.

Laura nous expliquera ne pas avoir été victime d'agression sexuelle ni de viol lors de ces années d'étude ni sur le campus de Louvain-la-Neuve. Cependant elle reviendra sur des expériences d'agressions et d'attouchements vécues durant son adolescence, expliquant ainsi que selon elle c'est un phénomène qui touche une population plus jeune, plus innocente et vulnérable. Elle précisera qu'avec les années elle a « *appris à poser les limites là où avant je ne le faisais pas ou mal* »¹⁸⁵. Cet apprentissage s'est fait pour elle en observant, écoutant et discutant avec d'autres

¹⁸² Entretien n°2, Laura, annexe 4.

¹⁸³ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

¹⁸⁴ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

¹⁸⁵ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

personnes. L'étudiante nous dira « *je pense aussi que le fait que de le vivre et de l'expérimenter, c'est différent que le fait de l'entendre* »¹⁸⁶, marquant ainsi une différence avec son propre apprentissage.

Une question du questionnaire de notre analyse quantitative reprenait des phrases types à propos de la sexualité, du consentement et des violences sexuelles (cf. variable n°11 au point 2.2.2.11). Laura s'était positionnée comme pas tout d'accord avec ces différentes affirmations, exceptée « *il est normal d'avoir des relations sexuelles dans le cadre d'une relation conjugale/amoureuse* ». Nous interrogeant sur la formulation de notre question, nous l'avons questionnée sur l'interprétation que celle-ci lui a donné. Elle nous dira que c'est normal au sein d'un couple mais que ce n'est pas une obligation. De ce fait, il nous a été possible de comprendre une fois de plus que son interprétation différait du sens donné à l'élaboration de notre questionnaire. Celle-ci précisera « *s'il avait été mis obligatoire là j'aurais mis non* » et nous pensons que cette formulation aurait en effet été plus judicieuse dans le cadre de notre enquête¹⁸⁷.

Nous nous sommes demandé si cette dernière avait connaissance des concepts de « culture du viol » et de « zone grise ». Elle nous affirmera connaître la première de ces notions mais nous en donnera une définition tout autre, définissant plutôt celle des stéréotypes de genre. Elle reconnaîtra ne pas du tout connaître la deuxième notion.

Une part de l'entretien concernait l'Université catholique de Louvain en elle-même. Laura pense que l'université porte un intérêt assez grand à cette problématique puisque des affiches sont disposées un peu partout dans ses bâtiments. Cependant elle précise que, bien qu'étant positif pour la prévention, cela n'est pas suffisant. Elle appuiera ceci en complétant que « *s'ils mettent ces pancartes c'est parce qu'il y a des problèmes en fait et que donc cela ne fait tout* »¹⁸⁸.

En ce qui concerne le rôle de l'université, cette dernière affirmera être d'accord avec le fait que les instances universitaires se doivent de jouer un rôle. Elle relèvera que Louvain-la-Neuve est un « *campus-ville* » où beaucoup de personnes se côtoient tant sur le lieu d'étude que sur le lieu de logement. Dès lors il est selon elle de la responsabilité de l'université de « *pouvoir être là pour jouer un peu la police quand la police n'est pas là* »¹⁸⁹.

¹⁸⁶ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

¹⁸⁷ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

¹⁸⁸ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

¹⁸⁹ Entretien n°2, Laura, annexe 4.

Laura pense que l'université pourrait s'impliquer davantage en appuyant les plaintes des étudiants victimes par exemple ainsi qu'en mettant des moyens en œuvre contre les agresseurs pour les punir eux et non les victimes.

En fin d'entretien, l'étudiante nous manifestera son souhait d'obtenir nos résultats obtenus à la fin de notre recherche.

La retranscription de l'entretien lui fût transmise. En retour l'étudiante nous dira que la lecture de cette dernière lui aura semblé intéressante et lui donne envie d'en savoir davantage.

Pour plus de précisions, la retranscription de l'entretien de Laura se trouve en annexe (cf. annexe 4)

2.3.2.3 Entretien n°3

La troisième étudiante ayant souhaité que son prénom ne soit pas divulgué, un nom d'emprunt sera utilisé.

Morgane est une étudiante de 22 ans actuellement en fin de master en droit. Elle a effectué son bachelier à Namur avant. Cela fait deux ans qu'elle fréquente le site de Louvain-la-Neuve. Elle ne loge pas sur le campus et n'est pas non plus impliquée dans une quelconque activité étudiante. Elle se décrit comme ayant un profil légèrement différent de celui qu'on peut attendre des étudiants de Louvain-la-Neuve puisqu'elle n'y vient que pour les cours et rentre chez elle le soir sans y rester davantage. C'est d'ailleurs une des raisons évoquées lorsqu'elle nous racontera ce qui l'a poussé à participer à notre recherche. Elle ajoutera à cela la solidarité entre étudiantes en fin de cursus ainsi qu'un intérêt pour le sujet et une volonté de faire changer les choses.

L'étudiante est d'orientation hétérosexuelle. Elle est actuellement en couple avec un homme depuis 2 ans. Elle citera également ces précédentes relations, dont une relation très compliquée avec un homme qui a duré 4 ans ainsi qu'une relation plus courte de 6 mois. Elle insistera sur le fait que ces relations sont selon elle « *fermées, pas de manière péjorative, mais pas des couples libres* »¹⁹⁰.

En ce qui concerne sa relation actuelle, Morgane la considère comme satisfaisante tant de manière générale que sur le plan sexuel. Elle expliquera que cela est dû à sa précédente relation qui était selon elle problématique et que de ce fait cela l'a amené à être plus prudente et à avoir une relation plus respectueuse.

¹⁹⁰ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

Bien que satisfaite de cette relation, elle avait manifesté dans le questionnaire ne pas être d'accord avec le fait de pouvoir facilement exprimer son accord/désaccord sur le plan sexuel ainsi qu'avec le fait de se sentir écoutée par son partenaire. En guise d'explications, Morgane nous dira que pour elle, même dans un couple qui a une bonne communication il est compliqué d'affirmer le fait qu'on ne veuille pas avoir un rapport sexuel. Il y aurait « une pression assez forte à exprimer son avis » et qui peut être « *mal pris et pris maladroitement par le partenaire* »¹⁹¹. Cette pression serait dure à gérer tant pour celui qui doit exprimer un refus que pour celui qui doit comprendre et accepter. Elle citera ici sa précédente relation dans laquelle ça posait énormément problème. Pour ce qui est de l'affirmation « *je me sens écoutée par mon partenaire* » avec laquelle Morgane avait rapporté ne pas être d'accord, elle citera encore la communication et son ancienne relation.

Lorsqu'il a été question d'aborder les comportements listés dans le questionnaire auxquels les répondantes devaient d'une part se prononcer sur leur acceptabilité et d'autre part sur leur fréquence, celle-ci nous interrompra pour nous expliquer que cette question l'a marqué : « *À la première lecture je me suis dit « ouais non pas du tout, c'est pas du tout normal c'est horrible » mais en fait en y réfléchissant et en allant plus profondément dans la réflexion je me suis dit « bah en fait tu l'as vécu » donc certaines choses étaient un peu nuancées. Quand on constate une situation de manière externe, on est beaucoup plus tranché et quand on le remet par rapport à son vécu et à sa situation ben directement la réponse est beaucoup plus nuancée* »¹⁹². Cela démontre une certaine réflexion par rapport à notre questionnaire. Il est intéressant d'observer qu'elle ne s'est pas arrêtée à ses premières impressions et qu'il lui a été possible de vraiment réfléchir à sa situation.

Pour ces comportements, nous avons observé que Morgane aussi établissait une distinction entre les blagues et sous-entendus à connotation sexuelle en les considérant comme acceptables s'ils étaient faits dans un cadre privé mais inacceptables si faits dans un cadre public. Selon elle, « *ce qui est privé doit rester privé* »¹⁹³. Elle explique que des choses peuvent être dites de manière innocente pour un des partenaires alors que ce n'est pas le cas pour l'autre. En privé il est possible de le faire remarquer et d'en parler avec son partenaire, ce qui n'est pas autant le cas en public. De ce fait elle trouve cela choquant et ça la rend mal à l'aise de subir ce genre de choses en public.

¹⁹¹ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

¹⁹² Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

¹⁹³ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

Pour les mêmes comportements, le questionnaire avait laissé apparaître que malgré qu'il n'était pas du tout acceptable pour elle d'être surveillée par son partenaire ainsi que le fait d'être bousculée lors d'une dispute, celle-ci les aurait vécu fréquemment. Elle expliquera que sa précédente relation était constituée « *de comportements assez violents, du moins que j'ai en tout cas ressenti comme assez violent* » et qu'avec son vécu passé elle ne l'accepterait plus aujourd'hui¹⁹⁴. Elle nous dira avoir accepté cela, « *de manière peut-être inconsciente* », pendant longtemps car ces comportements sont arrivés alors qu'elle était en pleine construction de l'image du couple et du couple normal, ce n'est qu'après qu'elle s'est rendue compte que ce n'était pas normal et que ça ne devait plus arriver¹⁹⁵. On remarque donc l'incidence de ces relations antérieures sur celle actuelle et sur ses propos.

Avant d'aborder les comportements à plus fort caractère sexuel repris dans le questionnaire, l'étudiante se confiera de son plein gré sur une « *expérience de relation sexuelle non consentie sur le moment* » s'étant déroulée avec son précédent partenaire après deux ans de relation, celui-ci l'ayant pénétré pendant qu'elle dormait¹⁹⁶. Il est intéressant que ce n'est qu'après un certain temps dans l'entretien qu'elle utilisera elle-même le mot « viol » pour qualifier ces faits, ayant encore du mal à le reconnaître par moment. Bien que l'ayant directement vécu comme « *quelque chose de pas normal ne devant pas se reproduire* » et de traumatisant, elle expliquera ne l'avoir perçu comme un viol il y a peu seulement¹⁹⁷. Plusieurs éléments expliquent cela. Son partenaire ayant remis en cause son jugement, elle a été emprunte de doutes. De plus, le fait de ne pas avoir su réagir physiquement sans réellement savoir l'expliquer l'a beaucoup perturbé et fait douter. Elle nous dira aussi ne jamais avoir réellement pris le temps d'y penser dans les détails, cet évènement serait comme passé aux oubliettes selon elle, bien qu'elle exprime encore être très émue malgré tout. Ce n'est que plus tard, lors d'un cours de droit pénal qu'elle s'est dit qu'il s'agissait d'un viol. On remarquera cependant qu'elle a encore du mal à le reconnaître par moment. Pour elle, avant cela, il s'agissait « *comme de la violence entre partenaires, pas comme un viol mais comme un acte qui avait été très très très violent de sa part à lui et qui ne devait plus se reproduire* »¹⁹⁸. Bien que non considéré comme un viol, nous pouvons constater l'influence que cet évènement a pu avoir sur elle.

¹⁹⁴ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

¹⁹⁵ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

¹⁹⁶ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

¹⁹⁷ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

¹⁹⁸ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

En ce qui concerne les comportements à plus fort caractère sexuel, une distinction de sa part avait été faite entre le fait d'être embrassée par son partenaire sans accord ou sans en avoir envie qu'elle avait rapporté comme acceptable et le fait d'être caressée par le partenaire sans accord ou sans en avoir envie qu'elle avait considéré comme n'étant pas du tout acceptable. Cette différence résiderait dans la connotation plus affectueuse d'un baiser, a contrario d'une caresse qui serait perçue comme plus sexuelle. Ce caractère sexuel donne sens et nécessité au besoin d'un consentement selon Morgane. Toujours à propos de ces comportements, nous avons pu constater à l'analyse de ses réponses à notre questionnaire que certains comportements, bien que considérés comme inacceptables, étaient rapportés comme vécus fréquemment. Il s'agit du fait d'être caressée sans accord, de subir des propositions sexuelles insistantes malgré un refus répété, de céder à un rapport sexuel sous la pression du partenaire, d'accepter un rapport sexuel par peur de décevoir ainsi que de profiter de l'état de vulnérabilité. Elle nous expliquera que c'est en lien direct avec les violences dont elle nous avait déjà fait part au sujet de sa dernière relation. Elle approfondira, notamment en ce qui concerne le fait d'accepter un rapport sexuel par peur de décevoir, que c'était devenu une stratégie d'adaptation de sa part pour éviter les conflits avec son partenaire. Elle en était donc arrivée à « *faire semblant pour tout, être passive et mettre un masque* »¹⁹⁹. Elle rapportera les conséquences psychologiques que cela a pu avoir sur elle, « *ce double jeu qui partait du sexuel revenait petit à petit vers le personnel. Plus je le faisais fort au niveau sexuel, plus ça engendrait ce qu'il s'est passé au niveau personnel et c'est ce qui a tout fait exploser* »²⁰⁰. Il est intéressant de constater que l'étudiante mette en avant des conséquences autres que sexuelles sans intervention de notre part.

À la suite de ces réponses, nous sommes revenues sur le fait que Morgane nous avait manifesté penser ne pas être capable d'un jour poser elle-même un de ces comportements. Elle se décrira comme « *pas du tout comme ça* » et faisant très attention à la façon dont elle pose ses actes avec son partenaire²⁰¹. Bien que son vécu entre en compte, elle précisera que c'était déjà le cas avant tout cela.

Une question du questionnaire de notre analyse quantitative reprenait des phrases types à propos de la sexualité, du consentement et des violences sexuelles (cf. variable n°11 au point 2.2.2.11). Morgane s'était positionnée comme pas tout d'accord avec ces différentes affirmations, exceptée « *il est normal d'avoir des relations*

¹⁹⁹ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

²⁰⁰ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

²⁰¹ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

sexuelles dans le cadre d'une relation conjugale/amoureuse ». Cette affirmation ayant été interprétée différemment par les précédentes étudiantes, il nous semblait primordiale d'interroger à nouveau sa réponse. Elle nous dira avoir fortement hésité au moment de répondre. Elle s'était positionnée comme étant neutre puisqu'elle conçoit les relations sans relations sexuelles, que cela est tout à fait normal mais que de manière personnelle, les relations sexuelles font partie de son couple actuel. Elle accepte les deux situations.

Nous nous sommes demandé si cette dernière avait connaissance des concepts de « culture du viol » et de « zone grise ». Cette dernière nous expliquera les connaître de manière générale mais ne pas savoir les expliciter précisément.

Une part de l'entretien concernait l'Université catholique de Louvain en elle-même. Sur le sujet, l'étudiante relèvera plusieurs éléments. Selon elle, l'université ne porte pas un intérêt assez grand au sujet du consentement dans les relations des étudiants. Malgré tout elle précisera que l'université accorde toutefois une certaine importance à cela, qu'il y a quand même des sensibilisations qui sont faites. Elle comparera d'ailleurs la situation de l'Université catholique de Louvain à celle de l'Université de Namur qui est bien moins avancée. Sur le site de Louvain-la-Neuve, il s'agirait quand même d'une préoccupation de l'institution, bien que les choses mises en place soient insuffisantes.

Pour s'impliquer davantage, l'université devrait selon Morgane ne pas se centrer uniquement sur la population étudiante faisant partie du folklore étudiantin qui eux sont confrontés à de la sensibilisation lors des activités étudiantes ou autres. Il s'agirait d'aussi cibler dans la sensibilisation les étudiants allant sur le campus uniquement pour les cours, qui de ce fait n'est pas touché par les campagnes de sensibilisation. Cependant elle dira ne pas savoir exactement ce qui devrait être mis en place.

Il est également important que l'université réagisse pour protéger les futures générations de ces violences. Elle citera penser que toutes les femmes ont un jour fait l'expérience d'une de ces formes de violence, citant sa mère et sa grand-mère en exemple. Cela ne peut que nous faire penser à la théorie du continuum de la violence sexuelle abordée dans le cadre de ce mémoire²⁰².

Lors de la clôture de l'entretien, l'étudiante nous remerciera pour cet entretien, celui-ci ayant servi de lieu pour accueillir son témoignage. Elle nous dira le bien que cela lui a apporté ainsi que la satisfaction pour elle de l'avoir fait pour aider.

²⁰² I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op. cit.*, pp. 17-36.

Après avoir pris connaissance de son entretien retranscrit, celle-ci nous répètera être satisfaite de cet entretien et son enthousiasme à avoir pu contribuer à un travail sur ce sujet.

Pour plus de précisions, la retranscription de l'entretien de Morgane se trouve en annexe (cf. annexe 5)

2.3.3 Constatations empiriques

De ces entretiens, nous pouvons poser certains constats. Ceux-ci se basent exclusivement sur ce qu'il nous a été possible d'observer. Il est évident, comme pour la partie quantitative de notre recherche, que le nombre d'entretiens réalisés est bien trop faible que pour donner des résultats généralisables et représentatifs de l'ensemble de la population étudiante de Louvain-la-Neuve. Cependant, ils restent un apport intéressant dans le cadre de notre travail.

Pour ces trois entretiens, il apparaît que c'est surtout par intérêt au sujet de notre recherche que les étudiantes ont participé, tant à notre questionnaire qu'aux entretiens. Les droits de la femme, le féminisme, la problématique des violences sexuelles, le consentement, les stéréotypes de genre sont revenus comme des sujets intéressant grandement nos répondantes et favorisant leur motivation à répondre. De plus, une vraie solidarité est présente chez ses étudiantes, tant pour nous aider dans notre travail que pour contribuer à une recherche pouvant potentiellement aider d'autres étudiantes et faire bouger les choses.

En ce qui concerne notre travail, nous pouvons relever que, bien que les étudiantes interrogées soient dans des formes de relations assez diverses, celles-ci sont relativement unanimes sur le fait que la communication et l'écoute sont les points faibles des relations qu'elles vivent ou ont pu vivre. Ayant relevé l'importance de la communication précédemment dans le cadre de mémoire, il est intéressant de relever que les étudiantes la considèrent comme posant problème.

Malgré cela, les trois étudiantes considèrent toutes ces relations comme satisfaisantes.

Afin de traiter au mieux de notre problématique, nous avons repris une série de comportements afin d'en interroger la perception des étudiantes et la fréquence de ces derniers dans leur(s) relation(s). Il est intéressant d'observer certaines concordances et discordances entre les étudiantes. Par exemple, il ressort que les étudiantes établissent toutes une distinction entre le caractère privé ou public d'un acte. Ces dernières

acceptent davantage de choses au sein de leur relation si cela reste dans l'intimité de celle-ci. La proximité relationnelle particulière avec le partenaire y est pour beaucoup. Bien que ces étudiantes se disent conscientisées et informées sur notre sujet, il est intéressant d'observer certaines discordances entre ces propos et leurs réponses. Même si les étudiantes considèrent ces comportements comme des violences, certaines les justifieront par des idées nous faisant penser à la notion de culture du viol. Ces étudiantes se voulant conscientes des problèmes, leurs discours reflètent à certains moments une imprégnation de préjugés qu'il nous semble important de relever. On peut se demander ce qu'il en serait pour une population ne se voulant pas conscientisée.

Il nous semble cependant interpellant de constater que sur seulement trois étudiantes interrogées, deux rapportent avoir vécu ces comportements de violences au sein de leur relation. On peut se demander ce qu'il en serait si davantage d'étudiantes étaient interrogées. De plus, seulement une étudiante nous rapporte ne pas avoir été victime d'agression sexuelle ni de viol, contrairement aux deux autres. Bien que notre échantillon soit extrêmement petit, cela en reste une part importante.

Toutes ces étudiantes nous ayant rapporté considérer comme « normal d'avoir des rapports sexuels dans le cadre d'une relation conjugale/amoureuse » au sein du questionnaire au contraire des autres affirmations, nous avons souhaité approfondir cela en se demandant l'interprétation réelle qu'elles se sont faites de cette phrase. Toutes les étudiantes l'ont interprété comme étant un acte normal au sein de leurs relations mais pas obligatoire. Cela nous a permis de nous rendre compte d'une faiblesse à notre questionnaire.

Lorsqu'on aborde les notions de culture du viol et de zone grise, il est intéressant de constater que la première notion est réellement connue par seulement une étudiante. Une autre nous dira connaître de nom mais sans plus d'explication alors que la dernière nous donnera une définition tout à fait erronée. De plus, le concept de zone grise apparaît comme inconnue à chacune des répondantes. Cette méconnaissance de ces concepts peut peut-être nous permettre d'interpréter certaines réponses.

Enfin, en ce qui concerne l'Université catholique de Louvain, les étudiantes se sont révélées très loquaces. De manière générale, les étudiantes pensent l'intérêt porté par l'université à ces problématiques comme insuffisant et peu visible sur le campus. Hormis des affiches jugées insuffisantes et quelques campagnes de sensibilisation, ces dernières ne sont pas au courant de ce que l'université met en place. De par la particularité de la ville qui est aussi un campus, les étudiantes mettent d'autant plus en

avant la responsabilité des instances universitaires à s'impliquer davantage à ce sujet. Selon elles, il ressort qu'il s'agirait de sensibiliser les bonnes personnes, notamment en ne ciblant pas que les groupes d'étudiants actifs dans les activités étudiantes. Le travail à leur égard est reconnu par nos répondantes, cependant cela n'est pas suffisant à leurs yeux. Une partie de la population échappe à cette sensibilisation. Selon elles, il faudrait que les informations viennent de l'université vers les étudiants afin de toucher ceux qui n'iront pas chercher les renseignements eux-mêmes. De plus, il faudrait que ça devienne une préoccupation plus importante au sein de l'institution dans son ensemble.

Ces trois entretiens nous ont permis de relever divers points fortement intéressants et pertinents dans le cadre de nos précédentes analyses théoriques et quantitatives.

2.4 Conclusions analytiques

À la suite de la passation de ce questionnaire reprenant notre enquête ainsi que des quelques entretiens effectués, il nous apparaît évident que le consentement au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes du campus de Louvain-la-Neuve apparaît comme un sujet riche et regorgeant de subtilités.

De nos observations, tant quantitatives que qualitatives, il apparaît une certaine satisfaction de la part des étudiantes de notre échantillon à propos de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles qu'importe la forme de ces dernières. De plus, ces diverses relations, qu'importe la forme, peuvent être aperçues comme relativement positives et équilibrées pour les étudiantes. Celles-ci y retrouvent, indirectement ou non, différentes manifestations du consentement exprimé positivement. Dans une recherche portant sur la problématique du consentement au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles, il est également intéressant de s'y pencher sur un versant plus positif. S'intéresser aux problèmes et dérives liés à son non-respect sont évidemment très important, mais s'en contenter serait insuffisant. Il ne faut pas oublier que le consentement est tout d'abord une manifestation positive de volonté, libre et éclairée²⁰³. Dans les relations qui nous intéressent, il représente l'accord exprimé à un partenaire et celui-ci peut évidemment prendre différentes formes. Pour qu'il trouve sa place au sein de ces relations, il est entendu une certaine égalité entre les partenaires. De nos observations, il apparaît un relatif sentiment d'égalité pour les étudiantes. Les observations faites de relations des étudiantes apparaissent bien différentes du constat

²⁰³ Code pénal, art. 417/5 nouveau.

théorique qu'il nous a été possible de dresser quant aux relations il y a quelques années. Malgré ces retours positifs des étudiantes quant à leurs relations, ces dernières mettent en avant des faiblesses en ce qui concerne la communication, l'écoute et la possibilité de pouvoir facilement exprimer son accord ou désaccord. Ces points sont extrêmement intéressants à relever dans le cadre de notre travail puisqu'ils sont incontestablement liés à notre problématique. Le consentement reposant sur la notion de communication ainsi que sur la manifestation d'un accord de volonté, que penser lorsque ces points posent problèmes ? Est-ce en lien direct avec notre problématique ?

Bien que ce premier constat puisse apparaître comme relativement positif et nous donne une impression de relations plutôt « saines », « équilibrées », « satisfaisantes » pour les étudiantes, certains constats viendront ternir légèrement cela. Les étudiantes, bien qu'apparaissant comme globalement conscientisées aux différentes formes de violences (y compris sexuelles), rapportent pour une certaine part d'entre-elles être confrontées plus ou moins fréquemment à ces formes de violence. On peut s'interroger sur ce décalage entre leur perception de ces comportements et leur réel vécu. Être consciente du phénomène ne fait pas tout selon elles, c'est plus subtil et profond que cela. Nous pensons par exemple au cas de Morgane qui nous expliquera que ces violences peuvent prendre une place dans la relation comme un comportement parmi d'autres²⁰⁴. Cela peut également être pour elles une stratégie d'adaptation et un procédé psychologique afin d'éviter certaines situations plus compliquées ou lourdes à leurs yeux. Cela nous apparaît concordant avec les éléments théoriques qu'il nous avait possible d'examiner. Nous pensons par exemple à l'enquête Virage-Universités dans laquelle il était question d'effets et conséquences psychologiques par rapport à ces violences²⁰⁵ ou encore à la théorie du continuum de la violence de Liz Kelly²⁰⁶.

Ces violences s'apparentant comme pouvant prendre part à la relation, nous ne pouvons que constater qu'il en est de même pour ce qui est de l'expérience d'agression sexuelle ou de viol. Une part de notre échantillon rapporte en avoir été victime. Cela nous apparaît donc en lien avec les précédents constats. Quand on observe que la communication, l'écoute et la possibilité d'exprimer sa volonté, notions centrales du consentement et des relations, sont relevés comme problématiques, on peut se demander si ce phénomène de violence est réellement étonnant ou plutôt inévitable. Nous pouvons

²⁰⁴ Entretien n°3, Morgane, annexe 5.

²⁰⁵ J. DUPUIS, A. LEBUGLE (dir.), « Les violences subies dans le cadre des études universitaires », *op. cit.*

²⁰⁶ I. KELLY, « Le continuum de la violence sexuelle », *op.cit.*, pp. 17-36.

questionner sur ce qu'il faudrait mettre en place pour éviter des formes de violence dans des relations où des éléments clés posent problèmes. Sur quoi serait-il important d'agir en priorité afin d'endiguer ces violences ? Sur les violences en tant que telles ou faudrait-il agir en amont, peut-être sur les faiblesses rencontrées par les étudiantes au sein de leurs relations ? Et dans cette hypothèse, comment agir ?

À cela, on peut constater que les étudiantes pensent qu'il est primordial d'agir avant que ces violences arrivent et de ne pas agir seulement lorsque ces cas se présentent. À ce propos, les étudiantes remettent en question l'intérêt de l'Université catholique de Louvain quant à notre problématique ainsi que les moyens mis en œuvre actuellement. Ceux-ci sont considérés comme insuffisants et très peu visibles, voir méconnus de beaucoup. Bien qu'une certaine sensibilisation soit reconnue puisque celle-ci ne ciblerait pas les bonnes personnes et de ce fait ne produirait pas les effets escomptés. Pareil constat avait été établi dans l'enquête Virage-Universités puisque les étudiants avaient également dénoncé un manque crucial d'investissement de la part de leurs universités²⁰⁷.

Il est interpellant de constater que, bien que notre sujet relève de la sphère privée et extrêmement intime, les étudiantes sont presque unanimes quant au rôle et à l'implication que l'Université catholique de Louvain se doit d'avoir. Cela affectant une partie de sa population étudiante de son campus, il en serait de sa responsabilité. Il est intéressant ici de constater que le caractère privé ou public n'entre pas en compte dans leurs considérations de par l'importance du phénomène.

Selon notre échantillon, il est urgent que l'université prenne conscience de l'impact de ces violences sur les étudiants et étudiantes de son campus et en fasse une préoccupation. Du moins, que cela puisse se percevoir comme tel par les étudiantes ce qui n'est pas le cas actuellement. Les instances universitaires auraient comme devoir d'aller vers la population étudiante, et non l'inverse. Cela serait, selon les étudiantes interrogées, une manière plus efficace de sensibiliser les étudiantes et d'agir préventivement. Il serait dès lors possible d'informer et conscientiser des personnes qui ne le sont pas autrement.

Les revendications des étudiantes de notre échantillon, bien que petit, étant assez nombreuses, il nous semble essentiel qu'une attention soit portée quant à la problématique du consentement au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes. Celui-ci reste encore trop souvent source de situations problématiques

²⁰⁷ J. DUPUIS, A. LEBUGLE (dir.), « Les violences subies dans le cadre des études universitaires », *op. cit.*

voire désastreuses. Dès lors, n'est-ce pas suffisant pour que les instances universitaires reconsidèrent ce sujet et leur(s) actuelle(s) implication(s) ? Que faudrait-il attendre de plus ?

Il est évident qu'au vu du nombre de répondantes (tant pour la partie quantitative que qualitative), notre échantillon reste bien trop petit que pour se vouloir représentatif de l'ensemble de la population étudiante féminine de l'Université catholique de Louvain. De plus, il ne se veut pas non plus généralisable. Ainsi, pour les conclusions tirées de notre enquête il est important de tenir compte de cette limite et de ne pas généraliser nos résultats au plus grand nombre. Il pourrait être intéressant, pour des résultats encore plus pertinents, de réitérer cette même enquête dans le but d'atteindre davantage d'étudiantes. Cela pourrait permettre d'obtenir un état de lieux plus grand de la situation et déboucher sur de réels changements.

Il pourrait également être utile de porter attention à la population masculine. Bien que dans le cadre de ce travail il a été choisi pour des raisons de faisabilité de ne pas s'y intéresser, cela pourrait s'avérer efficace pour réagir. Obtenir une vue d'ensemble de la problématique pour la population étudiante dans son intégralité permettrait peut-être à l'Université catholique de Louvain de prendre conscience de l'ampleur réelle du phénomène en vue d'intervenir efficacement sur la situation.

CONCLUSION

Si nous reprenons les premiers mots de ce mémoire qui étaient « *oui c'est oui, non c'est non* » et laissaient apparaître une potentielle facilité à appréhender la notion de consentement, peut-on toujours en dire autant en conclusion de ce travail ? Apports théoriques et observations empiriques peuvent nous permettre d'affirmer que ce n'est nullement le cas. En effet, ces sources nous ont permis de révéler une évidente complexité propre à la notion de consentement et ce qui l'englobe.

L'approche du consentement faite dans ce travail a pu nous permettre de l'appréhender sous des angles assez différents et d'en comprendre sa large portée. Bien que dans le cadre de ce travail nous avons pris le parti de l'aborder sous le prisme des relations affectives, amoureuses et sexuelles, penser qu'il s'y limite et qu'il n'a d'implication dans aucuns autres domaines ne serait qu'une hérésie.

Néanmoins nous retiendrons ici sa place essentielle, et pourtant mise à mal, au sein de ces relations. Nos observations nous ont démontré une certaine conscientisation et information à son sujet par les étudiantes. Mais nous avons également pu observer qu'avoir conscience d'un phénomène ne fait pas tout. Ces mêmes étudiantes rapportent également que celui-ci reste problématique et parfois source de violence au sein de leur(s) relation(s). En guise d'explication, il nous a particulièrement été possible de mettre en avant des difficultés de communication. Notion clé tant en matière de relations que de consentement, celle-ci s'avère parfois compliquée dans la réalité des faits. Le consentement reposant sur une manifestation de volonté et dès lors sur une communication nécessaire, est-ce réellement étonnant de constater des formes de violence si celle-ci s'avère poser problème ? Le focus serait peut-être à cibler sur la communication elle-même.

Évidemment, nous sommes bien conscient que notre problématique ne repose pas uniquement sur ce point. Il découle de nos diverses analyses que la focale pourrait également être mise sur les mythes, croyances et stéréotypes entourant notre sujet. Cette notion de culture du viol qu'il nous a été possible de dépeindre dans le cadre de ce travail nous a permis de comprendre l'influence dangereuse de ces idées sur notre problématique. Celles-ci s'avèrent partagées dans la société voir intériorisées et amènent dès lors à une normalisation et banalisation des violences sexuelles. Nos analyses empiriques nous en ont démontré l'impact sur les étudiantes et leurs expériences vécues au sein de leurs relations affectives, amoureuses et sexuelles. Cela dit, on peut se demander à quel niveau il s'agirait réellement d'agir : au sein même des

relations ou plus haut ? Le problème étant répandu dans et par la société, on peut se questionner si ce n'est pas plutôt à ce niveau qu'il faudrait intervenir.

De plus, ses évolutions récentes mais certaines peuvent manifester un intérêt de plus en plus émergent au sujet du consentement. Bien que, tel que nous l'avons examiné, des avancées aient été faites à son propos, nous pouvons nous questionner sur son avenir. Que cela signifiera-t-il de réaliser un travail tel que le nôtre dans quelques années ?

À propos d'intérêt, nous intéressant nous au même à la situation propre au campus de l'Université de Louvain-la-Neuve, il apparaît un certain pessimisme des étudiantes envers l'implication et la considération émanant des instances universitaires face à ces problèmes rencontrés dans les relations de leurs étudiantes. Bien que certains éléments soient reconnus par les étudiantes, celles-ci encouragent l'Université à davantage de sensibilisation ainsi que de prévention émanant de leur part et se rendant visible au plus grand nombre d'étudiants. On peut se demander ce qu'il faudrait mettre en place pour que cela devienne une véritable préoccupation au sein de l'institution. Les étudiantes, bien qu'émettant quelques bribes d'idées, ne semblent pas forcément inspirées sur ce qui pourrait en être mis en place. Néanmoins, est-ce réellement aux étudiantes de trouver des solutions ? N'en serait-il pas du rôle et de la responsabilité de l'Université catholique de Louvain ?

Cette recherche nous a démontré une fois de plus la difficulté qui peut résider à aborder un sujet tel que le nôtre. Le consentement et les violences, y compris sexuelles, peuvent être considérés comme sensibles et délicats à évoquer, notamment pour les personnes victimes. Un caractère « tabou » peut s'y greffer, rendant la prise de parole compliquée. De plus, comme il nous a été possible de l'examiner, les idées et stéréotypes entourant ces concepts peuvent influencer ces discours et représentations.

À cela, nous pouvons également constater en quoi il est difficile d'obtenir des résultats réellement représentatifs, notamment de par l'importance de ce qu'on appelle le « chiffre noir ». En considération des différents éléments qu'il nous a été possible de relever, les violences sexuelles restent trop peu rapportées. De ce fait, les chiffres dont nous disposons sont tels la partie émergée de l'iceberg dévoilant une part visible du problème et invisibilisant une réalité bien plus sombre.

Selon nous, tout cela ne peut que justifier qu'on continue à s'attarder sur ce sujet afin de le comprendre davantage et de tenter de lui faire gagner en visibilité.

Malgré sa modeste représentativité, ce travail dépeint un état des lieux de la situation actuelle qu'il reste pertinent d'interroger. Nous avons l'humble prétention de croire que cette recherche pourrait servir de tremplin à une ou plusieurs autres recherches se voulant plus complètes et approfondies. Il serait intéressant de continuer à mettre le focus sur cette problématique, peut-être autrement ? Ne serait-il pas réellement intéressant pour le futur de réitérer avec un échantillon plus conséquent ? Inclure une population masculine nous semble notamment important. Cela pourrait être pertinent d'obtenir un état de lieux pour l'ensemble de la population mais cela pourrait également être un moyen d'effectuer une comparaison entre la situation des étudiantes et des étudiants.

Cette recherche pourrait selon nous également faire office d'élément de réflexion aux instances universitaires de l'Université catholique de Louvain que nous invitons fortement à agir. Notre travail démontrant l'importance d'intervenir au sein du campus et la volonté des étudiantes d'intervention plus forte de la part de l'Université, nous pouvons nous demander ce que cette dernière attend de plus agir ? Quel élément de plus faut-il pour faire naître une prise de conscience ?

BIBLIOGRAPHIE

Législation

- Code civil belge, art. 143, 145, 148, 228, 1108, al.2., 1109, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479.
- Code pénal belge, ancien art. 375.
- Code pénal belge, art. 417/5 nouveau, 417/11 nouveau.
- Loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe et modifiant certaines dispositions du Code civil, *M.B.*, 28/02/2003, p. 9880.
- Loi du 21 mars 2020 modifiant le Code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel, *M.B.*, 30 mars 2022, p. 25785.
- Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient, *M.B.*, 26 septembre 2002, p. 43719.
- Loi du 4 juillet 1989 modifiant certaines dispositions relatives au crime de viol, *M.B.*, 18 juillet 1989, p. 12546.
- Article 1 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO (Paris, 2 novembre 2001).

Doctrine

- ADAM C., MARY P. DE FRAENE D., NAGELS C., SMEETS S., *Sexe et normes*, actes du colloque organisé pour le 75e anniversaire de l'Ecole des sciences criminelles Léon Cornil, Bruxelles Bruylant, 2012. Disponible en ligne : https://www.stradalex.com.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/fr/sl_mono/toc/SENO/doc/SENO_00.
- AJBAÏLOU L., BEN JATTOU M., *Consentement*, Femmes de droit, 11/07/2022, https://femmesdedroit.be/informations-juridiques/abecedaire/consentement-2/#_ftnref7, consulté le 3 juillet 2023.
- ALIÉ M., BASTYNS O., BERNARD D., BRIÈRE C., CLESSE C.-E., GIACOMETTI M., KARCHER A., LETELLIER L., RIZZO A., WATTIER I., *Le nouveau droit pénal sexuel*, Bruxelles, Larcier, 2022.
- BAJOS N., et FERRAND M., « La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine. » in *Sciences sociales et santé*, 2004, vol. 22, no 3, p. 117-142.

- BASTYNS O., « Le Viol », in *Droit pénal et procédure pénale*, Waterloo, Kluwer, 2006, pp. 59-89.
- BECKER H. S., « Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales », *La Découverte*, « Repères », 2002.
- BÈGUE L., « Viol. Le sondage de la honte », *Cerveau & Psycho*, 2019/9 (N° 114), pp. 66-70.
- BELLEAU M.-C., *Les théories féministes : droit et différence sexuelle*, TRD, Civ., 2001.
- BENSUSSAN P., « Viol entre époux en droit français : désir, besoin et consentement », *Sexologies*, 2009, vol. 18, n°3, pp. 218-224., disponible sur : http://paulbensussan.fr/wp-content/uploads/2015/01/Viol_entre_epoux.pdf.
- BERGSTRÖM M., *Nouveaux scénarios et pratiques sexuels chez les jeunes utilisateurs de sites de rencontres*. Agora, 2012, no 1, pp. 107-119.
- BLANCHET A. et GOTMAN A., *L'entretien* (2e éd.). Armand Collin, 2007.
- BONNET F., « Violences conjugales, genre et criminalisation : synthèse des débats américains », *Revue française de sociologie*, 2015/2, vol. 56, pp. 357- 383.
- BONNET F., « Violences conjugales, genre et criminalisation : synthèse des débats américains », *Revue française de sociologie*, 2015/2, vol. 56, pp. 357- 383.
- BOUCHERIE A., *Troubles dans le consentement : Du désir partagé au viol : ouvrir la boîte noire des relations sexuelles*, Paris, François Bourin, 2019.
- BOUDON R., FILLIEULE R., *Les méthodes en sociologie*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2002.
- BOUQUET B., « Consentement et contrainte : des notions polysémiques », *Vie sociale*, 2021/1 (n° 33), pp. 13-27.
- BRENOT P., Qu'est-ce que le sexe ? Qu'est-ce que l'amour ?. In : *Résonances*. Érès, 2004. pp. 131-140.
- BROWNMILLER S., *Against our will: Men, women, and rape*. Ballantine Books, 1993.
- CAMBON L., « Désirabilité sociale et utilité sociale, deux dimensions de la valeur communiquée par les adjectifs de personnalité », *Revue internationale de psychologie sociale*, vol. 19, no. 3-4, 2006, pp. 125-151.
- CARBAJAL M., COLOMBO A., TADORIAN M., « Consentir à des expériences sexuelles sans en avoir envie », *Journal des anthropologues*, 2019, pp. 156- 157. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/jda/8244>

- CARDI C., DEVREUX A.-M., *Le genre et le droit : une coproduction. Introduction*, Cahiers du Genre, 2/2014, n° 57, pp. 5-18.
- CARTUYVELS Y., « Sexe, normes et déviance : entre fascination et malaise », in ADAM C., DE FRAENE D., MARY P., NAGELS C., SMEETS S. (dir.), *Sexe et normes. Actes du colloque pour le 75e anniversaire de l'École des sciences criminelles Léon Cornil*, Bruylant : Bruxelles 2012, pp. 279-296. Disponible en ligne : <http://hdl.handle.net/2078.3/147044>.
- CASTEL P., « Le médecin, son patient et ses pairs. Une nouvelle approche de la relation thérapeutique », *Revue française de sociologie*, 2005/3 (Vol. 46), pp. 443-467.
- CAVALIN C., « Interroger les femmes et les hommes au sujet des violences conjugales en France et aux États-Unis : Entre Mesures statistiques et interprétations sociologiques », in *Nouvelles questions féministes*, 2013/1, Vol. 32, pp. 64-76.
- CAVALIN C., « Interroger les femmes et les hommes au sujet des violences conjugales en France et aux États-Unis : Entre Mesures statistiques et interprétations sociologiques », *Nouvelles questions féministes*, 2013/1, Vol. 32, pp. 64-76.
- CHANTRAINE G., et LUSSET E., « Le BDSM et ses savoirs », *Sexualité, savoirs et pouvoirs. Montréal*, Presses de l'Université de Montréal, 2019.
- CHATAIGNÉ C., *Psychologie des valeurs*, De Boeck, 2014.
- CHOQUETTE-GIGUÈRE F., *Féminisme de combat : l'expérience des survivant-es de violence sexuelle en autodéfense féministe*, Montréal, 2023.
- CITOT V., « Les tribulations du couple dans la société contemporaine et l'idée d'un amour libre », *Le Philosophoire*, vol. 11, no. 1, 2000, pp. 85-119.
- CORNU G., *Vocabulaire juridique*, 11^e éd., Puf, Quadrige, 2016.
- COSTE F., COSTEY P., TANGY L., « Consentir : domination, consentement et déni », *Tracés, Revue de Sciences humaines*, n°14, 2008, pp. 5-27.
- CÔTÉ I., LAPIERRE S., « Pour une intégration du contrôle coercitif dans les pratiques d'intervention en matière de violence conjugale au Québec » manque d'info

- DELAGE P., « Genre et violence : quels enjeux ? », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°173, *Les nouveaux féminismes*, Seuil, 2020, pp. 39-49.
- DELESTRE S., *D'après vous, le mouvement #metoo a-t-il eu un impact positif ou négatif dans chacun des domaines suivants ?*, Statista, 02/03/2023, <https://fr.statista.com/statistiques/1369877/impact-mouvement-metoo-france/>, consulté le 4 juillet 2023.
- DORAIS M., *Après le silence. Réagir aux agressions sexuelles envers les personnes LGBT*. Presses de l'Université Laval, 2019.
- DREYER E., « Chapitre 3. Les atteintes à la liberté de disposer de son corps », in DREYER E.(dir.) *Droit pénal spécial*, Paris, Ellipses, « Cours magistral », 2016, p. 169181.
- DUPUIS J., LEBUGLE A. (dir.), « Les violences subies dans le cadre des études universitaires », *Enquête Virage (Violences et rapports de de genre)*, Novembre 2018.
- FAJNWAKS F., *Féminismes en mouvement. La Cause du désir*, 2019, no 3, p. 136-149.
- FRAISSE G., *Du consentement*, Paris, Seuil, 2017.
- FREUD S., *Trois essais sur la théorie de la sexualité*. Média Diffusion, 2012.
- GABORIT P., « Les stéréotypes de genre », *Les stéréotypes de genre: Identités, rôles sociaux et politiques publiques*, 2009, p. 15-37.
- GAGNON, J. H., *Les scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*. Pa FAJNWAKS F., *Féminismes en mouvement. La Cause du désir*, 2019, no 3, p. 136-149.yot, 2008.
- GAVRON K., *Du mariage arrangé au mariage d'amour. Nouvelles stratégies chez les Bengali d'East Londo*. Association Terrain, 1996.
- GIAMI A., « Cent ans d'hétérosexualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, vol. 128, no 1, p. 38-45.
- GLOWACZ F., VANNESTE C., « Violences conjugales et justice pénale : un couple à problèmes ? », *Champ pénal/ Penal field*, XIV, 2017, p. 9. Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/champpenal/9600>.
- GRAVIER B., ROMAN P., « Conclusion, violences sexuelles, la société au risque de l'emprise », *Penser les agressions sexuelles : Actualité des modèles, actualité des*

pratiques, Paris, Érès, Col. études, recherches, actions en santé mentale en Europe, 2016, pp. 297-298.

- HENRION T., *La réforme du droit pénal sexuel*, Anthémis, 2022.
- HUTEAU M., WACH M., & HAMMER B., « La structure des valeurs est-elle universelle ? Genèse et validation du modèle compréhensif de Schwartz », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 32/3 | 2003, pp. 556-557.
- JACQUES C., « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », in *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 2009/7-8, n°2012-2013, pp. 5 - 54.
- JACQUES C., « Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 2009/7-8, n°2012-2013, pp. 5 - 54.
- JASPARD M., BROWN E., CONDON S., *et al.* « Les violences envers les femmes. Une enquête nationale », *Violence against women. A national survey*, 2003.
- JAUNAIT A., MATONTI F., « L'enjeu du consentement », *Raisons politiques*, 2012, no 2, pp. 5-11.
- JOHNSON M. P., « A Typology of Domestic Violence: Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence », Lebanon (NH), University Press of New England, 2010.
- JOHNSON M. P., *A Typology of Domestic Violence: Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence*, Lebanon (NH), University Press of New England, 2010.
- JOYE S. et SANTINELLI-FOLTZ E., « Le couple : une définition difficile, des réalités multiples », *Médiévales*, 65 | 2013, pp. 5-18.
- KELLY L., « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du genre*, 2019/1, n°66, pp. 17-36.
- LACOMBE D., « Catherine Le Magueresse – *Les pièges du consentement, pour une redéfinition pénale du consentement sexuel*, 2021, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 228 p. », *Cahiers du Genre*, vol. 73, no. 2, 2022, pp. 269-274.
- LE GOAZIOU V., « Les violences sexuelles : point de vue sociologique » in *Penser les agressions sexuelles: Actualité des modèles, actualité des pratiques*, Paris, Érès, Col. études, recherches, actions en santé mentale en Europe, 2016, pp. 17-34.
- LEBATTEUR J., *Culture du viol*, Femmes de droit, 29/01/2021 <https://femmesdedroit.be/informations-juridiques/abecedaire/culture-du-viol/>, consulté le 3 juillet 2023.

- LEROY L., « Les stéréotypes de genre et les violences dans le couple », *Cycle de séminaires : « Regards croisés sur la sexualité » : Recueil de textes et analyse*, Observatoire du Sida et des sexualités, Facultés universitaires Saint-Louis, 2005, pp. 77- 88. Disponible en ligne : <https://www.observatoire-sidasexualites.be/regards-croises-sur-la-sexualite/>.
- LIENDLE M., « La place de la loi dans la question du droit. Exemples issus du domaine de la santé », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 110, no. 3, 2012, pp. 21-26. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2012-3-page-21.htm>.
- LOCHAK D., *La liberté sexuelle, une liberté (pas) comme les autres ?*, 2005, p.7.
- MANCERON O., « Le sexisme après le mouvement MeToo », *Le Journal des psychologues* 3, 2019), p. 16-22.
- MARTIN O., et DAGIRAL E., *L'ordinaire d'internet: Le web dans nos pratiques et relations sociales*. Armand Colin, 2016.
- MARZANO M., *Je consens, donc je suis...éthique de l'autonomie*, Paris, PUF, 2006.
- OLIVEIRA, V. DUMESTRE S. AURIACOMBE, *et al*, « Drogué à son insu: Aspects clinique et toxicologique de la soumission chimique », *Journal de médecine légale droit médical*, 2003, vol. 46, no 1, pp. 23-30.
- PERELBERG R., *Sexualité, excès et représentation*. PUF, 2022.
- PERILLOUX C. *et al* (2012) cité dans PERILLOUX C., DUNTLEY J., BUSS D., « Blame attribution in sexual victimization », *Personality and individual Differences* 63, 2014.
- PEZERIL C., « De l'inégalité de genre dans l'amour et la sexualité », *SociologieS*, 2017.
- PFAUWADEL A., « Il n'y a pas de normes sexuelles. Il n'y a que des normes sociales », *Genre, sexualité & société*, 21 | Printemps 2019. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/gss/5489> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gss.5489>.
- RÉGNIER-LOILIER A., « Un demi-siècle d'évolution du couple et de la famille en France. Panorama démographique », *Recherches familiales*, vol. 20, no. 1, 2023, pp. 83-103.
- ROBERT P., Les statistiques criminelles et la recherche. Réflexions conceptuelles. *Déviance et société*, 1977, vol. 1, no 1, p. 3-27.
- ROCHON E., *Aboli: les chroniques infernales*, Québec, Alire, 1996.

- RUDE-ANTOINE E., « Consentements et volontés », in RUDE-ANTOINE E. (dir), *Mariage libre, mariage forcé ?*, Presses Universitaires de France, Paris, 2011, pp. 111-123.
- SALAS D., « La zone grise du (non) consentement », *Les Cahiers de la Justice*, 2021/4 (N° 4), pp. 559-561.
- SALMONA M., « 10. Agressions sexuelles », in Marianne Kédia éd., *Psychotraumatologie*, Paris, Dunod, « Les Ateliers du praticien », 2020, p. 79-95.
- SALMONA M., « Chapitre IV. Combattre les stéréotypes, le déni, la culture du viol », SALMONA M. éd., *Le harcèlement sexuel*. Presses Universitaires de France, 2019, pp. 61-79.
- SALMONA M., « La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 1, no. 1, 2018, pp. 69-87.
- SALMONA M., *Le livre noir des violences sexuelles*, Dunod, Paris, 2013, p.150-163.
- SCHLEIFER S., « Trends in Attitudes Toward and Participation in Survey Research », *The Public Opinion Quarterly*, 1986, Vol. 50, n° 1, pp. 21-22.
- SCHWARTZ S. H., « Les valeurs de base de la personne : théorie, mesures et applications », *Revue française de sociologie*, 2006/4 (Vol. 47), pp. 929-968.
- TAHON M.B., *La famille désinstituée: introduction à la sociologie de la famille*. Presses de l'Université d'Ottawa, 1995.
- THÉRY I., « Les trois révolutions du consentement. Pour une approche socio-anthropologique de la sexualité », *les soins obligés ou l'utopie de la triple entente*, Paris, Dalloz, 2002, pp. 29-53.
- THÉRY I., *Couple, filiation et parenté aujourd'hui: le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Odile Jacob, 1998.
- THÉRY I., *Le démariage: justice et vie privée*. Odile Jacob, 1993.
- TRACHMAN M., et LEJBOWICZ T., « Des LGBT, des non-binaires et des cases: catégorisation statistique et critique des assignations de genre et de sexualité dans une enquête sur les violences. », *Revue française de sociologie*, 2018, no 4, p. 677-705.
- VAN OMMESLAGHE P., *Droit des obligations. Tome I*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p.231.

- VRIAMONT P., *Les actes de violence d'ordre sexuel dans le milieu étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve Analyse de la situation sur base d'une enquête de victimation*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Vesentini, Frédéric.
- WATTIER I., « Les abus sexuels : les différentes infractions », in C. De Valkeneer, I. de la Serna (dirs.), *À la découverte de la justice pénale*, Larcier, 2015, pp. 325-367.

Divers

- Amnesty international, *Le viol et les stéréotypes liés au viol*, 04/03/2020, <https://jeunes.amnesty.be/jeunes/nos-campagnes-jeunes/droits-sexuels-reproductifs/presentation/focus-viol-consentement/article/viol-stereotypes-lies-viol>, 3 juillet 2023.
- Amnesty international, *Sondage sur le viol : chiffres 2020*, 04/03/2020, <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020>, consulté le 3 juillet 2023.
- CNRTL, Portail lexical, Définition, <http://www.cnrtl.fr/definition>.
- Infor Jeunes Bruxelles, *Réforme du droit pénal sexuel : qui ne dit mot... ne consent pas !*, 20/02/2023, <https://ijbxl.be/bienetre/reforme-du-droit-penal-sexuel-qui-ne-dit-mot-ne-consent-pas/#:~:text=La%20réforme%20du%20droit%20pénal,la%20législation%20aux%20évolutions%20sociétales>, consulté le 2 juillet.
- Information violences sexuelles, <https://violences-sexuelles.info/comprendre-definitions-loi/zone-grise/#:~:text=L%27expression%20«%20zone%20grise%20»,est%20décrié%20par%20certaines%20personnes>, consulté le 8 juillet.
- Larousse, Définitions, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue>
- Le Monde, https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/10/07/metoo-aujourd-hui-tous-les-jeunes-adultes-ont-deja-entendu-parler-de-consentement_6144787_3224.html, consulté le 6 juillet 2023.
- MONUSCO, *Qu'est-ce que le genre?*, 2023, <https://monusco.unmissions.org/qu'est-ce-que-le-genre/#:~:text=Par%20«%20genre%20»%20on%20entend%20la,sociales%20assimilées%20et%20inculquées%20culturellement>, consulté le 5 juillet 2023.

- Service public fédéral Justice, *Infractions sexuelles*, https://justice.belgium.be/fr/themes/securite_et_criminalite/infractions_sexuelles#tab-1, consulté le 3 juillet 2023.

Entretiens qualitatifs

- Entretien n°1, Shoshana, réalisé le 31 juillet 2023.
- Entretien n°2, Laura, réalisé le 1^{er} août 2023.
- Entretien n°3, Morgane, réalisé le 2 août 2023

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire

Questionnaire : Mémoire sur les relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes de Louvain-la-Neuve

Bonjour,

Dans le cadre de ma dernière année de master en criminologie, il m'est demandé de réaliser un mémoire.

Celui-ci aura pour but d'établir un état des lieux des relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes du campus de Louvain-la-Neuve. Ce questionnaire s'adresse donc aux jeunes femmes actuellement étudiantes à Louvain-la-Neuve.

Afin de pouvoir dresser le portrait le plus juste de la situation vécue par les étudiantes, il est important de répondre le plus fidèlement et sincèrement possible à ce questionnaire, sans craindre le jugement. Il ne s'agit pas d'un test, il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses.

Je suis bien consciente que certaines questions peuvent réveiller des souvenirs douloureux pour certaines. Je m'engage à respecter vos témoignages et réponses avec respect et confidentialité.

Ce questionnaire est anonyme et les données récoltées ne seront utilisées qu'à des fins purement académiques.

Ce questionnaire ne vous prendra pas plus de 10 minutes.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter via mon adresse mail : cannellelebon@student.uclouvain.be

Je vous remercie d'avance pour votre participation !

Cannelle Lebon

1. Ce questionnaire est confidentiel et les données récoltées ne seront utilisées qu'à des fins de recherche scientifique et pédagogique. Vos réponses à ce questionnaire seront récoltées de manière anonyme. Aucun lien ne sera donc fait entre vos données d'identification (nom, prénom, email, ...) et vos réponses.

Ce consentement ne décharge pas les organisateurs de la recherche de leurs responsabilités. Vous conservez tous vos droits garantis par la loi.

Personne responsable du traitement : Professeur Frédéric Vesentini, UCLouvain (frederic.vesentini@uclouvain.be).

- Je donne mon accord pour participer à cette recherche.
- Je ne donne pas mon accord pour participer à cette recherche.

2. Quel âge avez-vous ?
 - Moins de 17 ans.
 - 17 ans.
 - 18 ans.
 - 19 ans.
 - 20 ans.
 - 21 ans.
 - 22 ans .

- 23 ans.
 - 24 ans.
 - 25 ans.
 - 26 ans.
 - 27 ans.
 - Plus de 27 ans.
- 3.** Quel est votre sexe ?
- Homme
 - Femme
 - Autre
- 4.** Quelle est votre orientation sexuelle ?
- Hétérosexuelle
 - Homosexuelle
 - Bisexuelle
 - Autre
- 5.** Quelle est votre année d'étude ?
- Bac 1
 - Bac 2
 - Bac 3
 - Année passerelle
 - Master 1
 - Master 2
 - Doctorat
 - Autre
- 6.** Où étudiez-vous ?
- Université Catholique de Louvain
 - Autre université
 - Haute école à Louvain-la-Neuve
 - Haute école en dehors de Louvain-la-Neuve
 - Autre
- 7.** Dans quel domaine étudiez-vous ?
- Faculté de théologie
 - Faculté de droit et de criminologie
 - Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
 - Louvain School of Management
 - Faculté de philosophie, arts et lettres
 - Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
 - Faculté de médecine et médecine dentaire
 - Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales
 - Faculté de santé publique
 - Faculté des sciences et de la motricité
 - Faculté des sciences
 - École polytechnique de Louvain
 - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
 - Faculté des bioingénieurs.
 - Autre
- 8.** Logez-vous sur le campus de Louvain-la-Neuve ?
- Oui en logement étudiant (Kot, colocation, studio, ...)
 - Oui hors logement étudiant (domicile personnel, domicile familial, ...)
 - Non
 - Autre

9. Êtes-vous impliqué(e) dans des activités étudiantes/dans le folklore étudiant ?
- Cercle étudiant
 - Régionale
 - Association étudiante
 - Kot à projet
 - Équipe universitaire (de sport)
 - Autre

Les questions suivantes portent sur les relations affectives, amoureuses et sexuelles vécues au cours de vos années d'études supérieures.

Il est entendu par ces termes toutes formes de relations plus intimes avec une/un/des partenaire(s).

Cela concerne tant les relations dites occasionnelles que les relations pérennes (couple, partenaire occasionnel, « sex friends », histoire d'un soir, « plan cul », ...)

10. Comment qualifieriez-vous votre actuelle ou dernière relation affective et amoureuse vécue au cours de vos années d'études supérieures ?
- Pas du tout satisfaisante
 - Pas satisfaisante
 - Ni insatisfaisante ni satisfaisante
 - Satisfaisante
 - Très satisfaisante
11. Comment qualifieriez-vous, dans leur ensemble, vos relations sexuelles durant votre cursus universitaire ?
- Pas du tout satisfaisante
 - Pas satisfaisante
 - Ni insatisfaisante ni satisfaisante
 - Satisfaisante
 - Très satisfaisante

12. Concernant ces relations, êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Je me sentais en sécurité(e) avec ma/mon/mes partenaire(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je me sentais respecté(e) par ma/mon/mes partenaire(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je me sentais écouté(e) par ma/mon/mes partenaire(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je me sentais sur un pied d'égalité avec ma/mon/mes partenaires(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mon avis était pris en	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

compte.

La communication était bonne.

Je pouvais facilement exprimer mon accord/désaccord de façon générale.

Je pouvais facilement exprimer mon accord/désaccord dans nos relations intimes.

13. En ne tenant PAS compte de vos relations, comment qualifieriez-vous les comportements suivants lorsque ceux-ci sont posés dans le cadre d'une relation affective/amoureuse et sexuelle ?

	Pas du tout acceptable	Pas acceptable	Neutre	Acceptable	Tout à fait acceptable
Faire l'objet de blagues ou de sous-entendus à connotation sexuelle en privé par sa/son/ses partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Faire l'objet de blagues ou de sous-entendus à connotation sexuelle en public par sa/son/ses partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Être surveillé(e) par sa/son/ses partenaire(s) quant à vos déplacements, fréquentations, horaires, activités, ...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Être moqué(e), humilié(e) sur votre apparence physique, votre personnalité ou vos compétences par sa/son/ses partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Être bousculé(e) lors d'une dispute par sa/son/ses partenaire(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un geste violent	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

sous le coup de l'énervement suivi d'excuses de la part de sa/son/ses partenaire(s).

14. Dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles vécues durant vos années d'étude, vous avez :

	Pas du tout fréquemment	Plutôt pas fréquemment	Plutôt fréquemment	Très fréquemment
Fait l'objet de blagues ou de sous-entendus à connotation sexuelle en privé votre/vos partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fait l'objet de blagues ou de sous-entendus à connotation sexuelle en public par votre/vos partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Été surveillé(e) par votre/vos partenaire(s) quant à vos déplacements, fréquentations, horaires, activités , ...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fait l'objet de moqueries, d'humiliations quant à mon apparence physique, ma personnalité ou mes compétences par votre/vos partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Été bousculé(e) lors d'une dispute par votre/vos partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fait l'objet d'un geste violent sous le coup de l'énervement suivi d'excuses de la part de votre/vos partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15. En ne tenant PAS compte de vos relations sexuelles, comment qualifieriez-vous ces comportements relatifs aux relations sexuelles ?

	Pas du tout acceptable	Pas acceptable	Neutre	Acceptable	Tout à fait acceptable
Être embrassé(e) par sa/son/ses partenaire(s) sans être	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

d'accord/sans en avoir envie.

Être caressé(e) par sa/son/ses partenaire(s) sans être d'accord/sans en avoir envie.

Subir des propositions sexuelles insistantes par sa/son/ses partenaire(s) malgré votre refus répété.

Insister pour avoir un rapport sexuel jusqu'à ce que la/le/les partenaire(s) cède sous la pression.

Accepter certaines pratiques sexuelles juste pour le plaisir de sa/son/ses partenaire(s).

Accepter un rapport sexuel pour remercier sa/son/ses partenaire(s) (par exemple à la suite d'une invitation au restaurant, d'un cadeau, d'un événement, ...).

Accepter un rapport sexuel par peur de décevoir sa/son/ses partenaire(s).

Accepter un rapport sexuel pour éviter des représailles (critiques, violences verbales, violences physiques, ...) de la part de sa/son/ses partenaire(s).

Profiter de l'état de vulnérabilité (dû à la consommation d'alcool, de drogues, ...) de sa/son/ses partenaire(s) afin d'obtenir un rapport sexuel.

16. Dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles vécues durant vos études, et plus précisément vos relations sexuelles, avez-vous :

	Pas du tout fréquemment	Plutôt pas fréquemment	Plutôt fréquemment	Très fréquemment
Été embrassé(e) par votre/vos partenaire(s) de force/sans être d'accord/sans en avoir envie.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Été caressé(e) par votre/vos partenaire(s) de force/sans être d'accord/sans en avoir envie.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Subi des propositions sexuelles insistantes par votre/vos partenaire(s) malgré votre refus répété.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cédé en acceptant un rapport sexuel après que votre/vos partenaire(s) ait insisté malgré plusieurs refus de votre part.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accepté certaines pratiques sexuelles juste pour le plaisir de votre/vos partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accepté un rapport sexuel pour remercier votre/vos partenaire(s) (par exemple à la suite d'une invitation au restaurant, d'un cadeau, d'un événement, ...).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accepté un rapport sexuel par peur de décevoir votre/vos partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accepté un rapport sexuel pour éviter des représailles (critiques, violences verbales, violences physiques, ...) de la part de votre/vos partenaire(s).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Une/un/des
partenaire(s) ont
déjà profité de votre
état de vulnérabilité
pour obtenir un
rapport sexuel de
votre part. ○ ○ ○ ○

17. Pourriez-vous envisager de poser vous-même un ou plusieurs comportements repris aux quatre précédentes questions ?
- Pas du tout d'accord
 - Pas d'accord
 - Neutre
 - D'accord
 - Tout à fait d'accord

Les deux prochaines questions concernent des sujets susceptibles de rappeler des souvenirs douloureux.

La possibilité vous est laissée de ne pas y répondre.

18. Au cours de vos études et dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles, vous identifiez vous comme ayant été victime d'agression sexuelle de la part d'une/un/des partenaire(s)?*
- * Il est ici entendu par "agression sexuelle" tout acte sexuel effectué sous la contrainte et/ou portant atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne sans pénétration, soit tout acte sexuel forcé sans pénétration comme des attouchements non consentis ou le fait d'obliger une personne à exposer ses parties génitales pour la prendre en photo.
- Oui
 - Non
 - Je ne souhaite pas répondre

19. Au cours de vos études et dans le cadre de vos relations affectives/amoureuses et sexuelles, vous identifiez vous comme ayant été victimes de viol de la part d'une/un/des partenaire(s)?*
- *Il est ici entendu par "viol" tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol. Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par violence, contrainte ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime.
- Oui
 - Non
 - Je ne souhaite pas répondre

20. Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
« Il est normal d'avoir des rapports sexuels dans le cadre d'une relation conjugale/amoureuse »	○	○	○	○	○
« Sans un non clair	○	○	○	○	○

c'est oui »

« L'agresseur sexuel type est un inconnu »

« Certaines tenues vestimentaires peuvent expliquer une agression sexuelle »

« L'alcool peut justifier une agression sexuelle »

« Qui ne dit mot consent, y compris en ce qui concerne le consentement sexuel »

- 21.** Pensez-vous que les instances universitaires portent un intérêt assez grand au consentement au sein de la population étudiante sur le campus de Louvain-la-Neuve ?
- Pas du tout d'accord
 - Pas d'accord
 - Neutre
 - D'accord
 - Tout à fait d'accord
- 22.** Pensez-vous que les instances universitaires ont un rôle à jouer en ce qui concerne la problématique du consentement au sein des relations affectives et sexuelles des étudiants de Louvain-la-Neuve ?
- Pas du tout d'accord
 - Pas d'accord
 - Neutre
 - D'accord
 - Tout à fait d'accord
- 23.** Auriez-vous quelque chose à ajouter ?
- 24.** Afin d'enrichir ma recherche, je souhaiterais réaliser quelques entretiens sur base de ce questionnaire. Souhaiteriez-vous être contactée à ces fins ?
Si oui, veuillez indiquer une adresse mail.
Cela m'aiderait énormément, je vous remercie d'avance.

Je vous remercie pour votre participation !

Annexe 2 : Guide d'entretien

- Bonjour
Tout d'abord est-ce que tout va bien pour toi ? Est-ce que tu es confortable ? Est-ce qu'on peut commencer ?

- Alors tout d'abord merci de m'accorder de ton temps, cela va m'aider énormément pour l'écriture de mon mémoire.

- Je me représente un peu.
Moi c'est Cannelle Lebon, j'ai 26 ans et je suis en dernière année de master en criminologie à finalité de l'intervention. Je réalise donc mon mémoire. Dans le cadre de celui-ci je m'intéresse aux relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes du campus de l'Université catholique de Louvain.
Le but est d'établir un état des lieux de la situation telle qu'elle est vécue par les étudiantes actuellement.
J'ai d'abord élaboré un questionnaire, auquel tu as déjà répondu et je t'en remercie encore énormément. À la suite de celui-ci dans lequel tu m'avais gentiment laissé une adresse email, il m'a été possible de te contacter afin que nous puissions parler de tes réponses et approfondir certains sujets.

- Je vais d'abord t'expliquer certaines choses avant de commencer. Si j'ai choisi de m'intéresser à une population précise, c'est dans le seul but d'affiner au plus ma recherche. J'ai donc choisi une population féminine. Je ne nie pas les problèmes du côté masculin, je pensais seulement pouvoir récolter plus facilement mes données dans une population féminine. D'expérience, il est plus facile de récolter des témoignages de femmes sur ce sujet que d'hommes, cela reste encore trop tabou malheureusement.
J'ai également choisi de m'intéresser à une population universitaire afin de centraliser mes observations. Cela me donnera ainsi la possibilité d'ouvrir des pistes de réflexions pour l'UCLouvain.
Jusqu'à tout va bien ?

- Avant de commencer, je vais préciser quelques points pratiques.
Tu es totalement libre de me répondre ou non, d'interrompre l'entretien ou d'y mettre fin si tu le désires. Si tu as besoin d'une pause n'hésite pas non plus.
Cet entretien sera complètement anonyme et confidentiel. Seul des extraits d'entretien me serviront à appuyer certaines observations. Si tu le désires, même ton prénom peut être anonymisé en le remplaçant par un prénom d'emprunt.
Jusqu'ici tu es d'accord ?

- Comme je t'ai déjà demandé, je t'ai manifesté le souhait d'enregistrer cet entretien. Tu m'as dit être d'accord, confirmes-tu toujours être d'accord pour cela ?
Tu peux retirer cet accord à tout moment si tu souhaites interrompre cet enregistrement.

Bien je pense que j'ai tout dit.

Est-ce que tu as des questions avant que nous commençons ?

- Alors premièrement est-ce que je peux te demander de te présenter un peu ?
- Est-ce que je peux te demander pourquoi tu as choisi de répondre à mon questionnaire ?
Qu'est-ce qui t'as poussé à cliquer sur le lien ?
- Et pour l'entretien ? Qu'est-ce qui t'as poussé à participer ?
- Mon mémoire portant sur les relations affectives, amoureuses et sexuelles, nous allons aborder ces relations. Par-là, j'entends toutes les relations de couple, que ce soient des relations stables, pérennes ou encore des relations occasionnelles, telles que plan cul, histoire d'un soir, one shot ou autres.
Jusque-là ça va ?
- Alors es-tu actuellement dans une de ces formes de relations ? Si oui peux-tu m'en parler ?
Si non, parle-moi de ta ou tes dernières relations ?
- Comme tu as pu le constater, j'avais listé une liste de comportements, d'actes. Une question s'intéressait à la perception que tu te faisais de ces comportements et une autre reprenait les mêmes comportements mais s'intéressait à leur fréquence.
Cette question me permettait de mettre en avant des concordances ou discordances entre ce que les étudiantes considéraient comme un comportement normal/acceptable et ce qu'elles vivaient
Attention, par « acceptable » je ne porte aucun jugement et je ne suis absolument pas dans une optique de « victime blaming » en remettant la faute sur les victimes d'accepter certains comportements. Cela me sert juste à faire une comparaison avec certaines théories analysées dans mon mémoire.
- En ce qui concerne ces comportements, ... (à adapter selon les entretiens).
- Pour les comportements à plus fort caractère sexuel, (à adapter selon les entretiens).
- Une question s'intéressait à savoir si tu pensais pouvoir envisager de poser un ou plusieurs de ces comportements un jour (à adapter selon les entretiens).
- Ces comportements étant tous des formes de violences, il me semblait intéressant de le questionner.
Étais-tu consciente que ces comportements sont des violences avant cela ?
- (Selon les réponses des répondantes)

Je suis désolée de revenir avec ce sujet mais dans tes réponses je vois que tu me rapportes avoir été victime d'agression sexuelle/de viol de la part d'un/une/des partenaires ? Accepte-tu de m'en parler un peu ? Dis-moi ce que tu désires ? (À adapter selon les entretiens).

Bien merci de m'en avoir parlé.

- As-tu déjà entendu parler des notions de « culture du viol » et de « zone grise » ?
- Comme tu as pu le remarquer, certaines questions concernaient plus spécifiquement le consentement. Le sujet et le titre précis du mémoire sont « le consentement sous le prisme des relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes ». Bien que cela soit le sujet de mon mémoire, il m'a semblé important de ne pas le citer dans le titre de mon questionnaire afin de ne pas influencer les réponses. Le consentement est souvent directement associé à la notion de viol par exemple. J'y suis venue progressivement dans mes questions afin de récolter mes données.
- Une de ces questions reprenaient des phrases types qu'on peut entendre au sujet du consentement et je souhaitais observer comment les étudiantes se positionnaient.
(Phrase à adapter selon les entretiens) : Est-ce que je peux te demander comment tu as interprété cette phrase ? Je m'interroge sur la formulation de mes questions et sur l'interprétation que les répondantes de mon questionnaire en ont eu.
- Étant donné que je m'intéresse à une population étudiant à l'Université catholique de Louvain, il convient de parler un peu de l'Université catholique de Louvain.
Tu m'as rapporté penser que l'Université catholique de Louvain ne portait pas un intérêt assez grand/portait un intérêt assez grand (à adapter selon les entretiens) au sujet du consentement au sein des relations affectives, amoureuses et sexuelles des étudiantes.
C'est bien ça ? Peux-tu m'expliquer pourquoi ?
- Tout ce dont on a parlé relève de la sphère privé et intime, du coup cela m'intéresse de voir si les étudiantes pensent que l'université a un rôle à jouer.
(Phrase à adapter selon les entretiens) : Peux-tu m'en dire davantage ?
- Comment penses-tu que l'université pourrait s'impliquer davantage à ce sujet ? As-tu des suggestions ?
- As-tu des réflexions, des questionnements ou autres qui te sont venus à la suite du questionnaire et maintenant à l'entretien ?
- Je pense qu'on a tout dit. Je ne sais pas si tu as autres choses à ajouter ?
- En tout cas je te remercie énormément de m'avoir accordé de ton temps et d'avoir accepté de répondre à mes questions. Cela me sera énormément utile pour la suite de mon mémoire.
- Acceptes-tu que je procède à la retranscription anonymisé de l'entretien ?
- Je vais clôturer ici l'enregistrement.

Annexe 3 : Entretien n°1 de Shoshana

Annexe confidentielle.

Annexe 4 : Entretien n°2 de Laura

Annexe confidentielle.

Annexe 5 : Entretien n°3 de Morgane

Annexe confidentielle.

Lebon Cannelle

Septembre 2023

Le consentement sous le prisme des relations affectives, amoureuses et sexuelles.

État des lieux de la situation vécue par les étudiantes du campus de Louvain-la-Neuve.

Promoteur : Professeur Frédéric Vesentini

Le consentement est abordé dans le cadre de ce mémoire à travers les relations affectives, amoureuses et sexuelles, relations relevant de l'intime et de la sphère privée.

Ce travail de recherche a pour but d'établir un état des lieux de la situation telle qu'elle est vécue par les étudiantes du campus de Louvain-la-Neuve sur le site de l'Université catholique de Louvain. À ces fins, une enquête quantitative et une recherche qualitative ont été réalisées.

Après un aperçu de la littérature existante à ce propos, une comparaison est faite avec les résultats obtenus au cours de ces recherches.